L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1318 - VENDREDI 17 AVRIL 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

AVIVA ASSURANCE

«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»

RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques n°ORIAS 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 21 ans
- présent dès 7h00 le matin
- un seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

*Selon conditions générales et particulières

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com



Cultures

Oh les beaux jours !

L'état des cultures est à l'unisson du ciel, au beau fixe. Si ce n'était les campagnols qui infestent les parcelles tout irait pour le mieux. Jusque là tout va bien donc... Beau fixe aussi pour la viticulture. Reste à espérer que les Saints de glace seront cléments et que le sec ne s'installera pas trop longtemps afin de ne pas entamer le potentiel des céréales et le moral des agriculteurs. Et pour plus d'efficacité, il faut lire (et suivre) les conseils des partenaires du BOP (Blé objectif protéines). *Pages 5, 16 et 17.*

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent

Huitième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

La télédéclaration des aides surfaces (volet 1)

Page 15

Côte d'Or

› Loi d'avenir

Vigilance sur le défrichement



Nièvre

› Agro-équipement

Un nouveau BTSA à la prochaine rentrée



Photo: Réussir

Yonne

› Visite du Préfet

Échanges virils mais courtois



Les Journées Commerciales

Vendredi 24 - Samedi 25 - Dimanche 26 avril



VALTRA YOUR WORKING MACHINE

Nouvelles gammes T4 et N3

Crédit Mutuel

Financement Actimat

à partir de 1,40%*

SPÉCIAL JOURNÉES COMMERCIALES

FENDT



Gammes 300 - 500 - 700 - 800 - 900

G. BUCHEZ

Route d'Arnay
71400 Autun - 03 85 54 18 23

LE SUIVI EXPERT AU SERVICE DE VOTRE EXPLOITATION

" Je vous accompagne dans le choix de vos garanties. J'adapte chaque année votre contrat en fonction de votre assolement "
Votre Agent général

Choisissez une assurance grêle qui vous ressemble :

- Tarifs parmi les plus compétitifs du marché
- Éligible DPA
- Gestion des sinistres en agence
- Sur mesure : vous déterminez le rendement et le prix à assurer

Protéger vos bâtiments, matériels et marchandises et bénéficiez d'un suivi régulier et de qualité.

Julien LOMBAERT
1, avenue Joffre
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 19 15
chatillon-theatre@gan.fr

Assuré d'avancer

gan

Sommaire

Côte d'Or

04 • Loi d'avenir: Vigilance sur le défrichement
05 • Cultures: Belles comme le jour
06 • Traitements: Une culture du non-sens
07 • Assurances: Une couverture en cas de coup dur

Nièvre

08 • Iperma et CFA de Challuy: Un nouveau BTSA en agro-équipements à la prochaine rentrée
09 • Grandes cultures: «*Il faut jouer des leviers agronomiques*»
10 • IGP: Coteaux de Tannay et Côtes de la Charité redéposent un dossier à l'Inao
11 • Bovins Croissance : Un outil pour l'amélioration génétique du troupeau allaitant

Yonne

12 • Nuisible: Empêcher l'éclosion des œufs à tout prix
13 • Maraîchage: La cressiculture les botte... !
14 • Visite du Préfet: Échanges virils mais courtois

Dossier PAC 2015

15 • La télédéclaration des aides surfaces (volet 1)

Filières

16 • Élevage Chronique ovine
16 • Cultures Dernier apport d'azote: pas avant deux nœuds, c'est bien et après, c'est carrément mieux !
17 • Cultures Fredon Bourgogne: Lutter contre les campagnols des champs

Infos Services

18 • Analyses et tendances
20 • Petites annonces
23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Rendez-vous

23/04 Quelle place pour la méthanisation

L'Ademe Bourgogne organise une journée destinée à faire le point sur le développement de la méthanisation en Bourgogne. Cette journée est destinée aux collectivités, aux exploitants et aux organismes agricoles et professionnels qui pourront prendre connaissance des références techniques et économiques obtenues à partir de plusieurs années de suivi. Des retours d'expériences et des analyses technico-économiques émailleront cette journée qui se déroulera à Beaune au Palais des Congrès. Introduction de la journée à 9h30 et conclusion à 16h30. Pour tout renseignement et inscription : www.bourgogne.ademe.fr/methanisation

03/05 Concours de chiens de troupeau sur bovins

L'association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne Morvan organise le 3 mai à la Ferme de Lignières à Beurizot, en Côte d'Or, un concours sur bovins. Cette épreuve sera la première étape d'une série de sept étapes destinées à sélectionner à travers toute la France les 21 meilleurs chiens qui décrocheront leur place en finale. Cette dernière épreuve se déroulera le 2 août, en Dordogne. Les JA du canton de Vitteaux s'associent à l'association des utilisateurs de chien de troupeau Yonne Morvan pour faire de cette journée une belle réussite et faire découvrir tout le bénéfice qu'un éleveur peut tirer de l'utilisation d'un chien pour le seconder dans les manipulations des bovins.
Renseignements : Émilie Jeannin 09 71 20 08 01 ou
06 22 21 51 38
http://la-ferme-de-lignieres.com

PRI info

Côte d'Or Pour vous aider à travailler en société

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'ODASEA. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Saône et Loire Devenir Agriculteur, la dernière ligne droite

Vous êtes installé depuis moins d'un an, vous voulez faire le point ? Profitez-en ! Après le passage en CDOA modernisation, vous disposez d'un délai d'un an pour vous installer. Où en êtes-vous ? Vous vous interrogez sans doute : Qu'est ce qu'il me reste à faire pour débloquer les aides ? Comment j'anticipe mon besoin de trésorerie ? Où est-ce que j'en suis dans mes démarches pour obtenir le certificat de conformité d'installation ? Comment je mets en place mon projet ? Pour vous aider à répondre, nous proposons une matinée d'échanges. La prochaine session aura lieu le mercredi 6 mai 2015 à Blanzy. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Jeanne Frachon, animatrice Point Info Installation, au 03 85 29 56 96.

Yonne La retraite ça se prépare

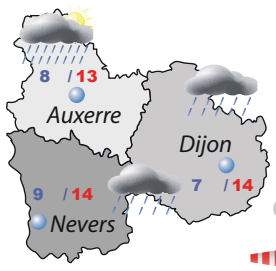
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 17 au 26 avril

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 17 Avril

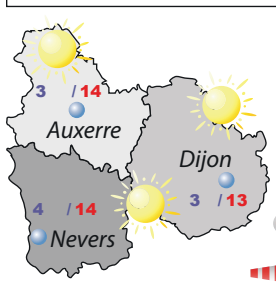


Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Anicet
Soleil : 06:55 - 20:38
Lune : 06:13 - 19:12

Samedi 18 Avril

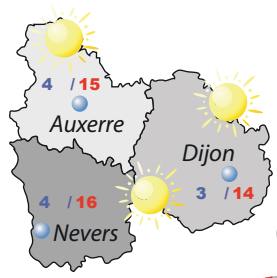


Ensoleillé
Pour ce samedi, le ciel sera clair et le soleil généreux. Les vents resteront modérés.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Nord-Est 30 km/h

St Parfait
Soleil : 06:53 - 20:39
Lune : 06:47 - 20:29

Dimanche 19 Avril



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les températures seront en légère hausse l'après-midi.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Est-Nord-Est 30 km/h

Ste Emma
Soleil : 06:51 - 20:41
Lune : 07:23 - 21:43

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 au Mercredi 22 Avril :

Un ciel clair tout au long de cette période.

Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : 3 à 7 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

Jeudi 23 au Dimanche 26 Avril :

De nombreuses averses sont attendues ces prochains jours.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -1 à 7 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

clin d'œil



Investissement

Les agriculteurs jouent la prudence

La grande croissance des investissements en agroéquipements des années 2012 et 2013 semble révolue. Sans que l'investissement ne s'effondre, le marché des machines agricoles revient à des quantités plus modestes mais supérieures à 2010 tout de même. Cause de la réduction de 2014 et sans doute de 2015, la baisse des revenus et le manque de visibilité sur les années à venir.



Photo: Réussir

Les moissonneuses-batteuses ont vu leurs immatriculations baisser de 7,5% en 2014. Toutefois, les autres outils automoteurs de récoltes ont progressé de 11,8% cette même année. En 2014, les immatriculations de machines à vendanger se sont accrues de 28,2% par rapport à 2013.

Finies, les années sublimes pour les constructeurs et distributeurs d'équipements agricoles. Depuis le début de 2014, les agriculteurs ont choisi de jouer la prudence. Conséquence, après deux années de belle croissance, en 2012 et 2013, pour l'agroéquipement, les agriculteurs ont été plus que prudents. Le marché français des agroéquipements aurait reculé de 14,7% en 2014 et reculerait encore de 11% en 2015, estime Axema, le syndicat des producteurs et importateurs de matériels agricoles, qui tenait une réunion biennale à Paris le 9 avril. La contraction de 2014, avec un marché estimé à 5,6 milliards d'euros, est liée à une baisse de 7% de la production française de machines, conjuguée à une chute des importations (-14%). En 2015, le marché s'établirait à 5 Mrd d'euros soit, malgré tout, plus qu'en 2010. C'est bien de la prudence. Pas un effondrement. Le Sima 2015 qui s'est tenu en février à Paris n'avait d'ailleurs pas été particulièrement marqué par la morosité. Plus encore, selon Axema, qui rapporte les résultats d'enquêtes dans l'industrie, les industriels, interrogés par l'Insee, seraient légèrement plus optimistes dans les mois les plus récents.

Revenus médiocres et manque de visibilité

En attendant les jours meilleurs, les agriculteurs sont éminemment prudents depuis 2014. Raisons principales : les revenus médiocres de 2014 et le manque de visibilité sur la situation des marchés agricoles. Les fournisseurs du monde agricole vont certainement devoir s'adapter à des clients qui se trouvent dans une situation nouvelle : ils vont répercuter la volatilité qu'ils subissent sur leurs achats de matériels et donc sur leurs fournisseurs.

L'investissement emblématique qui subira cette évolution est le tracteur : Axema rappelle qu'après avoir progressé de 11,4% en 2013, dépassant le nombre record de 2008, le nombre d'immatriculations a baissé de 28% en 2014. Un *«retour à la normale»* selon l'organisation professionnelle après trois années de fortes hausses. Mais en temps de forte volatilité, la notion de *«normale»* risque d'être très relative. Le phénomène français n'est d'ailleurs pas unique : en Europe, en 2014, le nombre d'immatriculations de tracteurs a baissé de 9% par rapport à 2013.

Moins de mois'batt, plus de vendangeurs

La situation est plus complexe si l'on entre dans le détail des productions. Si les moissonneuses-batteuses ont vu leurs immatriculations baisser de 7,5% à 2 284 unités en 2014, les autres outils automoteurs de récoltes ont progressé de 11,8% cette même année. En 2014, les immatriculations de machines à vendanger se sont accrues de 28,2% par rapport à l'an dernier. De fait, les viticulteurs ont retrouvé des situations de marché moins négatives et donc une meilleure visibilité pour les années à venir. De plus, la réforme de la PAC n'a pas, pour eux, le caractère bouleversant qu'elle a pour d'autres domaines puisque cette politique avait de toute façon un rôle limité sur les marchés viticoles. Et puis, l'acquisition d'équipements comme des machines à vendanger peut rentrer dans une stratégie de long terme de l'exploitation visant notamment à économiser des coûts de main d'œuvre au moment des vendanges, donc faire face à des situations potentiellement difficiles.

Élevage, prudence dès 2013

Des secteurs souvent en difficulté comme ceux de l'élevage n'avaient pas attendu 2014 pour jouer la prudence. Dès 2013, par exemple, la production de matériel de fenaison était en baisse en France, autant en raison de son marché local que des exportations vers l'Europe, surtout. En revanche, c'est en 2014 qu'on a pu assister à une baisse drastique des immatriculations de chargeurs télescopiques (-31,8%). Par ailleurs, signe de l'émergence d'élevages de grandes tailles, les mélangeuses automotrices d'aliments pour animaux, qui représentaient 26 véhicules en 2010 représentent 112 machines immatriculées en 2014. Cette même année, la France a importé 15% de machines à traire en plus, signe d'un marché qui paraît robuste en dépit de la fin prochaine des quotas laitiers. Signe aussi qu'une bonne part des producteurs de lait comptent profiter de la suppression des quotas pour doper leur propre production laitière.

De fait, l'incitation à investir est très variable selon les secteurs agricoles. Elle dépend avant tout des perspectives que chaque production peut espérer se fixer. Entre une période 2005-2010 et la suivante, 2011-2013, selon les données de l'Insee, les propensions à investir sont très différentes. Les investissements des céréaliers et producteurs d'oléoprotéagineux ont progressé de presque 30% ; en revanche, ceux des maraîchers ont baissé de 2,5% ; la palme de la baisse revient à l'horticulture avec -31,8% ; les producteurs de lait ont augmenté leurs investissements de 25% tandis que les éleveurs de bovins à viande ont réduit les leurs de 13,6% ; la palme de la hausse revient aux éleveurs de volailles (+64%) sans doute en raison des mises aux normes obligatoires tandis que leurs voisins éleveurs de porcs investissaient eux aussi substantiellement (+32%).

L'agriculture investit

De fait, l'agriculture française est un secteur qui investit. Parfois trop, disent certains en évoquant l'équipement parfois impressionnant en machines agricoles. Une critique contredite par les chiffres d'Axema. En termes d'intensité capitalistique (investissements rapportés à la main d'œuvre), la France se situe dans un peloton moyen en Europe, derrière le Luxembourg et les Pays Bas, et avec l'Allemagne et le Royaume Uni. En moyenne, les producteurs français n'ont pas surinvesti. Mais il est sûr qu'ils regardent de quoi sera fait l'économie après la nouvelle Pac pour se relancer sur le chemin de l'équipement.

HP

Pas de taille critique définie

***«Ni les syndicats majoritaires ni les Pouvoirs publics n'ont fixé un objectif en matière de taille critique des exploitations»*, constatait Alain Savary, directeur général du syndicat des producteurs et importateurs d'agroéquipements, Axema, le 9 avril. Une constatation en forme de regret puisque Alain Savary ajoutait : *«Garder des petites exploitations est peut-être un danger dans un pays, ou une région, dont les frontières sont ouvertes aux importations»* de produits alimentaires étrangers. De quoi faire réfléchir une salle composée majoritairement d'industriels de la machine agricole qui souhaiteraient bien savoir vers quel type d'exploitation la France s'oriente.**



▸ Agenda

18/04 Concours de boucherie demain à Pouilly

La nouvelle version du concours du bœuf de Pâques se déroule demain samedi 18 avril au pôle agricole de Créancey, 145 bovins sont attendus, tout comme une douzaine de lots de trois ovins qui seront tous en concours. La Fédération charolaise de Côte d'Or n'assurera finalement pas de présentation de reproducteurs bovins. L'accès aux visiteurs et acheteurs débutera à 10 heures. La remise des prix est prévue à 11h30 et les animaux resteront exposés jusqu'à 18 heures. Une restauration sur place sera proposée à partir de 12h30.

23/04 Assemblé d'Elvea 21 - 89

Elvea21-89, éleveurs et acheteurs associés, tiendra son assemblée générale jeudi 23 avril à 16 heures à la salle polyvalente de Vitteaux. A l'ordre du jour notamment : la présentation de la nouvelle Pac avec un responsable du Service Economie Agricole de la DDT.

26 au 29/05 Instants Santé à Arnay

Les Instants Santé de la MSA Bourgogne se dérouleront, pour le canton d'Arnay-le-Duc, du 26 au 29 mai de 7h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Mimeure.

28/04 Réunion FDSEA

La Section départementale des anciens exploitants agricoles est une section conviviale et très active sur le plan syndical. Elle organise des réunions intercantonales d'information qui s'adressent à toutes les personnes intéressées par le programme suivant :
- un sujet commun : intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion… puis des sujets spécifiques à chaque zone :
- pour Is-sur-Tille : droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage
Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire aux réunions choisies auprès de la FDSEA de Côte d'Or au 03.80.68.67.67.
La dernière date :
Réunion Intercantonale d'Is-sur-Tille : mardi 28 avril de 9h30 à 12h30
salle de l'Orangerie d'Is.
- Intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion…
- Droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage avec Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA21
Un restaurant proche de la salle, Au Dix d'Is, a été réservé pour une dizaine de personnes (nombre à confirmer le jour même) formule midi à 14€50 avec vin.

Loi d'avenir

Vigilance sur le défrichement

La réglementation évolue pour les surfaces forestières amenées à disparaître.



L'autorisation du préfet est subordonnée à une compensation financière ou de reboisement.

Avec le bois, on ne fait pas n'importe quoi... Si la réglementation sur le défrichement existe depuis plus de 40 ans, une nouveauté est appliquée depuis l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en octobre dernier.

Toute opération de défrichement (coupe et dessouchement) d'un bois de plus de trente ans et appartenant à un massif boisé d'une surface égale ou supérieure à quatre hectares est soumise à autorisation préfectorale. *«Cette réglementation existe depuis longtemps mais les compensations exigées en contrepartie de l'autorisation ont changé avec la loi d'avenir»* avertit Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA et à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. L'autorisation du préfet est désormais subordonnée à une compensation soit financière, soit de reboisement. *«Cette compensation était jusqu'alors laissée à l'appréciation du Préfet, elle devient obligatoire»* souligne la juriste.
Un montant de 2400€/ha sera demandé au propriétaire. Cette somme, applicable dans toute la Bourgogne, représente la valeur vénale d'une terre à boiser à laquelle s'ajoute le coût des travaux de boisement.

L'argent sera reversé au Fonds stratégique de la forêt et du bois créé par la Loi d'avenir. L'autorisation préfectorale peut également être subordonnée au reboisement d'une surface au moins équivalente à celle du défrichement. *«Différents coefficients, de 1 à 5, pourront être appliqués en fonction de l'intérêt écologique, économique ou social du bois défriché»* commente la juriste. Les services de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA ont été sollicités pour étudier une quinzaine de dossiers d'agriculteurs désirant défricher ou venant de subir un contrôle. *«Il est vrai que le principe et la demande d'autorisation restent inchangés, mais les pénalités en cas de non-respect des procédures sont devenues beaucoup plus importantes et quelques points d'interprétation méritent d'être éclaircis avec les services instructeurs»* poursuit Aurélie Lucas. Le bureau de la Chambre d'agriculture, réuni le 7 avril, sollicite d'urgence une réunion avec les administrations concernées afin d'amender le montant des indemnités compensatrices et des pénalités appliquées par la Draaf en cas de non-respect de cette procédure. L'interprétation de la notion de *«massif boisé»* mérite également d'être clarifiée : les haies abandonnées ou les prés en friche ne doivent pas être confondus avec de la forêt.

AURÉLIEN GENEST

Fête départementale

Dijon, J-50

La ferme de JAnne débarque aux Allées du Parc dans cinquante jours exactement.

Les 6 et 7 juin sont cochés depuis bien longtemps sur l'agenda de JA21. La grande fête départementale de l'agriculture, baptisée Ferme de JAnne, se déroulera à ces dates au centre ville de Dijon, avec l'ambition de présenter les différentes productions animales et végétales du département. Certains animateurs travaillent sur ce projet depuis plusieurs mois. Les Jeunes agriculteurs se donnent sans compter pour donner la meilleure image possible de leurs métiers. Lucien Rocault, président de la fête, souligne une bonne avancée des opérations: *«Nous sommes globalement dans les temps, les grandes lignes sont définies. Il reste désormais à peaufiner certains points !»* Le budget colossal de la fête est bouclé à près de 90%. *«Entre la logistique, la location de chapiteaux et la communication, ça chiffre très vite»* reconnaît Lucien Rocault, qui remercie au passage les nombreux partenaires de l'événement : *«cette organisation ne serait pas possible sans eux. Un grand merci à Dijon Céréales, le Crédit Agricole, Groupama, le Conseil général, le Grand Dijon, la SAS Bresson et tous les autres pour leur important soutien. Si d'autres organismes veulent nous rejoindre, qu'ils n'hésitent surtout pas à nous contacter»*. Au moins 150 bénévoles seront mobilisés chaque journée de ce grand week-end festif. *«Nous venons tout juste d'atteindre cet effectif, mais nous recherchons encore du monde pour davantage de souplesse et d'efficacité»* précise le président de la fête, qui invite les JA qui ne l'auraient pas encore fait à contacter sans plus attendre le réseau départemental des Jeunes agriculteurs. Toutes les bonnes âmes seront les bienvenues les 6 et 7 juin : le pôle restauration sera indéniablement le plus gourmand en main d'œuvre, mais un important travail s'annonce en amont, avec la mise en place des nombreuses infrastructures, sans oublier le rangement de celles-ci... *«Il ne devra plus rien rester aux Allées du Parc le lundi matin à 5 heures, pour une réouverture de la circulation prévue quelques heures plus tard»* informe Lucien Rocault. Si plusieurs cantons JA ont déjà répondu présent en grand nombre, d'autres se font beaucoup plus discrets. L'association Ferme de JAnne contactera prochainement les différents présidents départementaux pour préciser ses besoins spécifiques. Un appel aux futurs exposants du marché du terroir est également lancé. Contact : lafermedejanne@gmail.com



Plus de 50 000 visiteurs sont attendus sur l'ensemble des deux journées.

AURÉLIEN GENEST

Cultures

Belles comme le jour

Les parcelles présentent un très bel aspect en ce début de printemps. État des lieux à la date du 7 avril.



Le colza est très développé à ce stade de l'année.

«*Le paysage de la Côte d'Or est très beau… On peut difficilement rêver mieux pour l'instant, croisons les doigts !*» lance Damien Ronget, chef du service à la Chambre d'agriculture.

Si toutes les cultures sont prometteuses, la palme revient certainement au colza, très homogène et doté d'un impressionnant développement de sa masse foliaire. «*Cela faisait plusieurs sorties d'hiver que nous n'avions pas vu ça*» s'étonne Damien Ronget, «*en terme de pression des adventices, il y a quelques rattrapages de bleuets mais sans plus. Le salissement des parcelles reste modéré, tout comme la pression d'insectes. Tout est vraiment favorable*». Les céréales, pour leur part, sont très tallées, aussi bien les blés que les orges d'hiver : «*la précocité des semis et la douceur de l'hiver ont permis d'avoir cet excès de talles qui est synonyme de nombreux épis et de potentiels intéressants en rendements*» poursuit le technicien de la Chambre d'agriculture, «*l'alternance de sec et de froid à la sortie de l'hiver n'a que très peu retardé le calendrier. On se retrouve à des stades et des dates dans la moyenne des 10 ou 15 dernières années*». Les seuls dégâts recensés dans les céréales seraient dûs, pour l'instant, aux… campagnols pour le blé à la jaunisse nanisante pour l'orge. Les impacts de pucerons seraient très limités. Les implantations de cultures de printemps telles que les orges et les pois viennent de se dérouler dans de bonnes conditions et sont en train de lever «*de façon très régulière*» selon Damien Ronget. Les implantations de tournesol ont déjà commencé et seront prochainement suivies du soja.

Rien n'est joué

Cet état des lieux dressé à l'occasion de la dernière réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'est intéressé à d'autres productions, dont les moutardes. Celles-ci sont «*exceptionnellement belles*» selon Fabrice Genin, le président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne : «*Dans la région, seul le Tonnerrois dans l'Yonne a été touché par le gel. Le reste est très beau et le potentiel semble très intéressant. L'an dernier était déjà prometteur mais le sec et des épisodes de grêle nous avaient privé d'une année certainement record. Nous verrons bien cette année, nous pourrions une nouvelle fois ne pas être touchés par les méligèthes*».

Le moral est également au beau fixe du côté de la viticulture : Frédéric Mazilly, responsable professionnel, a fait part d'une bonne avancée des stades végétatifs et d'un bon déroulement des travaux dans les vignes. Si ce panorama des cultures approche le «*presque parfait*», Damien Ronget s'interdit toute euphorie : «*mieux vaut rester méfiant. Par rapport au gel, le jardinier dit toujours d'attendre les Saints de glace, soit presque la mi-mai, pour être tranquille. Pour la suite, il y a toujours le risque de sécheresse et, pour les céréales, on ne peut pas savoir aujourd'hui combien il y aura de grains au m²… On ne peut pas savoir comment le contexte va évoluer. Nous avons connu tellement d'irrégularités climatiques ces trois dernières années…*».

AURÉLIEN GENEST

Et les prix ?

Le rendement est une chose, les cours en sont une autre. Jacques de Loisy, président de la commission «*Productions végétales*» de la FDSEA de Côte d'Or, dresse un petit tour d'horizon des prix des céréales et du colza : «*Une légère augmentation est constatée depuis l'hiver. La crise en Ukraine et la parité euro/dollar permettent d'avoir aujourd'hui un blé à 170€/t (entre 1780 et 190€/t au marché à terme). La tension sur les marchés et ce qu'il se passe outre-Atlantique nous amène à du colza à 350€/t. Ces cours restent bien évidemment nettement en-dessous de ce qu'il nous faudrait, surtout après l'année 2014 que nous venons de vivre. Dans les prochains mois, cela risque d'être tendu pour les oléagineux, ce sera compliqué d'atteindre les 400€/t qu'il nous faudrait en colza à cause des gros pays de production et de la baisse du pétrole qui n'est pas bénéfique aux biocarburants. Pour les céréales, j'ai toujours l'espoir que ça aille mieux, compte tenu des conditions climatiques en Europe de l'Est et en Amérique. Nous sommes toujours en dessous des coûts de production et cela devient très difficile pour les producteurs*».

Miscanthus

Ensilé et prêt à l'emploi

La récolte de l'«*herbe à éléphant*» vient de s'achever dans le département. Le point avec Bourgogne Pellets.

Débutée fin mars, la récolte de miscanthus s'est terminée ces toutes dernières heures en Côte d'Or. L'entreprise Bourgogne Pellets a fait faucher ses 250 hectares de cultures autour d'Aiserey, propriétés d'une soixantaine de producteurs. Arrivé dans le département il y a cinq ans, le miscanthus évolue aujourd'hui à sa vitesse de croisière avec un rendement moyen de 14t/ha. Cette graminée vivace pérenne ne devrait pas connaître la moindre baisse de production pendant une vingtaine d'années. «*La même surface en switchgrass venait tout juste d'être récoltée, cette fois-ci avec un rendement moyen de 4 à 5t/ha*» souligne Philippe Béjot, chargé de mission à Bourgogne Pellets. Les grandes tiges broyées puis séchées s'orientent principalement vers la litière pour animaux ainsi qu'au paillage. Cette dernière utilisation aurait actuellement la cote avec un paillis issu d'une plante produite sans engrais ni pesticides et exempt de toute graine.

Malgré ces caractéristiques «*naturelles*», le miscanthus ne rentre pas en compte dans les surfaces d'intérêts écologiques de la nouvelle Pac. «*On ne comprend pas du tout pourquoi. Ce problème a pourtant été évoqué au Ministère. Le miscanthus n'est présent en France que sur 3500 hectares et ne possède pas un lobbying important : il en paie sans doute la facture*» confie Philippe Béjot.

AURÉLIEN GENEST



Les rendements tournent autour de 14t/ha.



Traitements

Une culture de «non-sens»

Deux responsables professionnels évoquent les objectifs de réduction des produits phytosanitaires visés par l'administration.

Les fongicides sont actuellement appliqués sur les blés et les orges d'hiver : c'est l'occasion de recueillir des points de vue d'agriculteurs sur les objectifs de réductions d'intrants visés par l'administration, via Écophyto. A Hauteville-lès-Dijon, Jacques De Loisy, considère qu'il est *«toujours bon»* de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, *«mais encore faudrait-il que les agriculteurs aient à disposition des matières actives efficientes et présentes sur le marché»* : *«Nous ne sommes pas pour l'utilisation de ces produits en tant que telle, nous voulons juste protéger nos plantes pour produire et sortir de la rentabilité !»*

Le Côte d'orien, président de la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA, regrette fortement *«l'inaccessibilité française à l'innovation, notamment sur des variétés améliorées génétiquement et moins consommatrices en produits phytosanitaires»*. Jacques De Loisy aborde alors le rapport Potier, document servant de base à Écophyto. Une soixantaine de propositions destinées à diminuer de 50% les volumes de produits phytosanitaires d'ici 2025 seront prochainement débattues au Parlement : *«je regrette que ce rapport ait été confié à un député agriculteur bio. Cela dénote une certaine partialité des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement. A chacun sa façon de produire, mais je ne comprends pas qu'un dossier sur les phytosanitaires ait été confié à un agriculteur bio... Le rapport Potier demande des résultats avant même que l'on ait des possibilités sur le terrain.... Je souhaiterais que la FNSEA se saisisse du dossier tant qu'il en est encore temps. Ce processus risque d'amener le niveau de l'agriculture française à celui du Danemark, passé d'exportateur à importateur»*.

Écophyto, la dose de trop

A Izier, entre Chevigny-Saint-Sauveur et Genlis, François-Xavier Lévêque rappelle que *«toutes les interventions sont déjà raisonnées en agriculture»*: *«Nous ne faisons pas des traitements pour dire que nous faisons des traitements... Les agriculteurs ne s'amusent pas à balancer des produits pour rien, tout est raisonné car chacun joue sur le niveau de charges. Il faudrait laisser travailler les agriculteurs, ne pas systématiquement les stigmatiser dans les problèmes de pollution de l'eau et leur faire tout simplement confiance»*. Le président des JA parle de *«non-sens»* au sujet d'Écophyto : *«on nous dit de moins traiter et refaire de l'agronomie. Mais l'une des solutions pour diminuer les traitements herbicides est encore le labour. Les techniques simplifiées ne sont malheureusement pas applicables partout. La deuxième chose pour lutter contre les mauvaises herbes et les insectes est l'allongement des rotations, mais encore faudrait-il des cultures adaptées et des débouchés derrière. En Côte d'Or, il faudrait réimplanter de la luzerne, du pois, des productions légumières mais nos usines et nos filières disparaissent. Nous avons tendance à simplifier et nous nous retrouvons dans les même rotations avec des problèmes de désherbage»*. François-Xavier Lévêque parle de *«distorsion de concurrence»* au sujet d'Écophyto : *«il faudrait avoir accès à des cultures avec des gènes résistants aux maladies, elles existent et sont utilisées en Europe mais pas chez nous. Les règles de production ne sont pas les mêmes partout, ça ne peut pas aller. Et laissons la recherche avancer»*. Le JA réagit à la décision du ministre de rallonger la date d'application des objectifs d'Écophyto, de 2018 à 2025 : *«Stéphane Le Foll s'aperçoit que la recherche n'a pas le temps de suivre pour rester sur un niveau de production correct. Si nous ne traitons plus, nous ne pourrons plus lutter contre les herbes ou maladies, faute de moyens alternatifs. Un exemple aberrant me vient en tête : avec le Cruiser, les semences de colza étaient traitées insecticide et étaient protégées contre les altises. Son interdiction il y a 5 ans implique de grandes invasions d'altises depuis, avec une multiplication des traitements. Et pour capter les nitrates, nous sommes obligés de laisser les repousses de colza, de véritables nids à insectes qui empirent la situation. Tout va vraiment à contre-sens»*.


François-Xavier Lévêque regrette le manque de solutions proposées.



Jacques De Loisy, particulièrement remonté sur le rapport Potier, souhaite que l'Etat *«dessere l'étau réglementaire autour de l'innovation»*.

Aurélien Genest

SEO

Sereins, les éleveurs ovins

Tous les voyants sont au vert chez les moutonniers. Leur assemblée vient de le démontrer.

Rares sont les assemblées générales qui recensent autant de points positifs. *«On ne va pas s'en plaindre, cela ne peut faire que du bien à notre filière»* se réjouit Hubert Mony, le président du Syndicat d'élevage ovin (SEO). Le Côte d'orien liste des éléments favorables pour les producteurs : très peu de problèmes sanitaires ont été déplorés lors de la précédente campagne, de bons résultats ont été obtenus en reproduction, la météo a été plutôt propice à la production de fourrages, les prix sont tout à fait corrects et l'aide ovine devient de plus en plus intéressante. *«Les importations ont diminué et la courbe de prix de la viande d'agneau est la plus haute de ces dernières années. La moyenne est de 6,35€/kg. Les ateliers ovins ne sont plus au dernier rang des productions en termes de revenus, avec une moyenne d'environ 20 000 euros»* mentionne le président.

Une Pac *«plus verte»*

La nouvelle Politique agricole commune est elle aussi favorable aux ovins, avec une prime de base de 20€ par brebis (jusqu'à 500 animaux) et 18€ au delà. «Nous avons un nouveau ratio de productivité, supérieur à 0,4 agneaux vendus par brebis présente» poursuit Hubert Mony. Trois euros supplémentaires sont également octroyés pour la contractualisation, auxquels viennent s'ajouter six euros pour une démarche qualité ou une productivité de plus de 0,8 agneaux vendus par brebis. Cette aide ovine est couplée : les surfaces utilisées par les brebis activent des primes de base (DPB): *«cette nouvelle Pac est plus verte que la précédente et peut rendre attrayante la production ovine, notamment dans les secteurs céréaliers qui s'orientent vers une agriculture avec plus d'agronomie»* insiste le président, qui invite les producteurs à s'intéresser aux MAE Herbe et Polyculture/élevage.

Aides locales

Les soutiens du Conseil général sont tout aussi satisfaisants, en plus de la précieuse aide à la génétique qui continue de s'élargir. *«Lors d'un agrandissement de troupeau ou d'une création de cheptel, la subvention débute dès le premier animal acheté, et non plus à partir du 21ème»* rappelle le technicien Jean-Marc Bidoire. Le Conseil général innove en s'intéressant au matériel : *«l'idée est d'aider les éleveurs à diminuer la pénibilité de leur travail. Cette aide au petit matériel va être très utile pour ceux qui débutent ou ceux qui ne travaillent pas dans des conditions optimales»*. La subvention atteint 30% pour des investissements de 2 000 à 15 000 euros. La contention est notamment concernée.


Le syndicat d'élevage, réunis le 31 mars à Créancey.

Aurélien Genest

L'installation, seul faux-pas

Malgré tous les *«feux verts»* précédemment évoqués, la filière ovine connaît encore des difficultés pour installer des jeunes et remplacer les départs en retraite. L'effectif des brebis reproductrices continue de diminuer au rythme annuel de 1 à 2%. *«C'est tout l'enjeu du lancement d'«Inn'ovin»*, qui succède à *«Reconquête ovine»*, décrite par Hubert Coucheney, représentant le département à la FNO. Le but est d'inverser cette tendance descendante» indique Hubert Mony. *«Inn'Ovin»* s'appuiera sur un relais qui couvrira la nouvelle région Bourgogne/Franche-Comté.

Assurances

Une couverture en cas de coup dur

Groupama prépare un nouveau produit qui permettra à un maximum d'agriculteurs de *«repartir»* après un sinistre.

Contrat socle. Retenez bien ce nom. Il sera prochainement proposé par plusieurs assureurs, dont Groupama. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, relaie régulièrement l'information dans ses allocutions. *«L'idée est d'avancer dans la gestion des risques»* relève François Schmitt, président de Groupama Grand-Est, lors d'une récente conférence de presse, *«la profession, les OPA et les Pouvoirs Publics sont entrés dans une réflexion commune. Le terrain a besoin d'une couverture beaucoup plus importante pour sécuriser les revenus face à une volatilité des prix de plus en plus grande et des aléas climatiques particulièrement nombreux ces dernières années»*. François Schmitt évoque la multirisque climatique de Groupama : *«elle a dix ans. Le produit fonctionne mais peine pourtant à décoller. En 2014, seuls 35% des surfaces de grandes cultures étaient couvertes, 20% des surfaces viticoles et très peu en arboriculture»*. L'équilibre technique de cette multirisque climatique n'est pas atteint depuis sa création et ces dernières années y ont fortement contribué. *«Elles ont coûté plus cher en sinistres qu'elles n'ont rapporté. En 2013, pour 240 millions d'euros de cotisations, 290 millions ont été indemnisés»* illustre le président.



Le contrat socle sera applicable dès cet automne et s'intéressera à toutes les productions, y compris les prairies.

Plus attractif

L'idée d'un produit «*coup dur*» a vocation de *«permettre aux exploitants de repartir après un important sinistre»*. *«Pour la première fois, tous les assureurs ont travaillé ensemble à livre ouvert»* commente François Schmitt. Le contrat socle sera plus «*attractif*» car moins cher de 15 à 20% par rapport à l'actuelle multirisque climatique. *«Il y aura quelques options en moins mais nous proposerons des garanties supplémentaires pour ceux qui veulent souscrire davantage*» précise le président. L'offre sera commercialisée dès cet automne, toutes les productions seront concernées y compris les prairies. L'objectif est de couvrir au moins 70% des surfaces agricoles : une superficie nettement supérieure à celle constatée aujourd'hui. *«Il est impératif d'avoir ces 70% pour garantir les tarifs. Sinon, le risque est d'arriver à une anti-sélection. Dans ce cas, seuls les plus exposés aux risques s'assurent et le système ne fonctionne pas»* avertit François Schmitt. Au moins quatre *«blocs»* composeront ce contrat socle : un premier s'intéressera aux grandes cultures, un second à la viticulture, un troisième à l'arboriculture et un dernier aux prairies, avec obligation de s'assurer pour toutes les productions composant un même bloc.

Une belle suite aux calamités

Groupama a été très acteur sur le dossier prairies. En pratique, une observation par satellite évaluera la dynamique de la culture. Des courbes de production seront obtenues puis comparées à un historique de l'exploitation. L'indemnisation sera automatique, sans expertise individuelle. Par rapport aux calamités agricoles, le contrat socle offrira une plus grande réactivité : les indemnités ne seront plus versées après plusieurs mois, quelques semaines suffiront. La situation individuelle de l'exploitation sera prise en compte, le raisonnement ne se fera plus par petite région agricole ni sur un forfait départemental ou régional. Il n'y aura d'ailleurs plus besoin de décret préfectoral.

AURÉLIEN GENEST

Télédéclarations

Surfaces d'Intérêt Écologique, ça va le faire

Les SIE ne devraient pas poser de gros problèmes dans le département.

C'est une des nouveautés de la Pac 2014-2020 : les agriculteurs doivent déclarer 5% de leurs terres arables en SIE. Ce dispositif succède aux surfaces d'équivalence topographique (SET). Si les coefficients changent et deviennent beaucoup moins favorables (1 mètre linéaire de haie compte désormais pour 10m² et non plus pour 100m²), les Côte d'oriens devraient assez facilement s'en sortir, au moins dans la majorité des cas. Un questionnaire envoyé à 200 JA conforte cette idée avec plusieurs réponses de jeunes producteurs de soja et de pois qui ne se font visiblement *«aucun souci»*. Une autre partie des sondés font confiance à leurs jachères, leurs Cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) et autres bandes enherbées pour obtenir ces 5% de SIE. Pour Fabrice Genin, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture et vice-président de la FDSEA, les exploitants qui ont la possibilité d'opter pour des cultures de printemps «*rentreront facilement dans les clous*» lors de leurs télédéclarations du 27 avril au 9 juin. «*Autre point*» ajoute Fabrice Genin, *«les secteurs concernés par la directive nitrates et les zones vulnérables, soit une très grande partie du département, pourront se servir des Cipan pour arriver à ces 5%»*. Le secteur plateau, moins favorable aux cultures de printemps, *«possède davantage de bois et bosquets qui pourront eux aussi aider à atteindre la surface demandée, même si nous conseillons aux agriculteurs de valoriser les terres arables plutôt que les éléments topographiques»*. Le responsable professionnel s'inquiète tout de même pour une partie des agriculteurs *«qui ne possèdent pas beaucoup d'aires boisées et pour qui, opter pour des cultures de printemps représente des risques certains pour le rendement»*.

Arnaud Ehrlacher, animateur en charge du dossier SIE à la FDSEA de Côte d'Or, reçoit de nombreuses sollicitations : *«Concernant la Pac, c'est le sujet le plus abordé avec celui des transferts de DPB. Il y a de nombreuses interrogations et tous les agriculteurs ne se sont pas encore penchés sur la question»*. Arnaud Ehrlacher indique avoir pris contact avec un certain nombre d'agriculteurs ayant tout semé en cultures d'hiver : *«certains se font du souci, les règles du jeu ont été connues tardivement et après les semis d'hiver : les exploitants trouvent cela aberrant et on les comprend facilement»* relate l'animateur. Le mot du syndicalisme majoritaire, relayé par Fabrice Genin est clair : il ne faut pas retourner la moindre terre. «*Le dernier recours serait de remettre des jachères ou d'implanter des Cipan en interculture courte, même si l'intérêt agronomique reste limité. Un mélange d'au moins deux espèces sera exigé*» poursuit Arnaud Ehrlacher, *«mais dans les situations les plus tendues, il faut aussi considérer les linéaires de haies et de forêts, même si leurs coefficients sont défavorables par rapport aux SET car au final, l'administration les prendra automatiquement en compte»*. Gilbert Boccard, vient de contacter la FDSEA pour se renseigner. Cet agriculteur de Montigny-Montfort dans le canton de Montbard sera dans l'obligation de semer des cultures pièges à nitrates pour la toute première fois : *«La réglementation est tombée après mes semis, j'ai tout mis en cultures d'hiver… Dans mon cas, les Cipan sont la seule solution à envisager, je devrai en mettre sur près de cinq hectares. Je trouve vraiment dommage que ces règles soient tombées aussi tard…»*.

AURÉLIEN GENEST

Formations

Marre de ramer avec ses papiers
20, 23 et 30/04/2015
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie
21 et 22/04/2015 à Créancey
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Recruter ou encadrer des salariés
23/04/2015 à Dijon
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper sa cessation d'activité
30 avril 2015 à Baigneux les juifs
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Fruit d'un partenariat entre l'IPERMA et le CFA de Challuy

Un nouveau BTSA en agro-équipement à la prochaine rentrée

Après un an de montage de dossier, le Conseil régional de Bourgogne vient de valider la création d'un nouveau BTSA *«génie des équipements agricoles»*, par apprentissage, à l'IPERMA de Saint-Saulge dès la prochaine rentrée scolaire.

Les places seront chères ! D'autant qu'elles seront limitées à 12, et une sélection des dossiers va être faite par une commission de recrutement prochainement. En partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) de Challuy, l'Iperma de Saint-Saulge va ouvrir un nouveau BTSA «génie des équipements agricoles» à la rentrée de septembre. Le dossier a été validé par le Conseil régional de Bourgogne et le ministère de l'Agriculture, les autorités de tutelle en terme d'enseignement agricole en Bourgogne. Ce sera la 14ème formation de ce type au niveau national, sur deux ans, et par apprentissage, c'est-à-dire en alternance à l'établissement privé de formation et en entreprise chez des maîtres de stages. Cette nouvelle filière est accessible à des jeunes titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement général ou équivalent, notamment les Bac professionnels «Agro-équipements» (proposé à l'IPERMA), «Maintenance» ou «Forêt», ou les Bac technologiques «STAV», «STI2D» ou «STL»... «C'est un diplôme très qualifiant qui permettra une insertion professionnelle facile et rapide, et qui répond à une demande des professionnels de la région et de toute la France» pointe Marie-Claude Moncorger, la directrice de l'iperma. C'est elle qui s'est investie depuis 2011 dans l'élaboration de ce projet de nouvelle formation, et auprès du CFA de Challuy, dont l'Iperma est une antenne et où se dérouleront certains enseignements...
Plus de 5000 postes sont à pourvoir chaque année en France dans les métiers de l'agro-équipements, particulièrement des emplois à responsabilités de chefs d'atelier, de technico-commerciaux, de techniciens supérieurs en bureaux d'études, d'inspecteurs techniques ou encore de responsables de chantiers, tels que le niveau de ce diplôme permettra d'y accéder, chez des constructeurs de matériels (avec qui l'Iperma est en contacts), des concessionnaires, des entreprises de travaux agricoles et des exploitations agricoles... Mme Moncorger a noué des liens avec de nombreuses entreprises du département ainsi que de l'Allier et du Cher, qui se montrent intéressées...

«Formation difficile»

Par apprentissage donc, et sur deux ans, les élèves passeront 27 semaines par an chez leurs maîtres de stages et 19 ou 20 semaines (la 1ère année) à l'école à Saint-Saulge et Challuy. La formation de 1350 heures comprendra un volet enseignement général (français, mathématiques et informatique, sport, économie générale, anglais...) et un volet technique (technique des équipements, outils graphiques, connaissance du matériel, maintenance, agro-technologies, économie et gestion, gestion commerciale, agronomie et zootechnie...). Les étudiants pourront s'entraîner à manipuler en grandeur réelle, grâce au soutien des concessionnaires locaux qui proposeront leurs interventions et la mise à disposition de matériels. Selon la directrice de l'Iperma, cette formation est «*complète, allie un bon niveau de culture générale, un niveau technique très développé, des notions d'économie et une connaissance de la nature qui permettront aux jeunes de se monnayer vers des débouchés bien au-delà du secteur agricole et para-agricole*» ! Mais ce sera aussi une formation très exigeante, «*très difficile et qui nécessitera beaucoup de travail et d'implication... A partir du BTSA, il s'agit moins d'être dans le faire que dans l'encadrement, autant que cela puisse être permis à des jeunes de 18 ans*» insiste Marie-Claude Moncorger. Cerise sur le gâteau : s'agissant d'un BTS agricole, le diplôme permettra aussi de s'installer en tant qu'exploitant agricole. «*C'est un moyen de rentrer dans l'agriculture sans avoir tout le capital nécessaire à l'installation*» dit aussi la directrice. A moins qu'après un BAC pro agro-équipement, le BTSA constitue une voie royale vers la poursuite d'études : «*vers une licence professionnelle ou un certificat de spécialisation, un autre BTSA dans une autre option en un an, ou vers les concours d'entrée dans les écoles supérieures d'agronomie ou d'ingénieur des travaux*». Arrivant dès la 4ème, certains élèves trouveront donc à l'Iperma le moyen de leur excellence, de leur épanouissement et de leur intégration professionnelle.



Pour la directrice de l'Iperma, Marie-Claude Moncorger, le nouveau BTSA génie des équipements agricoles est une formation exigeante qui demande beaucoup de travail mais qui est complète et peut se valoriser bien au-delà des secteurs agricole et para-agricole ».

EMMANUEL COULOMBEIX

Promotion

Les agricultrices de la FDSEA 58 et les JA s'invitent dans les collèges nivernais

La commission des agricultrices de la FDSEA de la Nièvre et JA 58 se sont rendus dans les collèges nivernais pour présenter la production et les métiers agricoles.

La commission des agricultrices de la FDSEA de la Nièvre et JA 58 se sont rendus dans les collèges nivernais pour présenter la production et les métiers agricoles.
Cela fait plusieurs années maintenant que la commission des agricultrices de la Nièvre et JA 58 interviennent dans les collèges nivernais. Les échanges entre jeunes et agricultrices(eurs) permettent de leur faire prendre conscience de la place que tient l'agriculture dans leur vie quotidienne. Les discussions permettent d'améliorer la connaissance du monde agricole et rural et de promouvoir l'image de l'agriculture auprès de ces futurs consommateurs. C'est aussi l'occasion de valoriser les métiers périphériques à l'agriculture. Communiquer, c'est aussi aller à l'encontre de certains clichés dont souffre l'agriculture et rétablir ainsi les vérités. C'est dans cet objectif que les professionnels interviennent tous les ans, dans un certain nombre de collèges nivernais, dans les classes de 3ème en découverte professionnelle. Ces derniers mois, ils auront été à la rencontre de plus 300 élèves en phase d'orientation.





La majeure partie des élèves se montre intéressés, curieux...

L'agriculture : un secteur qui recrute

Lors de ces rencontres, les représentant(e)s professionnell(e)s abordent l'origine des différents produits alimentaires que les élèves peuvent trouver dans leur assiette. Au cours de la discussion, de nombreux points sont détaillés que ce soit sur le travail quotidien des agriculteurs, le travail des cultures, le soin aux animaux... Cela permet aussi d'aborder l'ensemble de la réglementation auquel sont soumis les agriculteurs (fertilisation, sanitaire, identification, traçabilité ...). La commission des agricultrices en profite pour rappeler la place de l'agriculture dans l'emploi : le secteur agricole embauche 3.5 millions de salariés, 93% des jeunes trouvent un emploi dans les six mois suivant la fin de leurs études et enfin 70 000 emplois dans le secteur agricole restent non pourvus. Même si tous les élèves ne sont pas captivés par l'agriculture, une partie d'entre eux se montrent intéressés, curieux et ouverts à la discussion.

M.G – FDSEA 58

Retour sur la conférence «grandes cultures»

Mickaël Geloen : «il faut jouer des leviers agronomiques»

De la conférence «*Grandes cultures*» du 13 mars dernier à Pougues-les-Eaux, il était ressorti que les agriculteurs devaient respecter leurs fondamentaux pour trouver des marges d'amélioration des résultats. Dans chaque domaine d'expertise, les intervenants avaient, durant dix minutes, fait le point. Terres de Bourgogne entame une série d'interviews de ces conseillers. 1er entretien avec Mickaël Geloen, conseiller «*cultures*» de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, sur la conduite technique.

Terres de Bourgogne : «De quel constat êtes-vous parti ?
Mickaël Geloen : *Nous constatons, depuis 4 ou 5 ans, que sur certaines parcelles, il y a un problème de maîtrise du désherbage, des graminées de type vulpin sur céréales et des géraniums sur colzas, ainsi qu'un plafonnement des rendements. Particulièrement dans les rotations colza-blé-orge, la plus pratiquée car la plus rentable, et souvent associée à une simplification du travail du sol. Aujourd'hui, quand on obtient 38 ou 40 q/ha, on est contents ! En matière de désherbage, on peut associer des coûts supplémentaires jusqu'à 150 euros avec des résultats souvent décevants. On se rend compte qu'on arrive au bout de la chimie. Il faut arriver à maintenir son efficience et tout l'intérêt réside dans son association avec l'agronomie, afin de casser la spirale tout en maintenant les coûts…*

TdB : Quelles sont les pistes d'améliorations ?
MG : *Il y en a trois. La première consiste à introduire une culture de printemps dans la rotation, soit des dicots en semis précoce (pois/féverole), soit des graminées en semis précoce (orge de printemps), soit des dicots tardifs (tournesol/soja) ou des graminées tardives (maïs). Au moins une de ces cultures dans la rotation CBO permet de limiter les adventices. On maîtrise le niveau d'infestation acceptable qui permet ensuite de maîtriser chimiquement l'année suivante sans surcoût. La question, c'est quelle culture de printemps choisir. Il n' y a pas de recette, ce qui est important, c'est le raisonnement à la rotation, par rapport à ce qu'attend l'agriculteur. La difficulté, c'est de trouver le débouché derrière : il faut s'en assurer avant le semis.*

TdB : La 2ème possibilité ?
MG : *Il s'agit de répondre à des marchés de niche, type cultures porte-graine (trèfle, luzerne, coriandre, pois potager…). C'est beaucoup plus exotique de contractualiser pour la production de semences. Il y a un bon effet précédent, notamment sur les légumineuses. On coupe le cycle des adventices et on fournit de l'azote dans le système.*

TdB : Et la 3ème ?
MG : *Il s'agit de changer l'ordre dans la rotation, par exemple de passer d'un colza-blé-orge-pois-blé à un pois-colza-blé-orge ou d'un colza-blé-orge-maïs-blé à un maïs-orge-colza-blé. Dans le premier cas, le pois est plus costaux face aux ravageurs et il y a un effet désherbage mais çà limite la paille, ce qui est peut-être moins intéressant pour les polyculteurs-éleveurs. Dans le second, le problème fusariose et celui du désherbage de l'orge sont réglés après la culture de printemps.*

TdB : Il faut donc avoir une approche plus globale de son système…
MG : *Oui, il faut aussi miser sur l'observation de la végétation et du sol, par des analyses et des reliquats sortie hiver (RSH). Par exemple, en végétation, il faut arriver à un seuil minimal de 6 pieds sur 40 touchés par le piétin verse avant tout traitement spécifique. Le delta n'est pas anodin : on parle de 40 euros de charges supplémentaires. Il faut que cela se rationnalise ! Je précise qu'à l'heure des outils de précision, les drônes n'ont d'intérêt que si le système est équilibré et maîtrisé, à la différence des situations à risque où l'outil ne permet pas de moduler. Et puis sur le sol, les analyses permettent d'éviter de mettre 60 unités de phosphore et potasse (PK) quand le sol est correct. Un traitement, c'est entre 40 et 60 euros de charges de plus…*

TdB : il n'y a donc pas de recette miracle…
MG : *Il n'y a pas un levier, il faut regarder tous les leviers, l'allègement des charges, le prix de vente. L'enjeu, c'est une rotation diversifiée incluant une culture de printemps de temps en temps et arriver à bien la vendre. L'important, c'est le raisonnement à la rotation ou au système de culture, et non pas culture par culture, ce qui permet de calculer les marges brutes et donc de raisonner globalement. Jusqu'à présent, les agriculteurs ont simplifié leurs rotations ou leur travail du sol : demain, ils auront intérêt à complexifier en introduisant des cultures ou des leviers agronomiques. Et puis, il faut aussi anticiper les risques ! Rien ne sert d'introduire ces cultures sur toutes les parcelles, mieux vaut commencer par les parcelles à risques. Sinon, on va droit dans le mur au niveau chimique. Ce n'est pas en mettant 200 euros de traitement que l'on résoudra le problème du désherbage et du plafonnement des rendements»* !


Mickaël Geloen, le conseiller de la Chambre d'agriculture, insiste sur le fait de «*raisonner globalement*» et de jouer sur les leviers agronomiques pour maintenir l'efficience minimale de la chimie.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Point de vue

Des vaches ou des fleurs, à chaque éleveur de choisir …

L'élevage du Parc naturel du Morvan basé à Montour sur la commune de Brassy /Dun-Les-Places ne sert qu'aux amateurs de photos rares et de lieux naturels.
Il n'a rien d'exceptionnel, puisqu'il est présent partout aux quatre coins du Morvan hormis son niveau économique financé par le contribuable.
Alors comment les agriculteurs du Morvan en sont-ils arrivés à se faire prendre au piège des formations payantes (M.A.E.C) de la Chambre d'agriculture et du Parc du Morvan ?
Comment en sont-ils arrivés à ployer sous les nombreuses contraintes qui leur sont imposées ?
• Répertorier des espèces de fleurs sur leurs parcelles qui seront quadrillées elles-mêmes par le contrôleur en diagonales
• Enregistrement du passage des bovins, chargement des bovins, pourcentage de contractualisation...
Nous nous trouvons devant une contradiction : de son coté la Chambre d'agriculture ne peut pas encourager les éleveurs à l'engraissement des bovins quand son allié du Parc encourage, lui, le dégraissement de ceux-ci.
Il faut une bonne fois pour toutes prononcer le divorce entre ces deux institutions et revoir un nouveau schéma de distribution des aides régionales en les dirigeant intelligemment sur des actions économiques telles que :
• la prise en charge de l'entretien des chemins ruraux qui sont classés chemins de randonnée
• l'aide à l'entretien des haies «*formule C.T.E*»
• l'aide aux clôtures fixes
• l'aide au chaulage pour la santé des bovins «*sol granitique*»
• …
Le Parc du Morvan aurait-il tous les droits ? Déciderait il seul sans son allié la Chambre d'agriculture d'installer une usine à gaz au mépris de toute contractualisation, sans concertation aucune avec les éleveurs ? On se le demande.

Les paysans rescapés de toute cette pagaille seront- ils obligés d'aller partager les dividendes de l'usine à gaz que les associations écologiques et les illuminés de tous poils «*politiques et administratifs de Saint-Brisson*» auront mis en place?

La profession malmenée, mal écoutée, méprisée, souhaite ardemment revenir à des moments constructifs et productifs. Dans cette éventualité, j'appelle les agriculteurs du département à participer nombreux à l'assemblée générale de la FDSEA qui se déroulera dans mon canton de Montsauche-les-Settons le mercredi 22 avril à partir de 9h.
Des dossiers brûlants nous attendent et chacun pourra intervenir en toute simplicité.


Venez nombreux à cette assemblée, l'accueil des Morvandiaux n'est pas un vain mot.

PIERRE BOBIN

Agenda

18/04 Portes ouvertes à l'Iperma
L'Iperma (Institut privé d'enseignement rural et de mécanique agricole) de St-Saulge organise une journée Portes ouvertes le samedi 18 avril prochain de 10h à 18h. L'objectif est de renseigner les familles et les jeunes sur les formations qui leur sont proposées, après une 5ème, une 4ème, une 3ème, un CAP, un BEP ou une 2nde, et si les élèves souhaitent se qualifier professionnellement en s'appuyant sur de nombreux stages pratiques en entreprises. Sont ouvertes les inscriptions pour les 4ème et 3ème de l'enseignement agricole, le BEPA Services aux personnes, le BAC Pro Services aux personnes et aux territoires (en 3 ans), le BEPA Conduite d'engins et de travaux agricoles, le BAC Pro agro-équipements (en 3 ans, par apprentissage dès la 2ème année) et le tout nouveau BTS Génie des équipements agricoles (par apprentissage). Renseignements et contacts : Iperma, Place de Laveyne, 58330 St-Saulge, par téléphone au 03 86 58 33 87 ou par mail à iperma58@wanadoo.fr.

22/04 AG de la FDSEA58
La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 22 avril à Montsauche-les-Settons. Le thème de cette 69ème AG sera «*la puissance agricole au service des agriculteurs nivernais*» et servira de fil conducteur au rapport d'orientation lu par Emmanuel Bernard, président de la section bovine et membre du bureau de la FDSEA, l'après-midi étant ouvert au public. Renseignements au 03 86 93 40 92.

24/04 AG des JA 58
Les JA 58 tiendront leur AG le vendredi 24 avril à la mairie de Tannay. La pleinière est prévue à 14h et le thème de l'année sera «*que fait l'agriculture pour préserver les ressources en eau*» ?

18/22 mai Instants santé sur le canton de St-Benin d'Azy
La MSA Bourgogne tiendra ses bilans de santé gratuits, intitulés «Instants santé», sur le canton de Saint-Benin d'Azy, du 18 au 22 mai prochains, au Centre social (Avenue Pierre Petit) à Saint-Benin d'Azy (58270).


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
V-MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

▶ Rendez-vous

Vendredi 24 avril à Tannay

La ressource en eau au cœur de l'AG des JA de la Nièvre

Le vendredi 24 avril aura lieu l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre à la mairie de Tannay.
Les JA de Tannay auront le plaisir d'accueillir adhérents et membres d'OPA durant cette journée scindée en deux temps, le huit-clos pour les adhérents à partir de 9h30 et la plénière ouverte à tous à partir de 14h avec pour thème: *«Que fait l'agriculture pour préserver nos ressources en eau?»* Interviendront durant cette après-midi :
- Florent Mitault, Chef du service eau forêt biodiversité à la DDT de la Nièvre sur la *«Qualité des cours d'eau dans la Nièvre»*;
- Didier Guyon, président de l'Association Départementale pour la Maîtrise de l'Irrigation en Nièvre, sur le *«Fonctionnement et l'impact de l'irrigation dans la Nièvre»* ;
- Céline Beauvois, Chargée *«Qualité de l'eau et Agronomie»* à la Chambre départementale d'agriculture, sur la *«Restitution des flux azotés et phytosanitaires dans nos cours d'eau»* ;
- Michaël Geloen, Responsable de l'équipe Grandes Cultures et Conseiller GDA CETA à la Chambre départementale d'agriculture, sur les *«Leviers d'action pour limiter les transferts des intrants vers les cours d'eau»*

Midi et soir, des repas seront servis, suivis d'une soirée dansante pour passer un moment convivial.

JA 58

Pour plus de renseignements
03 86 93 40 91- cdja58@orange.fr

▶ Formation

27 avril Formation *«Statut du fermage»*

La FDSEA organise une formation *«Statut du fermage»* le lundi 27 avril de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : maîtrise de la règlementation du fermage; droits et obligations de chaque partie; les différents cas de fin de bail…
Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr



Après l'annulation de leurs IGP par le Conseil d'État

Coteaux de Tannay et Côtes de la Charité redéposent un dossier à l'Inao

Le Conseil d'État a annulé, début mars, la décision de 2009 du ministre de l'Agriculture d'accorder une Indication géographique protégée (IGP) aux vins mousseux des Coteaux de Tannay et des Côtes de la Charité. Après l'effroi et la colère, les responsables de ces vignobles confidentiels, ont décidé de contre-attaquer.





David contre Goliath : les mousseux nivernais (ici des caves Demuth à Tannay), à gauche, font-ils de l'ombre aux célèbres et nombreux Crémants de Bourgogne ? En tout cas, Coteaux de Tannay et Côtes de La Charité espèrent vite retrouver une IGP..

A côté des vins rouge, rosé et blanc qu'ils produisent, assimilés aux vins du Val de Loire, les vignerons nivernais des Coteaux de Tannay et des Côtes de La Charité fabriquent aussi des vins mousseux, selon une méthode traditionnelle, et auxquels le ministre de l'Agriculture avait accordé une IGP en 2009.

Dès 2011, la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de Crémant, à la demande de ceux de Bourgogne, ont contesté cette décision et ont entamé un recours contre l'arrêté ministériel.

Le couperet est tombé début mars lorsque la Conseil d'état, la plus haute juridiction administrative nationale, a décidé d'invalider la décision du gouvernement, suscitant à la fois la stupeur et la colère de ces petits producteurs nivernais. *«Ce n'est pas notre production mais bien le processus d'obtention de l'IGP qui est remis en cause»* souligne aujourd'hui Gérald Demuth, le président du Syndicat des vignerons de Tannay. Les bulles continueront donc bien à jaillir dans la Nièvre. Pour résumer, la sanction du Conseil d'état a été motivée, il y a un mois, par une absence de corrélation entre le terroir et la qualité des bulles produites dans la Nièvre. *«Nous ne nous attendions pas à être attaqués de la sorte par des gros producteurs comme ceux des Crémants»* déplore Gérald Demuth. Le volume des mousseux de Tannay atteint à peine 8000 à 10000 bouteilles par an. A peu près autant en Côtes de La Charité : *«contre plus de 17 millions en Crémants de Bourgogne et ils sont déficitaires»* enrage le responsable.

Nouveau dossier à l'Inao le 8 avril

Si des imprécisions ont été reconnues dans les cahiers des charges des deux appellations, les vignerons ont décidé de ne pas se laisser faire, devant ce qu'ils considèrent comme une injustice. D'autant que si ils sont rattachés aux vins du Val de Loire, ils disposent du même terroir argilo-calcaire et des mêmes cépages (Chardonnay, melon, pinot noir et rosé) que ceux des Crémants de Bourgogne. *«Nos bulles sont plus fines. Ont-ils peur de notre concurrence ? En tout cas, grâce à eux, nous avons gagné une publicité gratuite à la télé et dans les journaux»* ironise Gérald Demuth.
Et les responsable tannaysien annonce officiellement la contre-attaque, genre David contre Goliath. *«Comme les Côtes de La Charité, les Coteaux de Tannay ont déposé un nouveau dossier auprès de l'Inao. Il est passé en commission le 8 avril et un nouvel examen par le Conseil d'État devrait avoir lieu dans l'année. J'ai bon espoir et je suis à 150% positif»* s'enthousiasme celui qui espère que l'épisode judiciaire administratif n'aura été qu'un contre-temps.

Chacune des deux appellations s'est efforcée de corriger son propre cahier des charges. Sinon, la Bourgogne, où la Nièvre figure encore administrativement, pourrait-elle accueillir de nouveaux Crémants de Bourgogne made in Nièvre ?

Emmanuel Coulombeix

Cuma

La station de traitement des effluents inaugurée

Vendredi 3 avril, il y avait du monde pour l'inauguration de ce projet, déjà vieux de vingt ans, et qui est enfin devenu une réalité pour 85 vignerons de la Cuma du vignoble de Pouilly.



La station de traitement des effluents viti-vinicoles de la CUMA du vignoble de Pouilly a été inaugurée vendredi 3 avril dernier.

Martine Carrillon-Couvreur, la députée de la circonsciption, Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture, les responsables de la Fédération Cuma Bourgogne, il y avait du beau monde, vendredi 3 avril après-midi, pour couper le ruban devant la nouvelle station de traitement des effluents viti-vinicoles de la Cuma du vignoble de Pouilly. C'est un projet qui a pris corps il y a vingt ans qui se concrétise désormais.

Après avoir visité une unité similaire dans la région champenoise en 1995, une poignée de viticulteurs du vignoble de Pouilly-sur-Loire se sont mis en tête de reproduire le modèle dans leur propre région. Il a alors fallu trouver un terrain qui ne soit pas dans la zone d'appellation mais se situe suffisament près des 85 producteurs intéressés par le projet. Trois sites ont été présélectionnés, deux ont été écartés très rapidement, le dernier ayant rempli tous les critères indispensables, à commencer par la proximité avec une rivière. Les travaux pouvaient démarrer. Restait encore à trouver le système de lagunage...

C'est celui de Buchez-Vaslin qui a été adopté : les viticulteurs stockent chez eux les eaux usées (lavage de cuve avant et après les vendanges) et, deux à trois fois par an, la Cuma Terr'eau, avec son tracteur mais avec les tonnes de la Cuma du vignoble, collecte les effluents stockés et les acheminent sur le lieu de traitement. Les effluents subissent alors un premier traitement qui écarte les résidus et les métaux lourds. Ensuite, ils sont stockés dans un bassin de décantation où des bactéries dégradent les derniers résidus durant cent jours. Après cette décantation, les eaux sont rejetées dans un bassin de silice. L'eau est ensuite analysée avant de rejoindre le milieu naturel...

Au total, le projet a coûté 900 000 euros dont il faut déduire les 30% de subventions du FEADER et les 50% de subventions de l'Agence de l'eau.

EC (source : Fédération Cuma Bourgogne-antenne Nièvre)

Bovins Croissance

Un outil pour l'amélioration génétique du troupeau allaitant

Bovins Croissance est un outil technique à finalité économique, les informations collectées doivent conduire l'éleveur et le technicien à améliorer sans cesse la rentabilité de son troupeau par l'amélioration génétique et les choix d'accouplement



De la naissance au renouvellement, chaque pesée est un maillon de la chaine qui permet d'optimiser les coûts de production et de raisonner les charges notamment sanitaires et alimentaires.
Par la connaissance de données chiffrées et la comparaison des performances avec des moyennes départementales et nationales, le travail de sélection est facilité. Les échanges avec le technicien et d'autres éleveurs du réseau Bovins Croissance, peuvent aussi apporter des éléments utiles en matière de savoir faire technique et de nouvelles pratiques.

Le suivi VA4

L'objectif est d'évaluer le potentiel génétique du troupeau par les croissances et le pointage jusqu'au sevrage. Ce suivi consiste à peser tous les veaux nés sur l'exploitation, au moins deux fois, en respectant les intervalles nécessaires, pour obtenir des Poids Age Type à 120 jours (PAT 120) et à 210 jours (PAT 210). Ils permettent à l'éleveur d'évaluer la production laitière de ses vaches et raisonner la complémentation des veaux par le PAT 120, tandis que le PAT 210 permet d'évaluer le potentiel de croissance au sevrage et prévoir la mise en marché.
En fonction des pratiques, ces pesées peuvent être le moment pour la vaccination ou le traitement des animaux, la contention étant facilitée et la dose de traitement ajustée au poids. Ces pesées peuvent aussi être réalisées par les éleveurs si ceux-ci sont équipés, ce qui permet plus de flexibilité dans l'organisation des travaux sur l'exploitation.
En complément, un technicien agréé réalise une description des animaux sur trois grands postes : Développement Musculaire, Développement Squelettique et Aptitudes Fonctionnelles (Qualité de race) Un travail qui permet de classer les animaux sur la morphologie.

Le suivi VA4 Post Sevrage

Ce service permet d'avoir un suivi technique des femelles jusqu'à l'âge de deux ans.
L'ensemble des génisses est pesé deux fois par an, à l'entrée et à la sortie de l'hiver, pour calculer des Poids Age Type à un an, 18 mois et 24 mois. Ces pesées ont l'avantage d'encadrer des phases de croissance différentes qui permettront d'établir un plan de rationnement optimum pour la période hivernale et une gestion au pâturage adaptée. Un pointage morphologique adulte est réalisé avant le 1er vêlage, entre 24 et 36 mois. Les résultats de ce suivi orientent la destination des génisses : renouvellement avec vêlage à deux ou trois ans ou vente.
Les génisses étant les futures reproductrices, leur conduite peut impacter considérablement le cheptel de souche sur des critères de reproduction, de préparation au 1er vêlage et de poids de carcasse. En effet, le PAT à 2 ans correspond à 2/3 du poids adulte !

Valorisation des données

Chaque visite du technicien Bovins Croissance est accompagnée d'une remise de documents (Dossier Étable Production, Valorisé de campagne, Dossiers veaux et génisses, Descendances Taureaux …) et d'une analyse des résultats. Ces éléments permettent la comparaison de l'élevage au département et à la race, et de suivre la progression du troupeau sur plusieurs années.
En complément, Bovins croissance peut valoriser les données d'abattage et ainsi assurer un suivi technique jusqu'à la commercialisation.

Nouvelle Gamme de services

Bovins croissance est depuis longtemps un partenaire reconnu de l'élevage allaitant du département. Pour suivre l'évolution et la taille des exploitations mais aussi pour répondre aux nouvelles exigences des éleveurs, en attente de rentabilité du troupeau, le conseiller Bovins Croissance peut accompagner les éleveurs dans des services techniques plus approfondis comme l'alimentation du troupeau avec des calculs de rations, le tri des génisses, la mesure des ouvertures pelviennes, les plans d'accouplements, ….

Groupe Communication ALSONI Conseil Elevage

Pour plus de renseignements :
Bovins Croissance 58 – 25 Bd Léon Blum
58028 NEVERS Cedex – Tel : 03 86 93 40 40

Focus

Mesure des ouvertures pelviennes :

L'objectif est de finaliser le tri des génisses destinées pour le renouvellement en ayant connaissance de leur capacité de vêlage.

Cette mesure consiste à mesurer, par un technicien agréé par l'IDELE et à l'aide d'un pelvimètre, la hauteur et la largeur du passage pelvien pour déterminer l'ouverture dont disposera le veau pour sortir lors du vêlage. Cette aire pelvienne est corrigée de l'âge et du poids de l'animal.

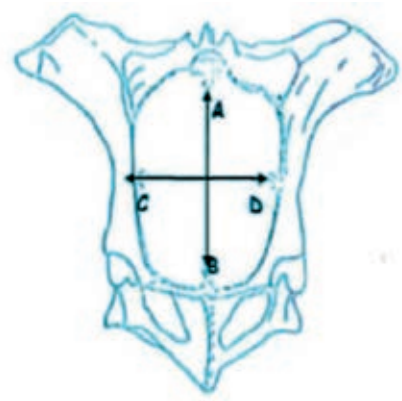


Schéma de mensuration (vus craniale) avec A-B : hauteur sacro-pubienne, C-D : largeur bis-iliaque médiane et A-BxC-D : ouverture pelvienne

Cette collecte s'effectue sur les génisses, 1 à 2 mois avant la mise à la reproduction, quel que soit l'âge au premier vêlage.

Plan d'accouplement

Selon les objectifs de sélection et à partir des données collectées dans l'élevage, le conseiller Bovins Croissance réalise le planning d'accouplement avec les taureaux d'exploitation (Monte Naturelle) ou IA. Il apporte un regard extérieur sur la morphologie des femelles et aide dans le bon choix des accouplements notamment des génisses. L'utilisation d'un logiciel interne au réseau Bovins Croissance permet de gérer en toute sécurité le degré de consanguinité des accouplements. L'indépendance du conseiller Bovins Croissance apporte un avis objectif.

Optimisation du rationnement

Le conseiller Bovins Croissance peut aussi accompagner les éleveurs dans l'optimisation du rationnement du troupeau allaitant pour chacune des catégories. En se basant sur des analyses de fourrages, le technicien optimisera l'utilisation des fourrages produits sur l'exploitation afin de limiter l'achat de compléments extérieur. Il saura prendre en compte également dans son analyse les caractéristiques de l'exploitation.



Nuisible

Empêcher l'éclosion des œufs à tout prix

Pour la seconde année consécutive, une opération d'effarouchement des corbeaux freux a été menée sur le secteur des bassins de captage de Brienon et Champlost, avec l'aide bénévole des chasseurs de la zone.


L'agriculteur Thierry Lutel est venu saluer et remercier les chasseurs et lieutenants de louveterie, participant à cette nouvelle opération d'effarouchement

Ils sont une dizaine de chasseurs à s'être mobilisés bénévolement, sous l'autorité de lieutenants de louveterie, pour cette première journée de battue administrative. Une opération organisée conjointement par la Fédération des chasseurs, la Chambre d'agriculture, les Services de l'Etat et le Conseil général et qui consiste à effaroucher les corbeaux en période de couvaison en les éloignant de leurs nids, de façon à ne pas permettre l'éclosion des œufs. Limitant ainsi les dégâts agricoles et protégeant les cultures qui concourent à la préservation de la qualité de l'eau. Venu saluer les chasseurs, cet agriculteur du secteur subit depuis plusieurs années les dégâts des volatiles : *«il y a deux ans, on a été amené à ressemer trois fois le maïs ! On faisait du tournesol, on l'a arrêté, c'était même plus la peine, car avec le maïs, c'est ce qu'ils préfèrent ! Et quand ils n'en trouvent pas, ils s'attaquent à l'orge de printemps…»*

Une chasse réglementée

Les corbeaux freux vivent en colonie jusqu'à plusieurs centaines d'individus et privilégient pour implanter leurs nids, les platanes situés le long des routes ou les peupleraies. L'an passé, près d'un millier de nids avaient été comptabilisés sur toute la zone d'intervention, dont plus de 350 pour le seul secteur de Brienon. Le problème, reconnaît ce chasseur, *«c'est qu'il y a une telle amplitude de naissances, entre ceux déjà nés, ceux prêts à naître, ceux en pleine couvaison, ceux qui viennent d'être pondus et ceux à pondre, qu'il est difficile d'avoir une action sur le long terme…»* Si l'espèce est classé nuisible par arrêté ministériel, du fait des dégâts agricoles causés, sa chasse est réglementée : *«autorisée dans un premier temps, de l'ouverture le 3e dimanche de septembre au 28 février. Après vient une période de destruction sans modalités particulières pendant tout le mois de mars. A partir d'avril, jusqu'au 10 juin, une autorisation de tir est obligatoire, suivie d'une période complémentaire si nécessaire, jusqu'à fin juillet, en fonction de l'état des cultures…»* Les tirs d'effarouchement sont sans risque, menés avec des cartouches sif-flante à proximité des bâtiments et habitations, ou de grenailles à plomb en zone agricole. Ils nécessitent néanmoins des précautions d'usage, notamment des limitations de vitesse pour les véhicules circulant le long de la zone de tir.

Un classement nuisible remis en cause tous les 3 ans

Agriculteur sur le Bac de Brienon, Thierry Lutel est confronté depuis longtemps au problème des corbeaux : *«en 2013, sur 26 ha de tournesol, une vingtaine de détruits ! Du coup, j'ai arrêté d'en faire. Même chose au printemps suivant, j'avais fait 1 ha de pois d'hiver pour en tirer de la semence, les corbeaux se sont mis dedans et ils ont tout bouffé…!»* Le problème est d'autant plus grand, que l'implantation de cultures de printemps est l'un des leviers privilégiés sur les Bac de Brienon et Champlost pour la gestion des adventices et une moindre utilisation d'herbicides en vue de préserver la qualité de l'eau : *«on s'est engagés à faire une culture de printemps tous les 5 ans, encore faut-il réussir à la faire lever ! Aujourd'hui, il y a une réelle incompatibilité entre les engagements pris et un écosystème qui a évolué de telle sorte, qu'il nous empêche de faire une agriculture plus propre…»* Avec le risque supplémentaire, de voir l'espèce reclassée non nuisible, faute de dégâts à déclarer, si les agriculteurs cessent de cultiver certaines parcelles en tournesol ou autre, *«le classement n'est pas définitif et il est remis en cause tous les 3 ans…»*

DOMINIQUE BERNERD

Introduire une culture dans votre assolement

Une nouvelle production ?

La spécialisation des exploitations a ses limites. Face à ce constat, la Chambre d'agriculture de l'Yonne vise plusieurs axes stratégiques pour encourager les initiatives de diversification.

Un des traits caractéristiques de l'évolution de l'agriculture est le développement de la spécialisation des exploitations agricoles. Ce phénomène n'échappe pas à l'Yonne. Il a permis et permet encore de trouver de l'efficacité économique et organisationnelle via la concentration des compétences sur peu d'ateliers très techniques, le développement de la mécanisation, l'approvisionnement de filières structurées…

Aujourd'hui, dans un contexte plus que jamais mouvant pour les entreprises agricoles (nouvelles règles de soutien via la PAC, les MAEC, cadre réglementaire, évolutions sociétales…), la spécialisation peut quelque fois trouver ses limites. Parmi celles-ci, citons la forte dépendance aux aides des systèmes icaunais de polyculture-élevage, le plafonnement, et même maintenant la régression des rendements pour les productions végétales annuelles, les impasses techniques en matière de désherbage par exemple. De ce fait le chiffre d'affaire global de la Ferme Yonne en polyculture élevage régresse. Tendance confirmée par notamment la baisse des soutiens via la PAC.

En parallèle, l'Yonne bénéficie d'une situation privilégiée à bien des égards. Une implantation d'agro-industries importante, la proximité de Paris et de son bassin de consommation, un axe de communication essentiel que constitue l'A6, des potentialités locales liées à l'histoire, la gastronomie, les particularités pédoclimatiques des territoires de l'Yonne, les capacités d'initiatives dont savent faire preuve les exploitants icaunais…

Face à ces constats et à ces enjeux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaite accompagner les diverses initiatives permettant de valoriser les ressources locales au profit du développement économique des exploitations, de l'approvisionnement des filières et de la consommation locale.

Plusieurs axes stratégiques visés

A travers son pôle *«Valorisation des Ressources Locales»* (VRL), les axes stratégiques visés par la Chambre d'agriculture sont donc de :

- Développer la valeur ajoutée pour la ferme Yonne en s'appuyant sur les gisements internes et les opportunités externes
- Promouvoir la diversification
- Accompagner les porteurs de projet dans le développement de leur entreprise
- Valoriser et promouvoir les produits, l'agriculture et les producteurs de l'Yonne

Pour travailler le premier axe de sa stratégie, la Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaite identifier les agriculteurs intéressés par l'introduction de nouvelles production au sein de leur exploitation (nouvelles cultures afin d'allonger la rotation ou diversifier l'assolement, développement de nouveaux ateliers de production, de transformation ou de vente…).

Ce recensement des idées ou projets auquel nous vous convions à participer permettra, outre le fait de faire un état des lieux des personnes intéressées et des productions plébiscitées, de vous mettre en relation avec des acteurs économiques en recherche de producteurs.

En nous laissant vos coordonnées, nous pourrons également vous transmettre de l'information sur des opportunités de production ou vous convier à des réunions de présentation.


Accompagner les diverses initiatives, comme la vente directe

Connectez-vous à www.yonne.chambagri.fr, rubrique *«Diversifier mon activité»* pour vous inscrire en ligne ou contactez la Chambre d'agriculture de l'Yonne :

Elu référent : Loïc Guyard - Membre du Bureau

Responsable administratif : Déborah Colard au 03 86 94 22 19

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Maraîchage

La cressiculture les botte... !

Menacée un temps de disparition, la cressonnière de Véron connaît un nouvel essor, sous l'impulsion d'Henry Bazus, soucieux de conserver le patrimoine familial, assisté depuis 2 ans par Benjamin Saby, ancien pensionnaire de la MFR de Villevallier.



Henry Bazus, « réinventeur » de la cressonnière de Véron et Benjamin Saby, à ses côtés depuis 2 ans.

Il s'en est fallu de peu fin 2009, pour que la cressonnière implantée il y a plus de 70 ans à Véron, par Suzanne et Roger Desoeuvres ne disparaisse du paysage sénonais. Après leur départ en retraite en 1989, la cressonnière fut exploitée avec succès par un couple tourangeau pendant 18 ans, puis par un ancien ouvrier qui connut des fortunes diverses, au point de rendre l'exploitation en quasi état de friche, avec seulement 2 fosses en activité sur les 54 créées à l'origine. Un véritable crève-cœur pour Henri Bazus, gendre des fondateurs et jardinier à ses heures. L'ancien mécano a profité d'une retraite salutaire il y a 5 ans, pour se lancer dans l'aventure et redonner ses lettres de noblesse à une entreprise familiale septuagénaire, mais à la santé aujourd'hui retrouvée.

Plus de 22 000 bottes de cresson à l'année

Depuis la reprise d'activité, 34 fosses (sur un potentiel de 54) sont désormais opérationnelles, alimentées en eau claire par la source de Saint-Gorgon, que l'on dit descendre des étangs de Saint-Ange, en Pays d'Othe. Une source au débit régulier et à la température constante (de 8° à 10 °), qui alimente à longueur d'année l'ensemble des bassins, par un simple phénomène de gravité naturelle. Particulièrement sensible à la photosynthèse, le cresson de fontaine pousse dans l'eau, au rythme du soleil : *« nous avons manqué de lumière pendant quasiment 2 mois et il nous a été impossible de produire pendant plus de 3 semaines. Revenu, le soleil fait pousser le cresson à vitesse grand V et l'on est même un peu débordés… »* La saison s'étend de septembre à fin avril. Début mai, on laisse la plante monter en graines, récoltées en juin, avant le réensemencement un mois plus tard, une fois les fosses curées, nettoyées et remises en eau.



Fraîchement cueillies, les bottes sont gardées au frais dans un bassin alimenté en eau courante par la source

Bottes aux pieds, Benjamin s'active dans 15 cm d'eau, liant de main de maître une botte de cresson fraîchement cueillie. Natif de Véron, c'est sa 2ème saison à la cressonnière, après une formation Bac Pro CGEA Productions Végétales à la MFR de Villevallier. Henry Bazus a su lui transmettre sa passion et aujourd'hui, l'élève n'est pas loin de rattraper le maître dans la confection des bottes de cresson ! Un objectif : *«se former progressivement à la gestion, afin de lui succéder un jour…»* Les pieds dans l'eau, le dos courbé, la tâche n'est pas de tout repos, mais, confie Benjamin, *«pour moi qui ne rêvais que de travailler au grand air, c'est la vie rêvée…»*

A l'année, plus de 22 000 bottes sont ainsi produites, commercialisées à la fois directement dans les grandes surfaces du Sénonais et jusque dans le Loiret, *«sans passer par des centrales d'achat»*, précise Henry Bazus, ainsi qu'en vente directe. Du cresson cueilli la plupart du temps sous les yeux des clients. Difficile de trouver plus frais… ! Le retraité actif qu'est Henry Bazus a raison de souligner que *«cela aurait été un crime d'abandonner un tel endroit…»*

DOMINIQUE BERNERD

Concours Talents Gourmands

La passion de leur métier et du terroir

Deux Aubois et un couple Côte d'Orien couronnés, lors de la finale régionale du concours Talents Gourmands qui s'est déroulée le 7 avril dernier dans les salons du restaurant étoilé La Côte Saint-Jacques, à Joigny.

Fort du succès de la 1ère édition, le Crédit Agricole, en partenariat avec le Bottin Gourmand, a lancé en octobre dernier la 2e édition des *«Talents Gourmands»*. Organisé dans 29 terroirs de France, ce concours a pour objectif de mettre à l'honneur la filière gastronomique, à travers 3 catégories : agriculteurs, artisans métiers de bouche et restaurateurs. Sur les 42 candidats inscrits en Champagne-Bourgogne, 9 finalistes se sont retrouvés le 7 avril dernier au restaurant étoilé La Côte Saint-Jacques, à Joigny, avec pour les départager, un jury présidé par le Maître des lieux, Jean-Michel Lorain et composé de chefs étoilés, journalistes, artisans et représentants du monde bancaire.

En catégorie agriculteurs, ont été récompensés Sylvain et Isabelle Olivier, de la *«Ferme Fruitrouge»*, à Nuits-Saint-Georges, qui cultivent 13 ha bio en fruits rouges de la région (cassis, framboises, fraises, groseilles et cerises), transformés en boissons, confitures et condiments, vendus à la ferme et auprès des épiceries fines, hôtels et restaurants. Couronné également, en catégorie artisans des métiers de bouche, Cyril Guilleminot, boucher charcutier traiteur à Brienne-le-Château : une entreprise familiale privilégiant le circuit court de vente directe aux consommateurs et d'achats directs aux producteurs locaux. Sa dernière création ? *«le Chaource sec, un saucisson sec sans peau, au Chaource, en forme de galet, dans une boîte à fromage…»* (Marque déposée). Aubois également, Xavier Delavenne, Chef de l'établissement «Céladon, Côté Restaurant» et chef à domicile, à Creney-Près-Troyes, arrivé 1er, dans la catégorie restaurateurs, dont la cuisine de marché, évolutive au gré des saisons et des propositions des fournisseurs a conquis le jury : *«le leitmotiv que nous essayons de mettre en avant dans notre travail au quotidien est la sincérité : l'utilisation de beaux produits, travaillés au plus près des saison, en respectant leurs saveurs. Nous voulons que notre passion transparaisse dans nos assiettes, aussi bien gustativement que visuellement…»*

Chacun des lauréats a remporté la somme de 5000 €, offerts par le Crédit Agricole, ainsi que plusieurs autres dotations. Afin de promouvoir leur savoir-faire, les lauréats bénéficieront par ailleurs de publicités : annonces dans la presse régionale, chroniques en radio et articles dans le magazine Bottins Gourmands.

DOMINIQUE BERNERD



Sylvain et Isabelle Olivier, exploitants à Nuits-Saint-Georges, primés en catégorie agriculteurs.

▸ Agenda

17/04 Journée découverte de la Coopérative Bio Cocebi

La Cocebi, coopérative bio, collecte sur la Bourgogne et départements limitrophes, les productions biologiques et conversions depuis plus de 30 ans. Nous invitons les exploitants qui s'interrogent sur l'agriculture biologique (technique, marché), à découvrir cette filière, vendredi 17 avril, à partir de 10 h, route de Noyers, à Nitry. Au programme :
10 h : visite de la Cocebi
12 h : point marché
13 h : repas sur inscription (avant le 10 avril)
14 h 30 : visite d'une exploitation bio adhérente à proximité
Renseignements et inscription: 03 86 33 66 44 - cocebi@biobourgogne.fr

18/04 Festival «*Graines de mômes*» à Champs-sur-Yonne

Destiné aux enfants de 4 à 12 ans, le festival «*Graines de mômes*» vous attend samedi 18 avril, de 10 h à 18 h, au lycée professionnel de Champs sur Yonne. Au programme de cette 5e édition orientée vers le génie alimentaire, les sciences, la poésie, l'humour et la magie: une vingtaine d'ateliers et trois spectacles étonnants. Restauration sur place. Entrée 5 €.

17/04 Contrôle pédagogique

Le premier contrôle pédagogique organisé sur demande de la FDSEA 89, avec la DDT de l'Yonne, se déroulera vendredi 17 avril, sur l'exploitation de Daniel Biais, à Sainte Magnance. La journée se déroulera en 2 temps : le matin, à partir de 9 h 30, Salle des Maréchaux, à Avallon, présentation de tous les contrôles, leurs modalités et leur vocation finale. L'après-midi, sur le site de l'exploitation du Gaec des Bruyères, à Sainte Magnance, à partir de 14 h. Deux autres contrôles pédagogiques sont prévus : mi-mai, en Puisaye, sur une exploitation laitière, en juin, dans le Sénonais, sur une exploitation céréalière



▸Formations

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la Pac

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la Pac 2015 vous seront présentées
Places restantes : Gron (30 avril), Venoy (11 mai,18 mai, 29 mai et 1er juin), Avallon (2 juin)
Contact :
Valérie Rousseau,
03 86 94 22 22
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Internet pour les nuls

Lire vos mails représente pour vous un réel défi ?
Vous souhaitez apprendre à rechercher facilement des informations sur Internet et à savoir les partager avec vos collègues? Cette formation d'1 journée, jeudi 11 juin, est faite pour vous. Après une rapide introduction aux fondamentaux d'Internet, vous manipulerez les outils classiques de recherche en ligne et de communication: forum, messagerie, pour pouvoir naviguer en toute autonomie
Lieu : Venoy
Public : Tout agriculteur (trice)
Contact : Emilie Riberolles
03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les Maec «*Systèmes*»: une opportunité à saisir ? (Grandes cultures et monogastriques)

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation de 2,5 jours les 12 mai, 4 juin et 9 juin, afin de vous accompagner dans la lecture du cahier des charges des Maec «systèmes» monogastrique et grandes cultures et l'évaluation de la faisabilité technique du déploiement de ce cahier des charges sur votre exploitation.
Lieu : Maillot
Public : Agriculteurs céréaliers et/ou possédant un élevage de monogastriques
Contact :
Emilie Riberolles 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande



Visite du préfet

Échanges virils mais courtois

Répondant à l'invitation de la FDSEA de l'Yonne et de son président, Francis Letellier, le Préfet Moraud s'est rendu sur l'exploitation de Guy Martin, maraîcher à Charbuy. Un après-midi d'échanges francs mais courtois sur les sujets d'actualité impactant les exploitations icaunaises.



Le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, (au centre sur la photo), se faisant expliquer l'exploitation maraîchère, par Guy Martin (à sa gauche).

Maraîcher à Charbuy sur près de 10 ha depuis 1989, Guy Martin exploite également 62 ha en grandes cultures. Des fumures réalisées sous forme organique, des engrais foliaires à base de plantes, des insecticides remplacés par l'usage d'insectes…, autant d'atouts pour une production légumière vendue uniquement en vente directe sur l'exploitation, les marchés, magasins locaux et via le Drive Fermier. Après une rapide visite de l'exploitation, en présence notamment des responsables de la FDSEA de l'Yonne et d'un grand nombre d'agriculteurs, le préfet Jean-Christophe Moraud s'est prêté à un échange sur nombre de sujets d'actualité impactant directement ou indirectement les exploitations de l'Yonne.
A commencer par celui de l'emploi et des difficultés à recruter. Un sujet que connaît bien Guy Martin : «*le métier est réputé être pénible et aujourd'hui, les jeunes ne sont même plus formés au maraîchage. Dans l'Yonne, c'est fini et à Quetigny, cela le sera bientôt…*» Parmi les demandes exprimées au préfet, celle de poursuivre le travail mené depuis plusieurs années en synergie avec les services de l'Etat, pour promouvoir les métiers de l'agriculture et les faire reconnaître comme un véritable débouché professionnel dans l'Yonne. Dans le viseur de l'organisation syndicale, le compte pénibilité, avec le souhait d'une approche forfaitaire négociée pour chaque poste à l'échelon régional, comme l'a rappelé le président Letellier : «*il faut mener un véritable travail de simplification quant à la responsabilité de l'employeur, afin de ne pas connaître le même scénario qu'avec l'amiante il y a 20 ans…*» Sur le même sujet, cette remarque d'Eric Saison, éleveur porcin : «*peut-être n'avons-nous pas encore trouvé le bon compromis entre la flexibilité dont on a besoin sur les exploitations du fait de revenus aléatoires et le fait que le salarié n'aspire qu'à trouver un CDI…*» Quant au développement économique des exploitations, fait remarquer Francis Letellier : «*il nous faut un cadre stable dans la durée. On ne peut pas changer les règles au bout de 2 ans et obliger à investir, sous prétexte que les précédentes sont caduques ! Surtout quand on investit dans de l'improductif…*»

«Donnez-nous du temps… !»

Autre sujet sensible : les Bassins d'Alimentation de Captage. Si la profession est sensible au fait que l'enjeu de l'eau est incontournable dans notre département, tête de bassin aux sous-sols fragiles, pas question pour autant de nier la nécessité de conserver une viabilité économique sur les exploitations, comme le souligne Gilles Robillard, installé en polyculture élevage à Méré : «*les efforts entrepris et la volonté d'aller dans le bon sens sont réels chez les agriculteurs, mais il vous faut bien prendre conscience que la nature ne répond pas dans l'instant et que nos changements de pratique n'auront une influence que dans les 10 ou 15 ans à venir. Donnez nous du temps…!*»
L'Yonne un département de polyculture élevage, mais pour combien de temps encore ? Pour le président de la FDSEA 89, le compte n'y est pas : «*la nouvelle PAC devait être une revalorisation pour les éleveurs, mais les aides annoncées sont annulées par les charges supplémentaires que les exploitants vont avoir à gérer, avec entre autres, l'extension des zones vulnérables et la mise aux normes des bâtiments d'élevage…*» Réclamant un peu plus de souplesse sur la gestion des prairies pour mieux travailler l'autonomie de l'élevage et dénonçant au passage une «*sanctuarisation des haies*», risquant fort de pousser les agriculteurs à arracher toute végétation susceptible d'en créer une nouvelle, de peur de ne pouvoir s'en débarrasser. La disparition de l'élevage laitier est un fait, comme l'a rappelé Nadine Darlot, vice-présidente de la FDSEA 89 : «*en 10 ans, nous sommes passés dans l'Yonne, de 1200 éleveurs à moins de 300 ! Pénalisés par la PAC, par la Directive Nitrates, les modalités sont telles, qu'elles vont finir par tuer l'élevage dans tout le département. D'autant que le prix du lait a chuté de 20 % en un an. La seule adaptation possible pour les exploitations ? L'arrêt…!*»
Si les réponses apportées aux multiples interrogations de la profession ne semblent pas avoir toujours trouvé un écho favorable auprès des agriculteurs présents, Francis Letellier se disait néanmoins relativement satisfait à l'issue de la rencontre, «*l'important était de repartir sur un climat de discussion franche mais respectueuse. Nous autres syndicalistes, sommes peut-être durs parfois, mais cela ne nous empêche pas d'être respectueux…*»

DOMINIQUE BERNERD

«C'était tonique !»

■ TDB : Les propos échangés cet après-midi ont pu sembler à certains moments «difficiles», voire tendus…
Préfet Moraud : «*Non, c'était tonique ! Parce que je suis là aussi, pour restituer les enjeux et ne manque jamais de le faire. L'agriculture est tout de même un secteur économique bénéficiaire, sur le plan budgétaire, d'une véritable politique publique, qui se traduit par des transferts financiers de l'UE vers la France et le monde agricole, de 9,1 Milliards €. C'est un chiffre qui n'était pas espéré, ne serait-ce qu'il y a 2 ou 3 ans…*»

■ Les règles de la nouvelle Pac ne trouvent pas toutes l'adhésion, d'autant que certaines ne sont même pas encore connues…
«*Nous sortons d'une négociation complexe, mais il ne faut pas que le mode agricole oublie que nous avons au final une bonne Pac, mais c'est vrai, au prix d'une certaine complexification des dispositifs, je ne peux pas le nier. Alors que les règles de la Pac ne sont pas toutes stabilisées ni fixées, il y a, c'est vrai, une complexification sur fonds d'incertitude, qui peut sembler contradictoire, avec la politique de simplification administrative menée par le Gouvernement auprès des entreprises. Et les exploitations agricoles sont des entreprises…*»

■ Un mot sur ce Club Pac évoqué dans vos propos…
«*Nous allons essayer de mettre en place un point de rencontre mensuel pour, avec la profession, la Chambre d'agriculture,et les syndicats, évoquer les avancées, les dernières décisions, les délibérations de la Région, faire remonter les difficultés, les questions, les ajustements…, Une manière de faire le point et de dire où on en est et de fixer une ligne de conduite…*»

Les contrôles pédagogiques sur exploitation prévus prochainement, ne seront pas ouverts à la presse…
«*Oui, y compris pour la presse spécialisée et pour une raison très simple : je souhaite que s'instaure un dialogue le plus direct et le plus franc possible entre les corps de contrôle et ceux qui potentiellement sont les futurs contrôlés.*
Qu'ils s'expliquent, y compris au travers d'une certaine empathie les uns avec les autres et je pense que dans ce type de discussion à vocation préventive et pédagogique, il est préférable qu'il n'y ait pas de tierce personne…»

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (8ème partie)*

La télédéclaration des aides surfaces - volet 1

En raison de l'évolution de l'outil informatique Telepac pour la mise en œuvre de la réforme de la PAC, la période de télédéclaration est décalée par rapport aux autres années. **Le nouveau calendrier de dépôt de demande d'aide PAC et aides surfaces est du 27 avril au 9 juin 2015**, DPB, paiement vert, paiement redistributif, paiement additionnel JA, ICHN, MAEC, aides Bio, aides couplées végétales. La télédéclaration tardive est possible du 10 juin au 6 juillet inclus avec pénalité (1 % par jour). Les dossiers seront irrecevables à compter du 7 juillet.

ATTENTION : pour les aides couplées bovines (allaitant, lait, veaux sous la mère), le calendrier de dépôt reste du 1er mars au 15 mai 2015, y compris les demandes d'attribution de références «vaches allaitantes» par la réserve, et les clauses de transfert de références (voir les sept formulaires et les notices relatifs aux références VA sur Telepac).

La télédéclaration 2015 intégrera le travail inter-campagne d'amélioration des couches graphiques sur le contour des îlots et la photo-interprétation des surfaces non agricoles (SNA).
Cet article vise à faire un premier point sur les évolutions de Telepac.

1. Les nouveaux services 2015 de Telepac et les services à disposition à ce jour

Le site TELEPAC est ouvert toute l'année et permet à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses données personnelles et notamment aux comptes-rendus des paiements effectués pour l'ensemble de l'exploitation au titre des précédentes campagnes.
Les évolutions pour 2015 sont de différentes natures.

1.1 Mise à jour des données de l'exploitation tout au long de l'année

Depuis le début d'année 2015, une nouvelle télé procédure permet aux agriculteurs de déclarer tout au long de l'année, les évolutions concernant leur exploitation : statuts, coordonnées, associés, références bancaires...
Dorénavant, le volet «*identification*» est détaché du dossier PAC.
Cette mise à jour est importante notamment pour l'application de la transparence GAEC, qui s'effectue à compter de 2015 selon la répartition des parts sociales des associés.

1.2 Mise à disposition de la cartographie des îlots en *«prairie sensible»*

Depuis le 31 mars, TELEPAC vous permet d'identifier si votre exploitation est concernée par le zonage «*prairies sensibles*», en allant dans le menu *«prairie sensible»* en orange à gauche. Une notice d'utilisation se trouve dans l'onglet *«formulaires et notices 2015»* de TELEPAC.
Une fois sur la photo, vos îlots figurent en violet s'ils sont situés au moins en partie sur une zone où les prairies sont sensibles et si vous aviez déclaré en 2014 des surfaces en prairie ou landes et parcours dans ces îlots ; Sinon, ils figurent avec un contour orange.

Avertissement : TELEPAC fait apparaître en violet les îlots susceptibles de contenir des prairies sensibles mais ce n'est pas forcément l'intégralité de l'îlot qui est concerné car l'îlot peut contenir d'autres couverts que des prairies permanentes ou peut ne se trouver que partiellement sur la zone. Il vous revient donc, après ce repérage global, de bien identifier à l'intérieur de chaque îlot là où les prairies ne devront pas être retournées.
Dans les zones portant des hachures simples de couleur bleu clair, ce sont les parcelles déclarées en «*landes et parcours*» qui sont considérés comme prairies sensibles et qui ne doivent pas être retournées.
Dans les zones où le hachurage est renforcé (quadrillage), ce sont aussi les prairies naturelles et prairies temporaires de plus de cinq ans, en plus des landes et parcours, qui sont considérées comme prairies sensibles et qui ne doivent pas être retournées.

1.3 Délégation de signature aux organismes de service pour la déclaration PAC 2015

Les exploitants agricoles qui donnent délégation de signature à un organisme de service pour télédéclarer leur PAC pourront les désigner dans le menu de gauche «*téléprocédure/délégation à un organisme de service*» de TELEPAC. Les formulaires sont disponibles sur TELEPAC, onglet formulaires et notices 2015.

2. Quelle forme aura la télédéclaration en 2015 ?

La télédéclaration se fera en plusieurs phases :
- l'établissement du registre parcellaire avec deux volets : graphique et descriptif
- la déclaration des animaux présents
- la demande d'aides 1er pilier et ICHN souhaitées en 2015
- éventuellement la demande d'aide de MAEC (2eme pilier programmation 2015-2020)
- éventuellement la demande d'aide de MAE résiduelle (2ème pilier programmation 2007-2013)

Dans cet article, il ne sera traité que du registre parcellaire.

3. Le registre parcellaire graphique

3.1 Des îlots recalés par l'IGN

A l'ouverture de TELEPAC, l'exploitant trouvera les îlots de sa déclaration 2014 potentiellement «*recalés*» par l'IGN durant l'hiver lors de la phase d'amélioration des couches graphiques. Ainsi, le dessin peut ne pas être identique à celui que l'exploitant a déposé lors de la campagne 2014.

Avertissement : ce recalage est une proposition de l'administration, elle doit être modifiée par l'exploitant si celui-ci constate une erreur : erreur de dessin, changement en cours de campagne (reprise, échange, arrêt d'exploitation).
En effet, lors de la signature de sa demande d'aide, l'exploitant s'engage sur le dossier y compris le contour des parcelles : d'une proposition de dessin par l'administration, on passe à une déclaration sur l'honneur de la part de l'exploitant.
Il est apporté un éclairage particulier sur le recalage en 2015 :
- l'exploitant doit tenir compte des nouvelles règles concernant le verdissement et le maintien des éléments topographiques (BCAE7), il doit notamment inclure les haies de moins de 10 m de large et les fossés dont il a la maîtrise
- l'agriculteur a obligation de déclarer toutes ses surfaces exploitées
- les DPB créés cette année seront attribués sur toute la surface admissible déterminée lors de l'instruction. Si la surface sur la photo n'est pas exactement celle des relevés MSA, cela concentrera le montant des DPB mais ne pénalisera pas l'exploitant sur le montant total reçu.

L'année 2015 est donc bien l'année où le contour des îlots doit être vérifié pour démarrer la nouvelle PAC. Un îlot redessiné trop large pourrait pénaliser l'agriculteur lors d'un contrôle les années suivantes (perte de DBP).

3.2 Un dessin à la parcelle culturale

Cette année, toutes les parcelles culturales doivent être dessinées. En effet, la modalité «*localisation indicative*» n'existe plus.
Pour les exploitants qui déclaraient précédemment les parcelles, il sera possible de réimporter les dessins de 2014. Il sera alors nécessaire de recaler le contour des parcelles au contour des îlots. Pour chaque parcelle, une fenêtre s'ouvrira sur TELEPAC pour permettre de décrire le contenu de cette parcelle (cf paragraphe *«4. descriptif des parcelles»*). Une parcelle est une surface ayant la même culture déclarée, **et** les mêmes engagements.
Exemples :
- une culture d'orge avec sur le terrain une partie qui portera une culture dérobée pour SIE et une autre sans culture dérobée devra être dessinée en deux parcelles
- une prairie permanente engagée en MAEC système herbagers ou pastoraux (SHP), avec une partie en surface cible et une autre partie sans surface cible, devra être déclarée en deux parcelles

3.3 Mise à jour des Surfaces non agricoles (SNA) visibles sur l'othophotographie

Afin de simplifier le travail de télédéclaration, les agriculteurs n'auront pas à dessiner les **SNA visibles** sur la photographie dans TELEPAC, celles-ci sont systématiquement comptabilisées comme telles.
En revanche, les exploitants devront dessiner les SNA *«apparues»* depuis la photographie (ex : construction d'un bâtiment, implantation d'une haie....) ou les SNA *«disparues»* (ex : débroussaillage d'une partie d'îlot, ….).

4. Le descriptif des parcelles

Chaque parcelle dessinée devra être décrite par l'agriculteur. Dans TELEPAC, cette description se fait au moment du dessin par l'ouverture d'une fenêtre permettant d'indiquer les informations pertinentes attachées à cette parcelle.
Il ne sera pas demandé d'indiquer la surface admissible de chaque parcelle. Celle-ci sera déterminée lors de l'instruction administrative, à partir de la surface dessinée et des SNA présentes sur l'othophotographie et des modifications de SNA (SNA apparues et SNA disparues) déclarées par l'agriculteur. L'agriculteur, responsable de sa déclaration, sera informé de la surface déterminée lors de l'instruction administrative et pourra, comme les années antérieures, indiquer tout élément incohérent.
Les informations déclarées pour chaque parcelle, notamment code culture et précisions associées, permettent de gérer l'ensemble des aides surfaciques 2015. Plusieurs colonnes seront présentes :
- culture principale et précisions
- cultures dérobées pour les SIE
- agriculture biologique
- MAEC surfacique (programmation 2015-2020) /agroforesterie

4.1 La culture principale

La culture principale est une culture qui doit être identifiable entre le 15 juin et le 15 septembre 2015, en application de la diversité des assolements pour le paiement vert**.**

Avertissement : les codes culture changent en 2015 et seront sur trois caractères . Dans TELEPAC, un menu déroulant facilitera le choix. Si la culture nécessite des informations complémentaires, la liste des «*précisions possibles*» est adaptée. Ex : pour certaines cultures, il est nécessaire de compléter avec la variété / pour les prairies permanentes, l'agriculteur pourra indiquer que la photographie donne une bonne vision des SNA présentes sur la parcelle ou choisir le prorata de surface admissible.

4.2 Comment déclarer les surfaces d'intérêt écologique (SIE)

Pour bénéficier du paiement vert, les exploitants doivent respecter 5 % de la surface arable en SIE. La déclaration se fera selon le type de SIE.
Si les SIE sont de type «*SNA*» (haie, arbres...), elles sont visibles sur la photographie ou déclarées par l'exploitant au titre des SNA «*apparues*» ou «*disparues*». Il ne sera donc pas nécessaire de faire une action supplémentaire.
Si les SIE sont de type *«parcelles à part entière»* telle que jachère, surface en protéagineux, bord de champ,.... La parcelle est dessinée et son descriptif donneront toutes les informations nécessaires. Il ne sera donc pas nécessaire de faire une action supplémentaire.
Les seules SIE à déclarer spécifiquement seront celles de type *«parcelles portant une culture dérobée ou avec un sous semis d'herbe»*.
Pour cela, l'agriculteur devra déclarer le mélange implanté en culture dérobée ou le sous-semis dans les colonnes spécifiques grâce à un menu déroulant.

4.3 Les cultures conduites en agriculture biologique

L'agriculteur doit déclarer toutes les parcelles conduites en agriculture biologique. Il précise ensuite s'il demande une aide pour le maintien ou la conversion et indique pour les cultures de légumes, s'il s'agit de maraîchage ou de cultures de plein champ.

4.4 Les MAEC surfaciques et l'agroforesterie

Un dessin de parcelle et le descriptif qui s'y attache donnent tous les éléments pour calculer la demande des différentes aides demandées. Il n'est pas possible de demander une aide pour une partie de parcelle. : dans ce cas-là, il conviendra de séparer la parcelle en deux parcelles.
Un agriculteur peut engager une même parcelle dans plusieurs MAEC. A cet effet, il indique les codes des mesures dans les colonnes disponibles. Ces codes de MAEC sont à récupérer auprès du porteur de projet de territoire.
Dans le cas particulier du dispositif MAEC systèmes herbagers ou pastoraux (SHP), l'agriculteur déclare spécifiquement les surfaces «*cibles*» à travers deux codes différents : SHP et SHP cible. L'agriculteur renseigne la colonne «*agroforesterie*», s'il demande ou a demandé au cours de la programmation passée une aide à ce titre pour la parcelle considérée. Dans ce cas-là, cette surface peut être reconnue comme SIE.

Pour en savoir plus, le site du ministère :
http://agriculture.gouv.fr/nouvelle-PAC-2015 où vous trouverez :
- Un document complet sur la réforme de la Pac : **"La réforme de la PAC en un clin d'œil"** http://agriculture.gouv.fr/document-nouvelle-PAC-2015-2020.
- Un guide d'aide à la déclaration : **"Réussir la déclaration de ses aides"**
- Un dépliant pédagogique rappelant les avantages de **TéléPAC : "TELEPAC, pour réussir la déclaration des aides 2015"**

Contacts en DDT :

DDT 21 :
Emmanuel CIBAUD 03 80 29 42 72
et Isabelle FIEVET 03 80 29 44 46

DDT 58 :
Michèle FERY et Céline GAY
03 86 71 52 24
ddt.sea@nievre.gouv.fr

DDT 89 :
Michel MILLOT et Carine FONTERS
03 86 48 42 01
ddt-sea@yonne.gouv.fr

Chronique ovine

Vers une sélection d'animaux résistant au parasite ?



Les niveaux d'excrétion des agnelles vont être suivis pendant 2 ans.

Plusieurs pistes sont aujourd'hui explorées afin de limiter les traitements antiparasitaires dans les sytèmes herbagers. *«Compte tenu des résistances déjà mises en évidence dans certains élevages, c'est aujourd'hui une nécessité»*, explique Philippe Jacquiet, enseignant à l'école vétérinaire de Toulouse. *«Les résistances à la famille des benzimidazoles sont aujourd'hui courantes et un élevage dans la Loire présente même des résistances à l'Ivermectine»*. Face aux strongles gastro intestinaux, certaines races présentent moins de sensibilité : les races tropicales par exemple mais qui ne sont pas utilisées en France. *«Selon de récentes études, il y a aussi des variations entre les individus d'une même race»*, ajoute Philippe Jacquiet. *«Et l'héritabilité du caractère serait plutôt bonne : entre 25 et 30%»*.

Une première génération de filles

Plusieurs races se sont portées volontaires pour mesurer l'intérêt de sélectionner les béliers sur ce caractère dont la Romane dont les essais sont en cours. Dans un premier temps, les béliers ont été infestés (en leur faisant avaler des larves de strongles) et leur niveau d'excrétion a été mesuré. Les résultats ont permis de définir deux populations de béliers : les résistants qui ont excrété très peu d'oeufs de strongles et les sensibles qui étaient très excréteurs. Des brebis d'un même élevage ont été inséminées avec leurs semences et les filles de ces deux catégories de béliers. Un suivi sera réalisé pendant les 2 premiéres années de leur vie avec 4 points de prélèvement de crottes par saison de pâturage et une prise de sang pour génotypage afin de vérifier si leur père leur a bien transmis ce caractère. A suivre !

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO



Blé objectif protéines (BOP)

Dernier apport d'azote: pas avant deux nœuds, c'est bien et après, c'est carrément mieux !

Afin d'assurer le meilleur compromis rendement x teneur en protéines, si on devait retenir un stade, ce serait le stade dernière feuille pointante.

En pratique, c'est avant une période pluvieuse prévue, le moins tôt possible, soit sûrement après le stade 2 nœuds. Dans la majorité des situations de Côte d'Or, la date médiane d'arrivée du stade deux nœuds c'est le 20 avril pour les situations précoces jusqu'au 30 avril pour les plus tardives. En 2015, dans la mesure où la majorité des parcelles ont réalisé leur stade à épi 1 cm à une date proche de la médiane de ces 20 dernières années, le stade 2 nœuds pourrait arriver :

- Entre le 15 avril et le 25 avril 2015 pour les situations précoces de plaines.
- Entre le 20 avril et le 30 avril 2015 pour les situations tardives de plateaux.

Au cours de ces périodes, la probabilité de cumuler 15 mm dans les 15 jours pour valoriser l'azote est élevée, alors que c'est beaucoup moins vrai avant le 15 avril.

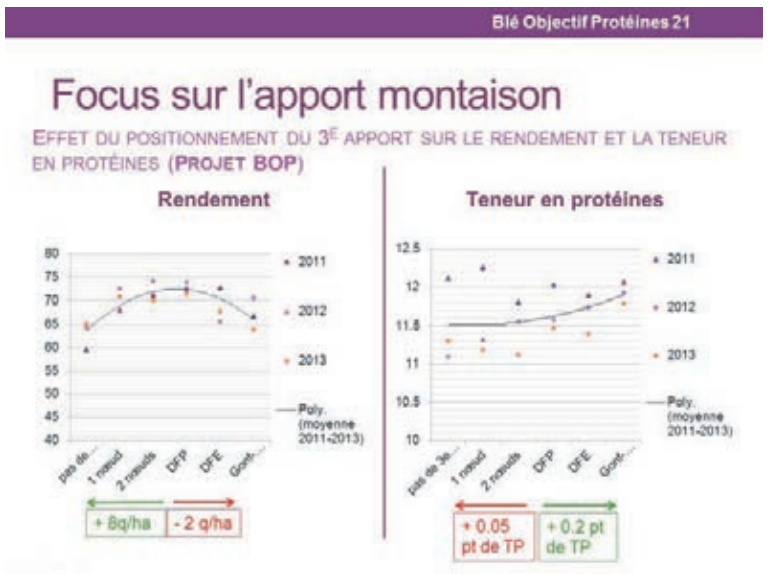
Prévoir l'azote entre deux nœuds et gonflement avec un outil de pilotage

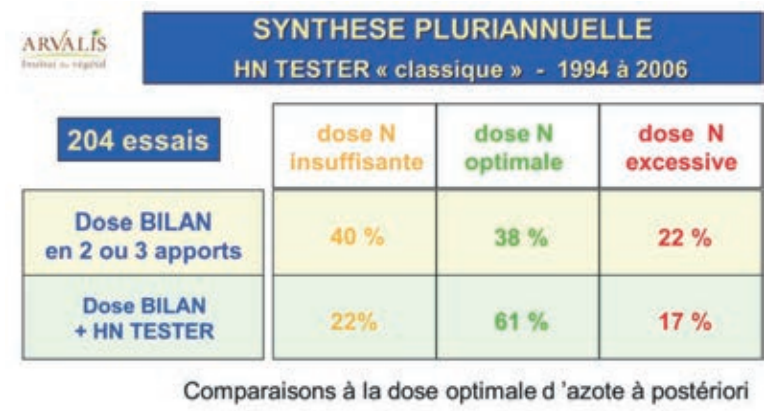
Afin d'accompagner la demande croissante d'azote de la plante pour faire de la biomasse ainsi que de sécuriser la teneur en protéines des futurs grains, un à deux apports d'azote sont bénéfiques entre le stade deux nœuds et le gonflement. A partir du stade deux nœuds, et pas avant, les fleurs (soit les futurs grains) s'installent dans les épillets et jusqu'au gonflement, les feuilles s'enrichissent en azote, sources des futures protéines qui seront transférées dans les grains.

Selon l'Arrêté établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Bourgogne du 19 janvier 2015, il est recommandé d'ajuster la dose totale prévisionnelle précédemment calculée au cours du cycle de la culture en fonction de l'état de nutrition azotée mesurée par un outil de pilotage.

Les outils de pilotage constituent un moyen d'ajuster les apports d'engrais azotés tout au long de la montaison des blés. Pour cela, ils *«interrogent»* la plante par le biais d'indicateurs pour savoir si elle est suffisamment alimentée en azote. Selon la réponse, un apport d'engrais minéraux pourra être déclenché pour couvrir ses besoins.

Attention toutefois, ces outils ne viennent qu'en complément du calcul préalable de la dose d'azote totale à apporter sur la parcelle. A partir de cette dose calculée a priori, de laquelle a été réservée de l'ordre de 40 unités, l'outil de pilotage va permettre d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, les apports en cours de montaison.





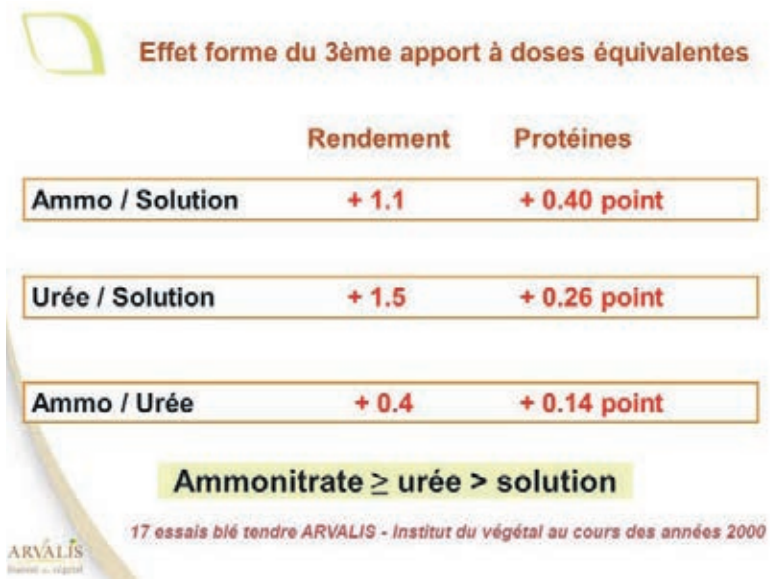
Cette synthèse de 204 essais pluriannuels montre que l'utilisation d'un outil de pilotage permet d'appliquer la dose optimale dans 61% des cas contre 38% sans pilotage. Les situations où la dose calculée à priori était trop faible se réduit de 40% des cas à 22% en pilotant le 3ème apport.

Avec quelle forme d'azote ?

Ce 3e apport se révèle être très efficace car il intervient après la régression des talles inutiles. Le transfert d'azote vers les feuilles du haut, les épis, puis les grains est plus rapide.

Le résultat sera d'autant plus facilement acquis que la forme de l'engrais sera bien valorisée.

De ce point de vue là, l'ammonitrate est la forme d'engrais la plus efficace pour le ou les apport(s) réalisés entre deux nœuds et gonflement du blé.



ARTICLE RÉDIGÉ PAR LES PARTENAIRES DE «BLÉ OBJECTIF PROTEINES 21» (BOP): C. BOULLY (BOURGOGNE DU SUD), M. MIMEAU (DIJON CEREALES), M. PAGEOT (ETS BRESSON), L. PELCE (ARVALIS), A. PETIT (SEINE YONNE), ET D. RONGET (CA 21)

Fredon Bourgogne

Lutter contre les campagnols des champs

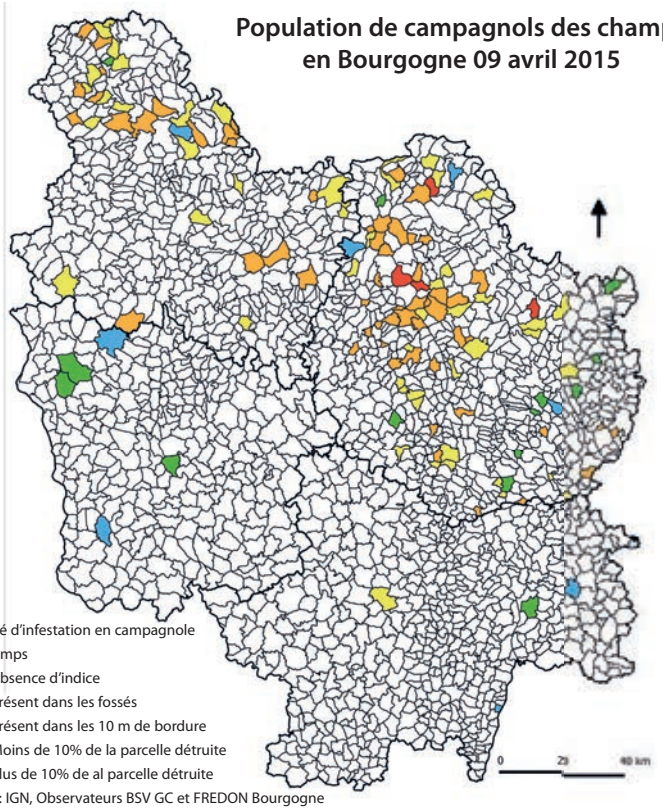
Une recrudescence des dégâts de campagnols des champs (Microtus arvalis) sont observés depuis cet automne entrainant localement une nuisibilité aux cultures. Plusieurs facteurs sont à l'origine des pullulations actuelles (douceurs hivernales, végétation haute limitant la prédation, réduction des surfaces labourées, etc…).

La lutte contre les campagnols des champs doit être avant tout collective, préventive en identifiant précocement la présence des campagnols en bordure de parcelles et alternative en cherchant à rendre le milieu le plus défavorable au développement du campagnol. Le travail du sol, l'entretien des bordures et des talus, l'installation de perchoirs pour favoriser la prédation naturelle par les rapaces (chouettes, buse, etc…) sont des leviers à mettre en œuvre. Les mammifères carnivores, comme le renard et la belette sont également des prédateurs et peuvent aider à la régulation des populations de campagnols.

La pression du ravageur est telle que dans de nombreuses parcelles il est nécessaire d'associer la lutte alternative à la lutte chimique autorisée par l'arrêté interministériel du 14 mai 2014, relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, sous certaines conditions.

La mise en œuvre de cet arrêté impose la rédaction d'un plan d'action, qui est actuellement en cours de réalisation, et la mise en place d'un réseau d'observation dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire. Ce réseau permet un suivi régulier dans le temps et l'espace de l'évolution des populations du ravageur à partir des observations terrains faites par les techniciens et les agriculteurs. Cette information est diffusée au travers des Bulletins de Santé du Végétal Grandes Cultures.

Les premiers relevés réalisés à ce jour montrent des infestations très hétérogènes sur la région, avec une nuisibilité plus importante pour le nord du département de la Côte d'Or et l'Yonne. Même en absence de symptômes à l'intérieure des parcelles, les campagnols sont très souvent observés en bordure de parcelle en tout secteur.



Population de campagnols des champs en Bourgogne 09 avril 2015

Source : IGN, Observateurs BSV GC et FREDON Bourgogne

Une formation auprès de la Fredon Bourgogne chargée de la lutte contre les ravageurs des végétaux en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) est obligatoire pour tout exploitant agricole souhaitant lutter chimiquement. Cette formation d'une journée peut être organisée à la demande des OS comme déjà réalisé dans le Nord de la Côte d'Or. Elle permet de se former sur :

- la réglementation en vigueur,
- les pratiques alternatives,
- les modalités de la lutte chimique, avec le calcul du pourcentage d'infestation de la parcelle à traiter à l'aide de la méthode de la diagonale indiciaire. Au-delà de 33%, la lutte chimique n'est plus autorisée.
- les conditions d'accès à la bromadiolone. Des conventions sont mises en place entre la Fredon et des OS pour permettre la distribution des appâts en département.

Pour cela il faut adhérer à la Fredon Bourgogne et vous devez fournir par courrier ou par mail vos estimations d'indice de populations. Si cet indice est inférieur à 33%, la Fredon vous délivrera un bon de retrait.

- la traçabilité des comptages d'indice de populations de campagnols en parcelle, les déclarations à réaliser avant toute intervention, auprès des services de l'état et de la mairie ainsi que les délais à respecter entre la notation et le traitement.

L'utilisation de bromadiolone en parcelle doit être réalisée de façon raisonnée et rigoureuse pour éviter tout risque d'effet indésirable sur la faune non cible. Trois formations sont déjà prévues au cours du mois de mai : le 7 à Tonnerre, le 13 à Pouilly en Auxois, et le 19 à Saint Seine l'Abbaye.

Les agriculteurs intéressés par une formation au cours des prochaines semaines peuvent contacter leur OS, leur technicien de chambre d'agriculture ou directement la personne chargée de la lutte collective à la Fredon.

Pour tout renseignement complémentaire contacter Estéban Perreau à la Fredon Bourgogne au 03.80.25.95.43 ou au 07.80.01.14.25 ou à l'adresse e-perreau@fredon-bourgogne.com.

Vous trouverez également des renseignements sur notre site internet www.fredon-bourgogne.com.



Trou d'entrée d'une galerie de campagnol des champs

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

POLARIS Polaris 570 Sportsman
6 513 €HT
Agent POLARIS The Way Out. TGB CASCAS JCB WORKMAX
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

L'Eleveur Bourguignon
PILE DE CLÔTURE
9 V. 130 A
Saline en lot de 4
13,48 €HT l'unité
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Brèves

Blé : 82 % des agriculteurs tiennent compte du taux de protéines pour choisir leur variété

L'enquête de FranceAgriMer sur les variétés de blé tendre pour 2015 montre que 82 % des agriculteurs intègrent un peu (58 %) ou beaucoup (24 %) le taux de protéines comme critère de choix, contre 68 % en 2014. *«La prise en compte du taux de protéines s'améliore, a souligné le président Rémi Haquin à l'occasion du conseil spécialisé céréales le 8 avril. Reste encore du travail, d'où l'intérêt du plan protéines.»* Chez 51 % des agriculteurs, c'est la rémunération qui les inciterait à semer davantage de variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine. 10 % répondent le critère agronomique, 9 % la volonté d'associer rendement et protéine, 7 % la gestion des engrais azotés. *«De nombreux organismes stockeurs ont une grille (de paiement selon la) protéine : certains l'ont depuis vingt ans, d'autres, depuis l'an dernier, a noté Rémi Haquin. Il y a un effet pédagogique (du plan protéines) sur les acheteurs.»* L'enquête montre aussi que les blés panifiables dominent avec 94 % des surfaces (91 % l'an dernier).

PAC Une calculette pour mesurer la surface de SIE bientôt disponible

Une calculette permettant d'évaluer les Surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur une exploitation à destination des agriculteurs devrait être bientôt disponible sur le site du ministère de l'Agriculture, selon une source proche du ministère. Cette calculette a pour but d'aider les agriculteurs dans leur déclaration PAC qui débutera le 27 avril. Effectivement, le paiement dit «vert» (verdissement) sera conditionné au respect de trois critères dont le maintien de 5% des SIE sur l'exploitation. Cette calculette permettra à l'agriculteur d'avoir une idée de sa superficie de SIE et de savoir s'il peut s'engager ou non dans le respect de ce critère pour percevoir cette aide PAC.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 08/04 au 14/04/2015	Bourg-en-Bresse 14/04/2015	St Christophe-en B. 08/04/2015	National 08/04 au 14/04/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,04 €	4,04 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,75 €	3,64 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,16 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,72 €
	P	2,57 €	2,65 €	-	2,51 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,60 €	4,27 €
	R	3,86 €	3,85 €	4,00 €	3,73 €
	O	-	3,25 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	-	2,70 €	2,90 €	2,71 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 14/04/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	3,46	-
200-250 kg	-	3,43	3,35
250-300 kg	-	3,26	3,11
300-350 kg	-	2,95	2,85
350-400 kg	-	2,87	2,60
400-450 kg	-	2,78	-
450-500 kg	-	2,64	=
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	2,94	2,69
250-300 kg	-	2,76	2,67
300-350 kg	-	2,59	2,42
350-400 kg	-	2,51	2,29
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,37	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,37	2,36
400-450 kg	-	2,38	2,15
450 kg et +	-	2,37	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,72	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	-	2,18	1,93 -
5 -10 ans	-	2,09	1,93 -
+10 ans	-	2,00	1,84 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,78	2,25	2,01 -

Bovins : 1394
Marché bien approvisionné, nombreux acheteurs présents. 95% de vendus.

Broutards : Vente dynamique et rapide, toutefois on note un plafonnement des cours dans les sujets de -400 kg et une légère hausse dans les plus lourds.

Laitonnes : Vente totale, cours fermes à haussiers.

Génisses 2 ans : Tarifs sans changement.

Vaches et Génisses de 3 ans : Le prix des animaux finis pèse sur le moral des engaisseurs qui sont nombreux malgré tout et permettent d'écouler la quasi totalité des 350 sujets présents sans modification des prix.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 13/04

Bovins (400)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
165 à 360 kg	530 - 1000	2,75 - 3,54
360 à 400 kg	1010 - 1100	2,60 - 2,85
415 à 480 kg	1080 - 1270	2,40 - 2,71
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
155 à 315 kg	450 - 860	2,51 - 2,90
320 à 430 kg	780 - 980	2,21 - 2,62
Génisses		
340 à 435 kg (16-24mois)	840 -930	2,14 - 2,65
475 à 835 kg (24-36mois)	970 - 1760	1,95 - 2,30
Taureaux		
945 à 1120 kg	1510 - 1860	1,60 - 1,81
Vaches		
Vaches légères	760 - 1180	
Vaches entre deux	1200 - 1480	
Vaches lourdes	1500 - 1840	

Vente plus rapide en mâles à des tarifs toujours élevés en légers et plus fermes en lourds. Seulement deux lots invendus.

En femelles, les cours des légers sont stables à haussiers. Placement plus fluide en lourdes à des tarifs stables.

En vaches maigres, un marché plus approvisionné et des animaux de bonne qualité permettent de mobiliser plus d'acheteurs entrainant ainsi une vente quasi-totale à des tarifs plus fermes.

Divers : Une laitonne de 242 kg vendue 1360 € soit 5,62 € Du kg vif. Une alitonne de 332 kg vendue 1690 € soit 5,09 € du kg vif.

Bovins gras :

Prochain marché bovins le mardi 20 avril 2015 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 15/04/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,40	3,20
250 à 300 kg	3,22	3,03
300 à 350 kg	3,05	2,85
350 à 400 kg	2,83	2,58
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,67	nc
250 à 300 kg	nc	2,40
300 à 350 kg	2,52	2,35
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,12	2,02
de 5 à 10 ans	2,00	1,86
+ 10 ans	-	1,81

Broutards, Laitonnes : Bonne demande en veaux mâles de 300 à 350 kg, plafonnement des cours dans les mâles légers, baisse des cours dans les laitons.

Vaches-Génisses : Cours facilement maintenus dans toutes les catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 14/04/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,15 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Vente toujours facile dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 06/04/15 au 12/04/2015

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,86 €	-
350 kg	-	2,70 €	-
400 kg	-	2,62 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,50 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,48 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

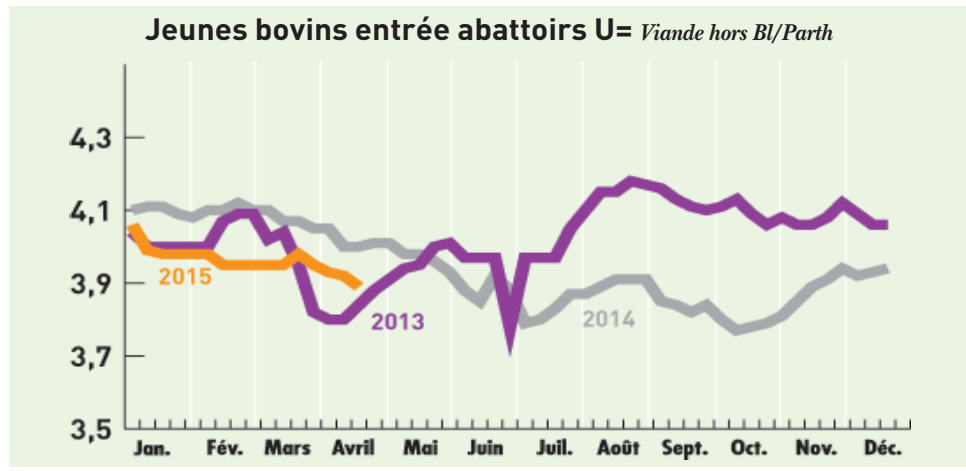
Tendance :
l'offre peu importante maintient les cours.Ilsemaine perturbée (4 jours).

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 06/04/15 au 12/04/15

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,89 €	3,69 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,51 €	3,45 €	-	
Races lait					3,33 €	3,32 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,43 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,02 €	3,01 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,09 €	4,04 €	3,96 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,05 €	4,02 €	3,92 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,46 €	3,36 €	-	-
Races lait				-	2,92 €	2,87 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,68 €	4,44 €	4,14 €	4,00 €			

tendance : Vente très calme dans la bonne viande.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 06/04/15 au 12/04/15

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,02 €	3,98 €	3,87 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,74 €	4,23 €	4,23 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,01 €	3,94 €				
Races mixte					3,39 €	3,36 €		-
Races lait						-	2,84 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,90 €	4,67 €	4,43 €	-				

Tendances SEM. 16 / 2015

Bovins de boucherie

Les approvisionnements sont plus étoffés face au repli de l'offre de la semaine passée. Les transactions sont calmes avec des tarifs juste maintenus pour les femelles Charolaises ou Limousines de qualité bouchère. La tendance est également assez lourde avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans le domaine des Charolaises, Limousines ou croisées de choix secondaire. En réformes laitières, les industriels couvrent leurs besoins avec le report de la semaine, mais ils observent une orientation baissière des disponibilités pour les semaines à venir. Les tarifs se maintiennent sans trop de difficultés dans les vaches Frisonnes ou Montbéliardes. En jeunes bovins, la tendance reste lourde avec un marché export atone et très concurrentiel. Les tarifs se maintiennent difficilement et restent en dessous des coûts de production. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La météo printanière, voire estivale, active sérieusement la pousse de l'herbe. Les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises lourdes ou avec du potentiel restent normalement valorisées. La demande reste présente dans le bétail d'herbage, mais pour des tarifs en accord avec le prix de la viande. ■

Broutards

Les niveaux de prix pratiqués ces dernières semaines sont stables dans les mâles de moins de 330kg avec un flux continu de mise en quarantaine pour la Turquie, ainsi que le maintien de l'export vers le Maghreb (Tunisie et Algérie). Ces niveaux tarifaires compliquent sérieusement les mises en place pour la repousse d'automne ainsi que l'export vers l'Espagne. La tendance est un peu plus ferme dans les plus lourds avec une demande plus régulière sur l'Italie. Dans les femelles, la demande sur l'Italie est plus régulière, mais le commerce reste compliqué sur le marché espagnol dans les ordinaires. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est assez ferme avec des offres qui ne couvrent pas la demande en veaux Français pour la mise en engraissement. Les tarifs sont plus fermes dans les Frisons, Montbéliards ou les Abondances convenables. Le commerce demeure très calme pour les croisés laitiers ou jaunes ordinaires, mais les sujets de conformation supérieure restent recherchés et très bien valorisés. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 13 avril) :
«La stabilité des abattages et le peu de stock en ferme ne permettent pas d'expliquer la dégradation des cotations. Les éleveurs ne tolèrent plus la pression à la baisse exercée par les opérateurs.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 13 avril) :
«Le marché reste dynamique, notamment pour les animaux légers.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 13/04/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,13 - 3,76**	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	**2,50 - 3,20**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,42 - 3,73**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,49 - 3,75**	-
Laitons (+44 kg)	-	**3,50 - 3,56**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**1,12 - 1,74**	-
(+60 kg)	**1,35 - 1,65**	-	-
Divers			
Béliers: 90 à 125 €	**0,93 - 2,70**	-	
Agneaux maigres : 66 à 109 €	**2,37 - 2,97**		
Caprins : 22 à 32 €	**0,65 - 1,88**	-	
Boucs :			

Ovins : 299

Vente totale .
AGNEAUX : L'offre est à minima face à une demande toujours bien présente. On note que les éleveurs présentent des lots de laiton homogène de très bonne qualité et voient leurs cours à nouveau à la hausse

BREBIS : Cours reconduits.

Effectifs : Agneaux: 195 - Brebis : 87
Béliers : 9 - Caprins : 5. Divers : 3.

Prochain marché : le lundi 27 avril 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 23/03*

Ovins : 39	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 125**	**1,98 - 3,08**
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Peu d'apports, cours reconduits.

Le prochain marché aura lieu le lundi 20 avril, aux mêmes horaires.

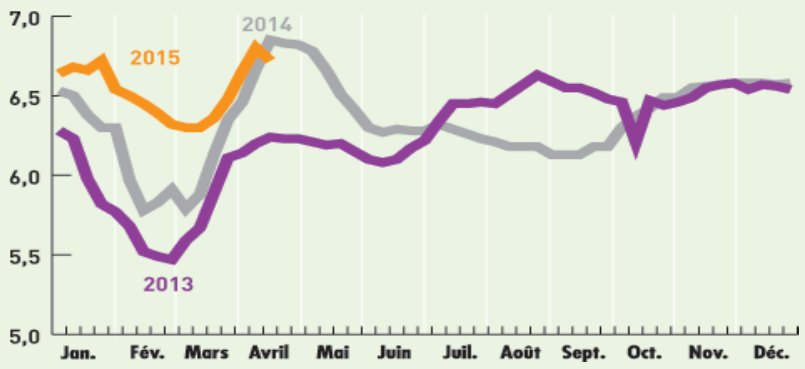
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 06/04/15 au 12/04/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,74 €**	**6,38 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,77 €**	**6,37 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**6,08 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 06/04/15 au 12/04/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,72 €	**7,87 €**	**2,33 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 30/03/2015 au 05/04/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,26	7,60	7,58	-	-	-	-	-
	Var.	-0,18	0,10	0,08					
	R	7,06	7,04	6,91	-	7,03	7,08	-	-
	Var.	0,05	0,08	0,18		0,15	0,24		
	O	6,28	6,31	-	-	6,61	6,66	-	-
	Var.	0,23	0,14			0,14	0,32		
3 (couverts)	U	7,57	7,46	7,41	6,56	-	7,02	6,84	-
	Var.	0,13	0,08	0,09	-0,03		-0,03	-0,01	
	R	6,99	6,99	6,79	6,07	6,63	6,69	6,52	6,18
	Var.	-0,05	0,04	0,14	0,09	-0,03	0,03	0,02	-0,06
	O	6,72	6,78	6,74	-	6,50	6,55	6,46	-
	Var.	0,08	0,15	0,04		0,07	0,14	0,14	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	6,00	5,84	-		6,03	5,95	-
	Var.			0,15			0,05	0,07	
	O	-	5,73	-	-		6,06	-	-
	Var.		0,18				0,08		

Zone nord : Agneaux : Marché très dynamique en cette semaine de Pâques. Brebis: Marché irrégulier avec peu d'offre.
Zone sud : Maintien des cours. Apports limités.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

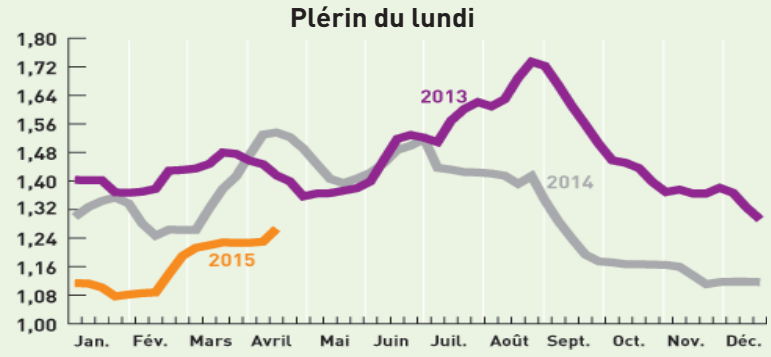
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11592 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 13 avril 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,266 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 03/04 au 09/04/15*
1,46 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

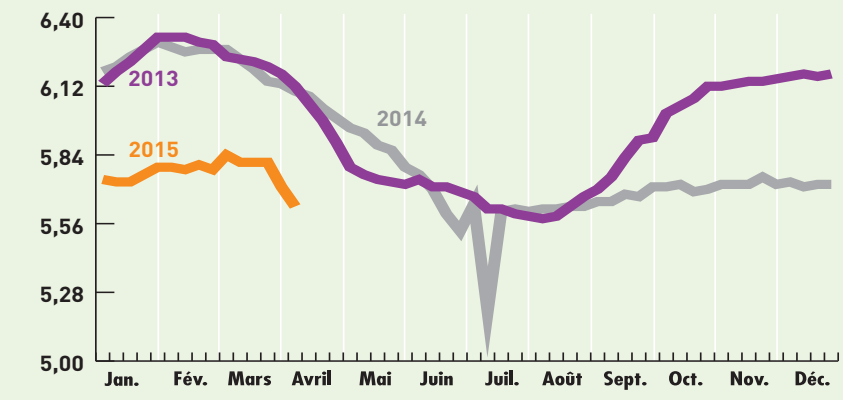
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 06/04/15 au 12/04/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**7,93 €**	-	-
U	-	**7,67 €**	**6,71 €**	-
O	-	**5,63 €**	**4,77 €**	**3,81 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 13/04/15 au 17/04/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**104**	**400-610 €**	**305-430 €**	**220-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-265 €**	**120-150 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**200-250 €**	**80-120 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**390-450 €**	**260-310 €**	**120-150 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**675**	**210-340 €**	**170-250 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 06/04/15 au 12/04/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,29 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,81 €**		

Céréales

Marché du 07 avril 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	avr.-juin	180	V C
	fourrager	avr.-juin	155	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager	avr.-juin	152	N C
Aube/Yonne	fourrager	avr.-juin	155	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	avr.-juin	160	N C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	juin	148	V C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	juin	146	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	avril	152	T C
Aube/Yonne	50 kg/hl	avril	146	T C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		avr.-juin	148	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avr.-juin	138	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'or-Haute Saône			inc.	C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		avr.-juin	208	N C
Yonne		avr.-juin	210	N C
Cote d'Or			inc.	C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	avr.-juin	230	N C

Matériel

Tracteur

21 - Cause retraite, vend tracteur Valtra 6250 - I. tech, 2006, 5000 h., avec chargeur manip - 21-90, 1ère main - TBE (160 A)
✆ **03 80 84 32 07**

38 - Vends tracteur MF 155 cabine fourche état de marché. Tél HR
✆ **04 74 58 42 67**

39 - Vds Case IH CX 90 4 RM 98 5 000 h doubleur Masses t.b.é. 16 500 exo TVA ou échange contre plus petit
✆ **06 37 07 36 72**

89 - VENDS très beau T7 - 270, 1 200 heures, pneu Axiobib 710, auto commande, 89 500 euros (réf. 1614)
✆ **06 31 85 96 41**

Travail sol

26 - Vds semoir Nodet PN2 8rgs double micro 3.40m bon état, pulvé Hardi 12m commande électrique TBE.
✆ **06 75 62 18 15**

38 - Vends charrue à disques largeur 3m avec jeu de disques neufs 28 660x06 crenelles. HR
✆ **04 74 84 56 86**

Récolte

07 - Vds Presse MD JHON DEERE + Faucheuse GMD 44 BE
✆ **04 75 94 14 40**
06 09 40 07 23

07 - Vends Faneuse KHUN 5001 MH, 4 Toupies TBE
✆ **04 75 36 74 66**
06 63 05 99 99

21 - VENDS plateau fourrager 11 m., 12 m. entre échelons 3 essieux suspends, prix à débattre (réf. 16VB1)
✆ **03 80 64 72 86**

21 - VENDS cause retraite presse MF 160 F Pick up, large 120 x 130, ficelles et filet, 2004, peu servi, TBE. Vis à grains Honoré sur chariot, 10 m. diam. 130, 2001, TBE. Faucheuse portée Kverneland 2528 - 2,80 m. - 2003 (réf. 160 B)
✆ **03 80 84 32 07**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses MD et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 160D)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds presse balle ronde 120x120 New Holland 5920 faucheuse Krone AM 283.
✆ **04 75 31 62 97**

38 - Vds mb jd 2054 be 1994 4pm chariot be hb 4850 broyeur 30000 deb message repondeur
✆ **06 86 28 59 46**

57 - Vends 8050 New Holland 4 m très bon état, révisée 3.200 H, prix à débattre.
✆ **06 75 61 40 00**

58 - VENDS faucheuse Claas Disco 3500, contour, 2013, 8 000 euros, - faneuse Claas Volto 870, 6 000 euros, - presse Claas Rollant 240, 6 000 euros, - pailleuse Silo Farmer, 410, 6 000 euros, le tout HT. (réf. 1609)
✆ **06 64 73 86 03**

71 - Vds ces. act. paille. Fendt 916 Vario 7540 hr PN NF, 50.000 euros - press. cubi. Krone 1290 HDP 2 esx, état neuf, 85.000 euros - pres. cubi. Case LB 433, 120 x 90, 2 esx, 65.000.
✆ **06 03 42 06 75**

74 - Renault 556 S 7000 h verger pulvé Berthoud verger 1200 l broyeurs Desvoys 180.
✆ **06 14 11 58 50**

Traitement

38 - Vends atomiseur à dos très bon état zenoah
✆ **04 76 75 25 92**

38 - Av pulvé Kuhn 800l cde elec 12m sem engrais Kuhn mds 735 roue étroi av 9,5 r 32 ar 23095 r 48 voile intercha
✆ **06 08 47 99 98**

54 - Vends pulvé Berthoud bon état, cause retraite, contrôle tech. OK 20 ou 21 m pour semoir 3 ou 4 m, plusieurs buses : tri filets + bas volume + autres.
✆ **03 83 31 30 85**
ou 07 89 80 15 72

Arbo-viti

69 - Vend 2 réservoirs (bidons) 250 l. enjambeur Loiseau Dérot 500 euros à débattre + pulvojet 300 euros à déb.
✆ **06 81 86 34 62**

Irrigation

26 - Vds tuyaux arrosage Galva RS60 - 6ML et RR60 - 6ML.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Vds couverture intégrale chamsa Irrifrance, tuyau alu GM, sphérique galva 6m.
✆ **06 86 40 75 88**

Manutention

21 - Vds Chargeur balle ronde CALVET CA 500 (16VB2)
✆ **03 80 61 04 17 HR**

Trav. publics

71 - Vds pelle cheni. Poclain 60 10 T 2 GO, B.E., 7.500 euros, pos. liv.
✆ **06 03 42 06 75**

Agri. divers

01 - Vds 6 barrières métal. - 1 remorque Cema Goyer - épandeur 5T - 5 piliers métal. - 1 moulin farine Law B15 3 kw
✆ **04.74.39.04.48**

01 - Vds herse à pré Doucet 5m50 faucheuse Claas 3050 7 as. andaineur Fella tandem ensemble tbé
✆ **06.83.32.43.99**

01 - Vds cse cess tracteur MF 5455, 2009, 3600 h, 105 cv - herse rot. Pegoraro 2m50 + semoir - faucheuse Vicon CMP 2901, 3m - pirouette Krone 8 t. 8m80 - 2 andaineurs Kuhn 4m50 et 4m10 - presse BR 120x120 - le tout tbé
✆ **06.87.55.29.38**

18 - Vends cause retraite, presse BR vicon 1601 TBE 4000 euros - bottes liage ficelle pu large 8.500 euros HT - faneuse Kuhn BE 4 toupies repliage manuel 1.200 euros - surélévateur Bugnot etat neuf 2.500 euros.
✆ **Tél. : 02.48.58.71.48 – 06.81.77.70.23.**

26 - Cause retraite, enrouleur Irrifrance diam.82 pneuride, semoir maïs Pneumasem II, épandeur fumier Roche 3t surbaissé, monte bottes.
✆ **06 98 99 12 16**

26 - Vds passage canadien neuf voitures camions tracteurs.
✆ **06 83 49 81 50**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds épandeur Leboulch 2 rou 5 ton surhaus porte metal peu servi, tuyau pompe irrifrance.
✆ **04 74 54 20 70**

38 - Vds épandeur à fumier 4T Sab état neuf 2500 euros charrue HBO 2 505 300 euros 2 essieux 10T 8 trous 1200 euros.
✆ **04 74 97 23 88**

38 - Cse retr vds andain stoll 415 be 1400 eur sem maïs 4 r monos micro g 600 eur
✆ **06 42 05 68 42**

38 - Vds presse CASE F200 pour ptes bottes BE + rateau faneur kuhn T72 + girofaneur kuhn 2 toupies pris à débattre + charbon de forge 50 kg.
✆ **04 76 07 97 47**

38 - Vends charrette à foin sur pneus pour cheval de trait très bon état 150 euros. Tél HR
✆ **04 74 92 71 97**

38 - Vends tonne à eau 600L. Vends pneus 8 5 17 5. Vends 2 pneus 205R16.
✆ **06 81 82 81 41**

58 - Cause retraite VEND presse MF 166 V, - semoir G Nodet 3 m., 17 rangs, - épandeur Jeantil 7560 K, - herse émoussousseuse Fillion 6 m., - andaineur 353, - Vicon Kvern., - matériel divers (réf. 14VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

58 - VENDS vibro Konskrilde 32 dents, 800 euros, lève palette Alo, 700 euros, - broyeur Mac Connel 480 T, 2005, 8 000 euros (réf. 1608)
✆ **06 64 73 86 03**

58 - VENDS 2 plateaux Ponge 7 m., bon état, citerne fuel plastique neuve, 2 500 l., 5 pneus 205 R 16 C mixte neufs (réf. 160H)
✆ **06 87 49 71 60**

67 - Recherche batteuse Richon double rotor. Vends corn picker Bourgoin FD20 montage sur tracteur.
✆ **06 89 39 12 42**

69 - Vd presse BR JD550 Rototiraud 3M semoir intégré 3M - Autochargeuse Tarup coupe fine - Déroulleuse BR - Faucheuse Kuhn 2,80 et conditionneuse 2,80 - Pince BR - Groupe élect. 25K.
✆ **06 11 25 66 84**
ou 06 14 41 30 78

69 - Vds charrue GB trisoc, fourche ensilage Desvoys, tank à lait Japy 1780 l, lavage automatique.
✆ **06 59 51 65 02**

71 - Vends bât. stabul. 20 x 36 à démonter, cornadis 40 va. cases vêlage et veaux, mur béton armé.
✆ **06 30 86 32 78**

74 - Vds FC Khun 300 G, faneuse Fella TH 800, trans Fahr 4 toupies, andaineur Khun GA 4101 GM, BR New Holland 648, distri engrais Triolet 1000 l, rouleau lisse 3 m, cultipacker 2,50 m, charrue Huard trisocs, SDT Meltec 2x4 épi, tank à lait Japy 900 l, 36 logettes réglables.
✆ **06 03 64 63 37 HR**

74 - Vds remorque basculante marque Deves charge utile 5 t, ridelles neuves HT 1 m refaite à neuf prix 4500 euros à déb.
✆ **06 81 09 36 03**

74 - Vds 2 moteurs collection sur châssis, 1 Tosselo + 1 Vialis.
✆ **06 81 77 17 69**

74 - Recherche tapis étable caoutchouc.
✆ **06 80 64 31 19**

74 - Vends tank à lait Japy 650 l, andaineur Fella 2,80 m, plateau fourrager 6 m.
✆ **06 18 23 13 48**

89 - Vends remorque épandeuse fumier - 4 tonnes - Pneus neufs (1605).
✆ **03 86 96 03 55**

89 - Vends 1 chisel Gard - 13 dents - 1 vibroculteur - 6 M. (1601)
✆ **06 58 45 44 72**

89 - VENDS tondeuse auto portée Kubota F 2880, 2007, 350 H, état proche du neuf, coupe frontale, 1.52 m., Kit Mulching, prix 12 900 euros TTC (réf. 160G)
✆ **06 72 88 91 23**

Elevage

01 - Part vend bineuse fabrication artisanale possibilité d'adapter des roues
✆ **06.81.87.23.48**

26 - Vds matériel avicole caillebotis bois silo + vis perchoir 30 chassis 113 tubes 680m pondoir auto.
✆ **06 09 58 29 64**

38 - Cse retr vds mach traire west, rps 1200 8 postes démontée an 2006 be prix 900 euros
✆ **06 42 05 68 42**

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère Master 2,5 DCI caisse alu neuve - 87500 km révisé et Gtie - 18500 HT. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Kangoo frigo caisse 3m3, route et secteur, 121 500 km - 2008 - révisé + distri. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

84 - Rech. tout véhicule ancien, utilitaire, voiture, camion, avant 1975, même mauvais état.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ **06 07 17 25 23**

89 - VENDS Opel Frontera 4 x 4, TDI, 2.8, année 1996, 2 000 euros (réf. 1401)
✆ **06 70 63 87 68**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin PN 200 BR 120x130 année 2014 prix 90 euros/Tonne - foin 2013, 250 BR 120x130 prix 75 euros/Tonne
✆ **06.15.73.20.88**

26 - Recherche avoine pour consommation animale. Faire offre au :
✆ **06 74 80 86 71**

38 - Rech paille 50 br sèche pour uc + recherche coupe de foin
✆ **06 72 85 93 19**

39 - Vds 1er plateau Jura, regain extra séchage vrac 2 et 3 C presse BC 90x90x240
✆ **06 86 60 80 95**

42 - Vds ensilage herbe maïs , maïs épis 2014
✆ **06 84 23 19 09**
ou 06 75 67 76 95

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée,
✆ **06 11 37 50 64**

74 - AV foin 2013-2014 150 bottes 240x120x70.
✆ **06 01 88 59 55**

Fourrage

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Propriété

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net - 06 41 90 21 10**

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

38 - J agri ch terrain ou parc à veau pour installation centre Isère. Étudie toutes propositions.
✆ **06 28 30 27 59**

Divers

01 - Jeune homme recherche apprentissage en Cuma ou chez les agriculteurs céréaliers élevage
✆ **06.60.20.83.14. hr**

01 - Vds scie à ruban moteur triphase bon état + 6 radiateurs en fonte tbé
✆ **04.74.21.58.22**

18 - Vds foin BR 150x120 - RB Case, RBx452 - enrubanneuse Elho 420 ACI - faucheuse conditionneuse 3,20 m à rouleaux.
✆ **Tél. : 06.88.49.58.45.**

42 - Vds foin PN 2014 enrubannage Pt 2014 1re coupe tank lait Japy 1200 L Sud Ouest dpt Loire
✆ **06 88 73 18 88**

69 - Semis maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

Location

Agricole

69 - A louer en fermage vignes à Lantignié, 1 ha, 51 ares, beaujolais villages, vignes mécanisables, libres au 11/11/2015.
✆ **04 74 69 21 76**

Autre

69 - Loue broyeur de branches plaque broyage 22 cm avec ou sans tracteur - petit et gros matériel TP Lamier cureur de fosse. SARL Du Roulet à Meys.
✆ **06 07 05 05 52**

Offre

Emploi

07 - Viticulteur recherche un salarié pour taille de 2ha de vigne sur fil. Salaire 12€ brut/heure. Poste à pourvoir rapidement. Si satisfait, pourrait être renouvelé.
✆ **06 07 16 72 12**

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/ semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ **06 76 48 35 58**

69 - Expl viticole en cru du Bjs rech. salarié avec expérience ou jeune motivé à temps complet pour travaux cave et vigne. Poste à pourvoir de suite. Envoyer CV et lettre à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆

69 - Scierie Sambardier Claveisolles 69 recherche conducteur de machines de scierie.
✆ **04 74 03 06 94 ou scierie.sambardier@wanadoo.fr**

71 - Cherche salarié agricole polyculture, salaire suivant expérience, permis VL, CDD suivi CDI.
✆ **03 85 74 40 01**

74 - Recherche ouvrier agricole pour l'alpage sachant traire les vaches. Faire suivre à Terres des Savoie - 40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph. (réf. 346-2015)
✆

Service

69 - Prends 3 vaches en pension d'avril à octobre.
✆ **06 72 26 17 77**

Demande

Emploi

69 - Homme 53 ans cherche contrat 6 mois ou plus en production fruitière. Région 42, 69, 38, 26.
✆ **06 66 56 86 29**

69 - Fils d'agriculteur, 26 ans, formation agricole, cherche une journée de travail par semaine pour compléter un emploi en polyculture élevage. Secteur monts du Lyonnais.
✆ **06 50 65 40 88**

71 - Jeune fille 17ans cherche maître d'apprentissage, élevage bovins viande pour 2 ans. Pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 30 41 21 77**

Mariage

Rencontre

74 - Femme d'Afrique recherche homme agriculteur ou ouvrier (+photos).
✆ **06 11 80 62 36**

Animaux

Divers

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois HBC vel. facile TGS Grouillet JP
✆ **06 71 99 65 43**

74 - Vds génisse Holstein ou Red Holstein 1 mois et plus.
✆ **06 82 10 30 18**

74 - Vends taureau Abondance père Ardèchois mère Picotin ISU 131 lait +1112.
✆ **06 87 42 08 77**

Bovin

01 - Vds femelles Holstein 3 semaines filles de Fever, Seaver, Sid, Lofficiel, etc... +2 Montbéliardes
✆ **04.74.30.95.59. ou 06.08.89.30.88**

01 - Vds taureau 3 ans fils Bobino mère Pacha HBC indem IBR - Elevage Ruy Patrick
✆ **06.75.74.73.91**

01 - Vds taureau 5 ans cause consanguinité très bonne origine
✆ **06.24.37.33.27**

18 - Vds taureaux 15 à 25 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **Tél. 06.10.91.41.94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.**

18 - Vends taureaux charolais (pour génisses ou vaches), prêts à la monte, fils de Bivouac, Voyage, Unitaire et Rare. Elevage Dessert.
✆ **Tél: 06.88.96.23.63.**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - PRENDS bovins en pension, région Précy sous Thil (réf. 1505)
✆ **06 19 22 14 06**

21 - Vds Taureau charolais HBC 4 ans et génisses 2 ans, velage 08/2015 EARL Leroy Pascal Bussy le Grand (1610)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - Eleveur parthenais HBP vds reproducteurs mâles et femelles tous âges Leroy Pascal Bussy le Grand (1611)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - VENDS taureau charolais de 11/2009, origine 71, IND IBR, vêlage facile, très bons produits (réf. 1613)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - VENDS taureaux 15 mois et 2 ans - HBC ou non TGS - Poillot Benoît
✆ **06 78 22 35 45**

25 - VDS vache de lait Montbéliarde second veau bonne origine. Renseignements
✆ **06 24 13 17 37**

38 - Vds taureaux HBC vel facile du 12/2013 fils ami vf très docile.
✆ **06 23 66 31 42**

38 - Cause cessation vds VL prim Holstein au lait. CL+10000KG.
✆ **06 88 47 93 08**

38 - Vends génisses montbéliardes et simmentales terme juin à septembre issue cl cause cessation
✆ **06 08 00 51 46**

42 - Vds taureaux Charol. 2 ans et 16 mois HBC fac. Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds taureau holstein red 15 mois fils América red sans corne
✆ **06 62 80 13 75**

42 - Vds traits mâle er femelle pucés 1 an trés dociles 600 et 800 euros à débattre
✆ **06 26 95 54 42**

42 - GARRIVIER Michel vds 50 fem. Limousines 1 an ibra - 12 fem Charolaises 8 mois type vinade ibra
✆ **06 86 57 38 41 ou 04 77 72 23 61**

43 - Vds mâle Aubrac reproducteur 15 mois,
✆ **04 71 03 86 61 et 06 76 71 17 14**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52 06 74 69 21 83**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS repro. 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 1309)
✆ **06 09 40 50 63 06 13 33 44 38**

58 - VENDS 4 taureaux 2 ans HBC dont 2 vêlages faciles, TGS. Elevage Colmont Guillaume (réf. 130E)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - RECHERCHE à mettre bovins en pension, région Nièvre ou autres (réf. 1406)
✆ **06 33 10 52 29**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC ou non, IBR A. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1405)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS TBG veaux reproducteurs HBC, INDEM IBR, TGS. Livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1408)
✆ **06 72 26 48 56 03 86 38 90 36**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 1410)
✆ **03 86 69 25 38 06 99 35 67 34**

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. SCEA de Dornant - Guillaumin-Buisson 58300 Devay (réf. 14VB3)
✆ **06 15 01 71 67 06 36 76 43 44**

58 - VENDS 1 taureau adulte RVS 112, vêlages faciles, P.H. Autun 2013, - 30 gros veaux mâles de l'année, BO, type viande et développé, HBC, GS et livraisons assurées. GAEC Martin Gilles et Fils - Mazille - La Chaize 58170 Luzy. Visitez notre site www.gaec-martin-gilles-et-fils.fr
✆ **06 12 53 71 73 06 22 11 78 72**

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ **03 86 84 33 19 06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux 18 mois hivernés au pré, IBR A. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 1602)
✆ **03 86 84 21 44**

58 - VENDS 2 bons taureaux HBC 5 ans cause fin de saillie, un fils de Noaille VF et un Marechal 71 (réf. 1606)
✆ **03 86 27 03 31**

58 - VENDS 2 TB taureaux HBC, IBR A, 3 et 6 ans. (réf. 1607)
✆ **06 33 59 43 13 06 23 19 35 38**

58 - Elevage HBC vds taureaux 4 ans -3 ans - 2 ans et veaux repro TGS, GAEC Marion - 58 Luzy (160F)
✆ **06 07 51 04 99 06 24 42 29 42**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC et TGS, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 1612)
✆ **03 86 60 23 29 06 37 43 86 56**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC de 2 ans actuellement à la saillie, IBR A. EARL Berger - Ternant (réf. 1601)
✆ **06 25 72 20 74 06 03 61 72 87**

69 - Vds taureaux charolais TB origines HBC TGS Savigny : www.elevagegrangesteph.e-monsite.com
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Elevage limousin vds 3 gros veaux reproducteurs TGS calmes, père mère inscrits. Prix raisonnable. Dispo encore 2 génisses de 10 mois.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vds génisses prim'holstein, tout âge, bonnes origines.
✆ **06 86 78 26 01**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.**

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux et génisses 18 mois, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 06 07 31 03 42**

71 - Vends 10 bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux 4 ans, 3 ans et 15 mois, TGS, HBC, prix raisonnable, élevage Coureault Gabriel.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - Vends 11 bonnes génisses charolaises, IBR A, 9 de 2 ans et 2 de 3 ans.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 12 à 16 mois, au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

88 - Vds très beaux jeunes reproducteurs blond d'Aquitaine type viande très calmes -
✆ **06 12 85 67 49 ou 03 29 30 81 40**

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com


Romain Chabert 06 80 41 11 04
*Offre non cumulable avec les promotions et remises spéciales. Voir conditions sur notre site.

88 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines livraison assurée -
✆ **06 82 66 55 60 ou 03 81 50 46 81**

Caprin

26 - Vds boucs alpins issus IA indemne CAEV troupeau 1200 kgs.
✆ **04 75 46 06 43 ou 06 37 08 28 15**

42 - Achète brebis et chèvres de réforme toute l'année Laisser message -
✆ **06 07 96 23 40**

Ovin

38 - Vends brebis de réforme pour transformation
✆ **06 32 42 62 98**

58 - Cause retraite vds matériel ovin : auges métalliques, râtellier bois et métalliques, bac à équarissage, grillage, barrières de contention, abreuvoirs chauffants. (160E)
✆ **06 62 10 47 73 ou 03 86 37 11 71**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65.**

89 - RECHERCHE brebis reforme, bon prix, boucs, chèvres, gros chevreaux (réf. 1504)
✆ **03 86 65 41 61**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE - Tél. 02 51 24 40 15
Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
VOTRE PLATEAU 8M 9T
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0 %*
6 804€ ou 36 x 189€*

*offre soumise à conditions

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
http://boutique.reussir.fr

TRACTEURS

	CV	an	Heures
JOHN DEERE 6330 Premium tls, BE, révisé	110	2008	5400
JOHN DEERE 6620 Premium, BE, révisé	115	2002	6250
JOHN DEERE 6534 STD TLS, TBE	125	2011	1550
JOHN DEERE 5720 + chargeur, BE	80	2004	4650
JOHN DEERE 6230 STD + chargeur, TBE	90	2010	2000
JOHN DEERE 6220 Premium, BE	90	2006	7000
NEW HOLLAND TN.75.F	75	1998	4385
NEW HOLLAND TN.75.FA, BE	75	2005	3700
NEW HOLLAND T 5030 + chargeur, BE	82	2009	2750
LANDINI Vision 95, TBE	95	2006	3400
MASSEY FERGUSON 3645, TBE	92	2008	1700
FENDT 260.S + chargeur, BE	60	1999	7600

MATERIELS

Fauch/condi. JOHN DEERE 730, rév. garant., ttes pièces d'us. neuv., 2004, 3m
Faucheuse KUHN GMD 350, état excep., deport hydro, 2011, 3m50
Faneuse CLAAS Volto 770, TBE, révisée, 2003,
Andaineur KUHN GA 3501 GM, TBE, essieu simple, 1997, 3m50
Cover crop QUIVOGNE APL/M, TBE, 26 disques, 2004, 3m00
Charrue NAUD RN 2.04, trisoc non stop 14", BE, déstockage, 1991,
Combi/herse/sem., KUHN HR 303 + venta, combi 3m, 24 rgs à socs, déstoc.
Semoir en ligne, SULKY Master, 21 rgs à socs + herse, 1990, 3m00
Presse BR, JOHN DEERE 592, hy flow, ficelle filet, balletrack, 2003,
Presse BR, JOHN DEERE 592, hy flow, ficelle, balletrack, déstockage, 2004,
Presse BR, VICON, RV 2190, fic/fil, ameneur rotatif, 2007, 7600 bts
Charrue, GREGOIRE Besson RY 41, quadrisocs nsh, refaite à neuf, 2002,
Cover crop, KUHN Discover xs 24, 24 disques, refait à neuf, 2008
Enrubanneuse, KVERNELAND UN 7556, TBE, révisée, 2005
Chargeur télescop, CATERPILLAR, TH 337, TBE, bms, 2008, 2800h
Tracto pelle, JCB 3 CX 4, BE, godet 4 en 1 + 2 godets ar, 1985, 7650h

Défi-Mat
Contact : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80
19140 UZERCHE
Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable


La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
Ets. Photonor contractuelles

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

Chien

26 - Vds Border Collie 6 mois mère 2GZC073 débute troupeau + mère 2 ans travaille sur vache brebis cause arrêt troupeau.
✆ **06 83 49 81 50**

38 - Vds chiens Porcelaine x Griffons 8 mois tat mère 2GBK924.
✆ **06 30 70 89 17**

69 - Donne chienne Berger Allemand n°250268500176058.
✆ **04 74 26 30 71**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

21 - RECHERCHE chasse aux lapins de 10 à 100 ha. (réf. 13VB1)
✆ **03 80 20 77 91**

69 - G. amis cherche territoire chasse situé à 1 h de route maxi autour de Lyon.
✆ **04 72 32 18 66**
ou 06 60 39 08 44







Les offres d'emploi de l'APECITA

AP003299 - 08, 51, 10, 55, 52, 57, 54, 88, 67, 68, 90
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
En charge de la zone «Est», basé(e) en home office, vous assurez la promotion et la vente de produits techniques auprès d'une clientèle pro composée de distributeurs, concessionnaires agricoles ou négoces de matériaux. De formation commerciale ou équivalent, première expérience similaire agricole, industriel ou BTP. Des déplacements hebdomadaires sur l'ensemble du périmètre géographique sont à prévoir. CDI.

AP003295 - COTE D'OR
ANIMATEUR EMPLOI H/F
Syndicat professionnel agricole. Animation de la commission main d'oeuvre. Accompagnement des professionnels dans le domaine de l'emploi. Gestion de la bourse de l'emploi. Réalisation de documents uniques d'évaluation des risques. Conduite d'études, de projets et d'actions opérationnelles liés à l'emploi : gestion prévisionnelle de l'emploi, promotion des métiers. Mise en oeuvre de formations «emploi». Rédaction d'articles de presse et promotion du Service Emploi. Niveau Bac+2 minimum dans le domaine agricole ou ressources humaines. Bonne connaissance du milieu agricole et du fonctionnement d'une exploitation. Connaissances en gestion des ressources humaines, hygiène et sécurité appréciées. Capacités à élaborer, conduire et gérer des projets financiers. Disponibilité, autonomie, initiative, rigueur et organisation. Capacités d'animation et aptitudes rédactionnelles indispensables. Permis B et véhicule personnel indispensables. CDD temps plein en remplacement congé maternité de juin 2015 à avril 2016. Poste basé à Dijon. Rémunération selon profil et expérience.

AP003293 - BAS-RHIN
INSPECTEUR EN SANTÉ ANIMALE H/F
Administration. Contrôles terrain sur exploitations agricoles de filière élevage bovins (inspections et prélèvements en élevages : aliments, urine, poils) et suivi administratif. BAC+2 agricole/biologie. Savoir utiliser tableur et bases de données spécifiques. Bon relationnel (contacts avec éleveurs et vétérinaires). Bonnes capacités rédactionnelles. Permis B. Entrée 01/06/2015. CDD 6 mois. SMIC. Véhicule de service pour déplacements.

AP003283 - HAUT RHIN
MAGASINIER AGRICOLE - FUTUR RESPONSABLE DE SILO H/F
Coopérative céréalière. Magasinage, conseil et vente de semences et produits phytosanitaires auprès d'adhérents agriculteurs. En saison de récolte, réception des productions (accueil, analyses qualité, expéditions). A terme, vous aurez la responsabilité du site comptant 1 à 2 employés. BAC+2/3 agronomie ou biologie. Exp. souhaitée en milieu agricole. CACES chariot 3/CACES Engins 9 appréciés. CDI à pourvoir dès que possible.

AP003327 - NORD EST
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
Fabricant et distributeur d'amendements, terreaux, engrais et paillages, spécialisé en fabrication de produits Bio sur le circuit spécialisé (jardineries et Lisa). Sera chargé de dynamiser la part de marché de la société en développant le chiffre d'affaires chez les clients et prospects en adéquation avec la politique commerciale et l'image de la société. La clientèle: Jardineries, LISA, point de vente indépendant. De formation Bac + 2 minimum. La connaissance du milieu horticole (théorique et/ou pratique) ainsi qu'une première expérience commerciale réussie dans le secteur du jardin seront des atouts supplémentaires. Autonomie, méthode, rigueur, goût de la vente. CDI. Salaire : fixe + variable + voiture de société. Lieu d'habitation idéal : au centre de son secteur (dépt. 10/21/52). Départements concernés par le poste : Région Nord-Est : 01 - 02 - 03 - 08 - 10 - 21 - 25 - 39 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 58 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 74 - 77 - 88 - 89 - 90.

AP003347 - BAS RHIN
MARAICHER TRACTORISTE H/F
Entreprise de maraichage en agriculture Biologique. Conduite de tracteur, planification des travaux, gestion du personnel et répartition des taches. Travail en autonomie. Formation agricole. Personne de confiance, sur laquelle pourra s'appuyer le gérant actuel. 2 années d'expérience minimum. Idéalement issue du domaine agricole. CDI. Horaires à convenir. Rémunération selon profil.

AP003378 - HAUT RHIN
CHARGE DE MISSION «QUALITE EAU» H/F (CADRE A)
Collectivité territoriale recherche pour le service des eaux. Vous organisez et animez des actions de sensibilisation : stands, formations, journées techniques, conférences, visites du service etc. Vous planifiez, concevez et distribuez les outils de communication adaptés aux différents publics, organisez les actions de communication et la démarche Zéro Pesticide. Vous participez à l'organisation et au suivi du contrôle de la qualité de la ressource en eau et de l'eau du robinet. Vous gérez les plaintes des usagers et surveillez l'Aire Alimentation des captages de la ville. Vous participez au projet de Schéma Directeur du Service des Eaux. Vous êtes également en charge du suivi administratif et financier de la mission eau et prenez part aux réunions organisées par les partenaires (syndicat des irrigants, Département du Haut-Rhin). Ingénieur ou Attaché territorial de préférence, vous avez une formation de niveau BAC+5 dans le domaine de l'environnement, de l'eau et/ou de l'agri-agro ou une forte sensibilité aux problématiques de l'environnement et de la qualité de l'eau. Vous maîtrisez les techniques et les règlementations s'appliquant à l'agriculture, l'agronomie, les produits phytosanitaires et la qualité de l'eau. Vous avez également une bonne connaissance en pédologie/ géologie, en hydraulique et en assainissement. Vous démontrez de bonnes aptitudes aux conduites de projet et de réunion, à la communication et au travail en réseau et possédez de solides capacités rédactionnelles et relationnelles. Poste disponible dès maintenant, à pourvoir par un attaché territorial (de préférence) ou en CDD pour une durée de 36 mois.

AP003425 - HAUT-RHIN
2 OUVRIERS AGRICOLES H/F
Semencier international. Effectuer la pollinisation manuelle sur maïs (autofécondations, croisements). Travail en équipe, aux champs sous toutes conditions climatiques. Pas de niveau de formation, ni de spécialité demandée. Être majeur. Avoir le permis de conduire. CDD Saisonnier. Période : juillet 2015.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

GFA DE LA FERME DE CHAMPLEVE

Société civile au capital de 264 255.12 euros
Siège social : Ferme de Champlevé
21850 Saint- Apollinaire
424 406 601 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2015, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 29 Rue Jules Violle, 21000 Dijon.

Pour avis, La gérance

AL211614025

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

MACIULA SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Combe Tête au Loup
21400 Sainte Colombe sur Seine
RCS Dijon 798 736 971
SIRET 798 736 971 00010

Siège social à compter du 1er avril 2015 :

Ancienne mention : Asnières en Montagne (21500) - 02 grande rue

Nouvelle mention : Sainte Colombe sur Seine (21400) - Zone Artisanale Combe - Tête Au Loup

Pour Avis : Le Président

AL211614034

CL'S DOM'N

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 102 Euros
Siège Social : 16, avenue du 8 septembre 1944
21200 Beaune
797 945 904 R.C.S. Dijon

En vertu d'une Décision du Président en date du 27 mars 2015, il a été décidé de transférer le siège social à Besançon 25000, 4C, rue Denis Papin, à compter du 27 mars 2015.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

En conséquence, la Société qui était immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le n° 797 945 904, sera désormais immatriculée au R.C.S. de BESANÇON.

Monsieur Christian ABEL

Président

AL211614048

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF.

Un rectificatif est à apporter à l'annonce parue le vendredi 10 avril 2015concernant l'EARL SAUVADET. Le siège social n'est pas transféré, il demeure toujours à Chanceaux (21440) lieudit Champ du Moulin à Vent.

Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.

Pour Avis, Le gérant.

AL211614060

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

APPEL D'OFFRES

Avis d'appel public à la concurrence
Délégation de service public

SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE

1. Dénomination et adresse de la collectivité :

SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE, En Mairie, Place de l'Hotel de Ville - 21470 Brazey en Plaine

Tél/fax : 03 80 29 88 88

2. Objet de la consultation :

Délégation par affermage du service public d'eau potable, attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

3. Caractéristiques essentielles de la délégation :

Durée du contrat : 12 ans à compter du 1er janvier 2016.

Données du service :

- Nombre d'abonnés : 1510
- Volume de facturation : 207 000 m³

Ouvrages à exploiter :

- Station de production de : 1 unité de 80 m³/h
- Stations de reprise : néant
- Réservoirs : 1 réservoir sur tour de 1000 m³
- Linéaire du réseau : 52 km équipés de 12 compteurs de sectorisation, rendement de 74 %

4. Contenu des dossiers de candidature et d'offre :

Documents énoncés au règlement de consultation.

5. Critère de sélection des candidatures et des offres :

Critères énoncés au règlement de consultation.

6. Demande du dossier de consultation :

Le dossier de consultation sera transmis sur demande avec AR, adressée par courriel à michel.guillaume39 syndicatdeseaux.brazeyenplaine@orange.fr

7. Visites des ouvrages :

Une visite des ouvrages est prévue le 7 mai 2015 , dans les conditions fixées au règlement de consultation.

8. Date limite de réception des dossiers de candidature et d'offre :

Le 29 mai 2015 avant 12 heures en Mairie de Brazey en Plaine.

Les offres doivent être adressées, à Monsieur le Président En Mairie, Place de l'Hotel de Ville - 21470 Brazey en Plaine, sous enveloppes cachetées portant la mention : offre pour la gestion du service public d'eau potable - A n'ouvrir qu'en présence de la commission».

Les plis contiendront deux sous enveloppes cachetées :

Enveloppe n° 1 : dossier de candidature

Enveloppe n° 2 : dossier d'offre en 2 exemplaires.

9. Renseignements :

Monsieur le Président - Tél : 03 80 29 88 88

Cabinet GUÉSAC'EAU , Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL211614050

Avis d'appel à la concurrence délégation de service public

COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE

1. Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune de Brazey en Plaine, Place de l'Hôtel de Ville, - 21470 Brazey en Plaine

Tél : 03 80 32 00 99 Fax : 03 80 32 00 98

2. Objet de la consultation :

Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

3. Caractéristiques essentielles de la délégation :

Durée du contrat : 12 ans à compter du 1er janvier 2016.

Assiette :

- Nombre d'usagers : 950
- Volume de l'assiette de facturation : 96 000 m³

Ouvrages à exploiter :

- Station d'épuration boues activées de : 4 000 EH.
- Linéaire du réseau :

Conduite gravitaire : 22 100 ml

Conduite de refoulement : 1311 ml

- Postes de refoulement : 13 unités de 15 à 80 m³/h
- Filière boue : épandage agricole

4. Contenu des dossiers de candidature et d'offre :

Documents énoncés au règlement de consultation.

5. Critère de sélection des candidatures et des offres :

Critères énoncés au règlement de consultation.

6. Demande du dossier de consultation :

Le dossier de consultation sera transmis sur demande avec AR, adressée par courriel à michel.guillaume39 mairie@mairie-brazeyenplaine.com

7. Visites des ouvrages :

Une visite des ouvrages est prévue le 7 mai 2015 , dans les conditions fixées au règlement de consultation.

8. Date limite de réception des dossiers de candidature et d'offre :

Le 29 mai 2015 avant 12 heures à la Mairie de Brazey en Plaine.

Les offres doivent être adressées, à Monsieur le Maire Place de l'Hôtel de Ville - 21470 Brazey en Plaine, sous enveloppes cachetées portant la mention : offre pour la gestion du service public d'assainissement collectif - A n'ouvrir qu'en présence de la commission ».

Les plis contiendront deux sous enveloppes cachetées :

Enveloppe n° 1 : dossier de candidature

Enveloppe n° 2 : dossier d'offre en 2 exemplaires.

9. Renseignements :

Monsieur le Maire - Tél : 03 80 32 00 99

Cabinet GUÉSAC'EAU , Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL211614051

VENTE

En application des articles L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

Une parcelle de taillis sise commune d'Aisey sur Seine 21400), cadastrée section C n° 105, lieudit «LE COTEAU CHAUD» d'une superficie de 33a 56ca.

Moyennant le prix de 500,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe au bien ci-dessus désigné, tel qu'il est désigné sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie d'Aisey sur Seine, pour faire connaître à Maître Magnin, notaire à Chatillon sur Seine, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL211614053

CESSION

SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT
Notaires associés à Dijon (21000)
52 bd Carnot

CESSION

Par acte de Me Ludovic BAUT, Notaire à Dijon, le 31/03/2015 enregistré à SIE Dijon Nord le 3/4/2015 volume 2015/827 case 3

La **SELARL PHARMACIE LAGNEAU**, SARL capital de 180.000,00 € siège social à Genlis (Côte-d'Or) 34 avenue Charles de Gaulle identifiée sous le numéro SIREN 488 918 442 RCS Dijon.

A cédé à :

La **PHARMACIE DAGOIS & POIREL**, SARL capital de 10.000,00 € siège social à Genlis (Côte-d'Or) 34 avenue du Général de Gaulle identifiée sous le numéro SIREN 809 969 504 RCS Dijon.

L'officine de pharmacie exploitée à Genlis (21110) 34 Avenue du Général de Gaulle connue sous le nom « PHARMACIE LAGNEAU » avec tous les éléments corporels et incorporels.

Prix : **Un Million Six Cent Quatre Vingt Mille euros** (1.680.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour 1.490.000,00 €
- aux éléments corporels pour 190.000,00 €

Jouissance au 1/4/2015.

Oppositions : en l'office notarial de Me Ludovic BAUT, notaire où domicile est élu dans les Dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

Me L BAUT

AL211614049

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Cabinet VIA JURIS
2 rue de la Claire - 69009 Lyon

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 31/03/2015 la SAS GENEDIS, au capital de 3 660 000 €, au siège social à Mondeville (14127) ZI Route de Paris, (345130512 RCS Caen) a donné en location-gérance à SARL en cours de constitution COSYCASH, au capital de 7 500 €, au siège social à Dijon (21000) ZI Nord, 1 rue de l'Aspirant Buffet, un fonds de commerce de vente en gros de produits alimentaires à destination des commerçants et des professionnels de la restauration hors foyer, sis et exploité à Dijon (21000) ZI Nord, 1 rue de l'Aspirant Buffet, pour une durée d'un an à compter du 01/05/2015, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, la SARL COSYCASH exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis.

AL211614059

DIJON EXPRESS

SARL au capital de 16.313,22 Euros
Siège : Dijon (21000) – 7 Rue du Château
339 619 074 RCS Dijon

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date à Dijon du 13 avril 2015, Monsieur Jérôme GORCE demeurant à Dijon (21000) – 13 Rue Monge a été nommé Gérant en remplacement de Monsieur Bernard MATHEY, démissionnaire.

Le Gérant

AL211614068

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE COLOMBIER

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 38722.05 €
siège social 1 rue de la Croix Haute
21370 Lantenay
387 663 2633 RCS Dijon

Au terme d'une délibération en date du 21 mars 2015, l' A G E a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes du liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Dijon.

Radiation au RCS de Dijon.

AL211614052

DEM'TECH

sarl en liquidation
au capital de 5 000€
Siège: 11, rue de l'Eglise
21110 Labergement-Foigney
RCS Dijon 514121011

Clôture de Liquidation.

L'AG du 7.04.15 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Julien Petit de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.14. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au rcs.

Pour avis, le Liquidateur

AL211614061

CUMA DU PRIEURÉ SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

Siège social :
Mairie – 21110 Rouvres en Plaine
N° d'agrément : 21/83/462
RCS Dijon : 340 532 118

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 09/04/2015, sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les Liquidateurs

AL211614062

CUMA DU PRIEURÉ À ROUVRES EN PLAINE

N° d'agrément : 21/83/462
RCS Dijon : 340 532 118

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/04/2015, a décidé la dissolution anticipée de la CUMA du Prieuré, à compter du 09/04/2015 et désigné aux fonctions de liquidateur :

- Alain PAUTET demeurant à Rouvres en Plaine
- Bernard PAUTET demeurant à Rouvres en Plaine

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la Mairie 21110 Rouvres en Plaine, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Pour avis

Les Liquidateurs

AL211614063

AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL CORDONNERIE PASTEUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 43 rue Pasteur
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 23 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL CORDONNERIE PASTEUR

Siège social : 43 rue Pasteur, 21000 Dijon

Objet social : - La cordonnerie, la réparation de chaussures, de maroquinerie et de tous articles de cuir et la vente de tous produits et accessoires s'y rapportant (lacets, cirages...).

- La reproduction de clés et la vente de tous produits et accessoires s'y rapportant dont notamment des porte-clés.

- La vente de tous articles d'imprimerie gravure, dont notamment cartes de visite, tampons encreurs...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Gilles Benoit, demeurant Mirebeau sur Bèze (Côte d'Or) - 5 grande rue

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance

AL211614033

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2015, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC ANAFEE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 2 Cours Michaud – 21340 Nolay.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros.

Gérant : Mme Clotilde Bergeret épouse Brousse, demeurant à Nolay (Côte d'Or), 2 Cours Michaud.

Cessions de parts : Libres lorsqu'elles sont consenties par un associé au profit de l'un de ses descendants ou à l'un de ses coassociés, et soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte d'Or).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL211614039

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

LA PLAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 3 avenue Fernand Léger
21000 Dijon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 03 avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA PLAGE

Siège social : 3 avenue Fernand Léger, 21000 Dijon

Objet social : Restauration rapide à base de petite alimentation salée et sucrée - Boissons chaudes et froides - Vente à emporter – Café Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Madame Sandrine Collin et Monsieur Pascal Joigner demeurant ensemble 3 avenue Fernand Léger, 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211614045

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SCI LA VALLEE

Capital : 100 euros Sigle : SCIV

Siège social : Rue Haute 21610 St Maurice sur Vingeanne

Objet: Acquisition, administration et exploitation d'immeubles et terrains.

Durée : 99 ans.

Gérant(s): M. Claude Sainty Rue Haute 21610 St Maurice sur Vingeanne, Mme Tardivon Véronique 2 rue du Bouchot 21200 Ruffey Les Beaune

RCS: Dijon

AL211614046

AVIS DE CONSTITUTION

Le 04/02/2015Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES CHAMPLAINS

Siège : Marigny les Reullée (21200), 1, Ferme de Moisey

Durée : 99

Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mme Laetitia Mahalin et M. Vincent Mahalin, demeurant ensemble 1, Ferme de Moisey 21200 Marigny Les Reullée

AL211614047

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 avril 2015, avis est donné de la constitution de la SARL TVX BTP, société à responsabilité limitée au capital de 100 €

siège social: 30 rue Saint Jean 21410 Fleurey sur Ouche

Objet: la sous traitance de travaux publics, privés et de bâtiment.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Gérant: Mademoiselle Laetitia Zancanaro demeurant 30 rue Saint Jean 21410 Fleurey sur Ouche nommée pour une durée indéterminée.

AL211614054

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 Rue Jean Giono - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION.

Dénomination : CMAMB ;

Forme : SCI ;

Capital : 600 € ;

Siège social : Fleurey Sur Ouche (21), 12 Rue du Moulin ;

Objet : L'acquisition par tous moyens, la propriété, l'administration et la gestion par tous moyens, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non-bâtis, la propriété et la gestion à titre civile de tous biens, toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans ;

Apport en nature : néant ;

Apport en numéraire : 600 € :

Gérance : Christine Bastos née Ponçon, Fleurey Sur Ouche (21), 12 Rue du Moulin ; Manuel Bastos, Fleurey Sur Ouche (21), 12 Rue du Moulin ;

Cession de parts : Agrément de l'assemblée des associés représentant plus de deux tiers des parts sociales.

RCS : Dijon.

Les gérants.

AL211614056

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/04/2015 il a été constitué une société

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BLAISY-BAS: Terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

19 ha 36 a 90 ca - En come gessey: ZI-1(J)-1(K) - La colombiere: ZB-44-45(A)-45(B)

BLAISY-HAUT: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

4 ha 01 a 90 ca - Les fosses: ZI-24

COUCHEY: Terre à vigne AOC Marsannay.

31 a 60 ca - Champs perdrix: ZD-5

FIXIN: Lande - Vigne AOC Fixin - Objectif : Maintien de l'exploitant.

31 a 89 ca - Champs de vosger: AL-100-102 - Combe laveau: E-22 - Les gibassier: AL-39

JAILLY-LES-MOULINS: Terre, pré, lande, bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

14 ha 56 a 43 ca - Champ l efondre: A-455 - Combe bourreau: B-291-294 - Derriere le commet: A-63 - En moissonnet: A-462-463 - L echalote: B-141 - La corvee popin: C-178-180 - La grande roche: D-420-631[420] - La louere: D-341

- La muree blanche: B-236 - La ramee: B-481[428]-485 - Le bas de combe bourreau: B-262 - Le bas de fontaine st germ: B-146-151 - Le commet: A-637[8] - Les epingleries: B-183-202-207 - Les fontaines: A-221

- Les roseaux: A-73-83 - Roche bouton: B-97

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/05/2015 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211614064

Dénomination sociale : CBIM
Siège social : 15 rue de Sus-Amont, 21220 Chamboeuf
Forme : SAS
Capital : 10000 Euros
Objet social : Etudes techniques bâtiment, industries, ouvrages génie civil
Président : Monsieur Jean-Emmanuel Fargheon demeurant : 15 rue de Sus-Amont, 21220 Chamboeuf élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211614058

SCI FMS LES TROIS FRERES

Par acte authentique reçu par Me Stéphane Goux, notaire à Langres, 10 Avenue du Capitaine Baudoin, le 27 mars 2015 enregistré à Chaumont le 31 mars 2015 Bordereau n°2015/225 Case n°1, il a été constitué la Société civile immobilière :
Dénomination : FMS LES TROIS FRERES
Siège : 23 rue Juhanne Broquars 21121 Fontaine les Dijon
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail ou location ou autrement de tous droits et biens immobiliers
Capital social : 1 000,00 €
Gérant : Mme Isabelle Robin demeurant à Fontaine les Dijon (21121) 23 rue Juhanne Broquars ; M. Jacky Robin demeurant à Fontaine les Dijon (21121) 23 rue Juhanne Broquars
Cession de parts : Agrément
Immatriculation : RCS de Dijon.
Pour avis et mention
Me Stéphane Goux Notaire.

AL211614067

NIÈVRE

➜ NOMINATION

A.S.M.

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 167 600.00 €
Siège social : La Bichatte - B.P. 41
58202 Cosne sur Loire cedex
335 275 319 RCS Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014, il a été décidé, après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, de nommer :
en tant que Commissaire aux comptes titulaire, la SELARL CPB AUDIT, représentée par Monsieur Christian Perrin-Bondoux - Dragne - 58370 Villapourçon, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2020,
en tant que Commissaire aux comptes suppléant, l'EIRL BOUVEAU, représentée par Monsieur Philippe Bouveau - 18 Rue Michaël Faraday - Zone Port Sec Nord - 18000 Bourges, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2020.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le gérant

AL581614445

DSX PARTICIPATIONS

S.A.S. au capital de 1 810 900 €
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
452 866 239 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de président la société Charlois et Compagnie société de droit luxembourgeois, 11/13 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (Luxembourg), B 190788 RCS Luxembourg, en remplacement de la société SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581614465

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

BOULANGERIE FERRAND

SARL au capital de 7 500 euros
48 et 50 Grande rue
58130 Guérigny
RCS Nevers 493 194 344

Délibération du 01/04/2015, l'A.G.E. a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de petite restauration sur place, traiteur sur place et à emporter, vente de journaux et alimentation générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 48 et 50 Grande rue 58130 Guérigny au 2 Chemin de la Croix d'Or 58640 Varennes Vauzelles à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

AL581614325

AITO LM SARL

au capital de 10000 euros,
Le Moulin de la Chaussée 78580 Maule
484 716 881 RCS Versailles.

L'AGE du 12/03/2015 a transféré le siège social à 3 rue de la fontaine 58420 St-Révérien à compter du 12/03/2015. Gérant:M. Xavier Zolty, 3 rue de la fontaine 58420 St-Révérien. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581614456

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCP Joël GAUTHIER
Emmanuel CLERGET
Notaires associés
à La Charité-sur-Loire (58400)

GROUPEMENT FORESTIER DE MONTAUTE

Capital social : 2.573.727,00 EUR
Siège social : Epiry (58800) Montauté
RCS Nevers 788 034 254

Aux termes d'un acte reçu par Maître Joël Gauthier, Notaire à La Charité-sur-Loire le 13 mars 2015, il a été constaté l'augmentation de capital du GROUPEMENT FORESTIER DE MONTAUTE par apports immobiliers de Monsieur Rudolf Kamilius Maria Hermann Josef Antonius Bernhard FREIHERR VON FÜRSTENBERG, demeurant à Futrono (CHILI) Fundo San Vicente Casilla 31, et Madame Antoinette Marguerite Maxellende D'ESCLAIBES, son épouse, demeurant à Cordoba (ARGENTINE) Bv Chacabuco 1252,
Diverses parcelles de bois sises à Champvoux (58400) Bois de Champvoux pour 28 hectares 80 ares 33 centiares, évaluées 190.000,00 euros et à La Comelle (71990) Le Bois de Chassagne pour 39 hectares 78 ares 49 centiares, évaluées 230.000,00 euros.
Le capital social d'un montant initial de 2.573.727,00 euros a été porté à 2.791.598,04 euros par création de 14.296 parts au nominal de 15,24 euros.
Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : capital social : 2.573.727,00 euros
Nouvelle mention : capital social : 2.791.598,04 euros
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis Me Joël Gauthier Notaire

AL581614449

SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS

S.A.S. au capital de 3 513 270 €
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
502 849 284 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, les associés ont :
- modifié la transmission des actions, les cessions ou transmissions de Titres de la Société sont libres, l'article 11 des statuts a été mis à jour en conséquence.
- nommé en qualité de président la société White Oak S.A.S., 4 rue de Marivaux 75002 Paris, 810 000 190 RCS Paris, en remplacement de la société CHARLOIS ET COMPAGNIE démissionnaire.

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, le président a constaté une augmentation de capital d'un montant de 875 170 € pour le porter à 4 388 440 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581614454

SARL T.P. BIZOT

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : Lieudit « La Chapelle »
58310 Saint-Amand-En-Puisaye
509 220 331 R.C.S Nevers

Par décision de l'AGE en date du 04/04/2015, il a été décidé l'augmentation du capital d'un montant de 6 000€ pour le porter à 8 000€.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581614455

➜ DONATION - PARTAGE

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

SARL FABIC

Aux termes d'un acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) le 26/2/2015, publié au SPF de Cosne Cours Sur Loire le 25.03.2015 volume 2015 P N° 492, contenant donation de parts sociales,
Il a été nommé comme unique gérant de la SARL FABIC, dont le siège social est à Saint Loup (Nièvre) Le Chaillou, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 389 892 639, à compter du 26 février 2015, Mr Xavier Birnie-Scott, dt à Murviel les Béziers (34490) 18 rue Engelbert, sans limitation de durée, au lieu et place de Mme Fabre Henriette épouse de Mr Birnie-Scott Gilbert, décédée le 26/10/2014 à Nevers (Nièvre).
En conséquence, ladite société sera gérée par Mr Xavier Birnie-Scott, lequel accepte sa fonction.
Pour avis,
Me THEVENY, Notaire.

AL581614444

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associées
6 avenue Saint-Just,
58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON notaire associé à Nevers (Nièvre), office notarial n° 58003, le 8 avril 2015, Monsieur Henri Louis GOUGNOT et Madame Eveline LEDRAPPIER son épouse, demeurant ensemble à Chevenon (58160) 38 Buisson Merle, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Garchizy (58600) le 3 septembre 1977, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS, 6 Avenue Saint-Just.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis et insertion
Me Nicolas Ciron.

AL581614450

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault – BP 70110
58001 Nevers Cédex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 02 juin 2015 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers,
Palais de Justice – 58000 Nevers

A l'initiative de la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Centre Loire, Société Coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 398 824 714, dont le siège social est 8 Allée des Collèges – 18000 Bourges, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es-qualité audit siège,
Ayant pour Avocat Maître Josiane Monteiro, Avocat au Barreau de Nevers, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, demeurant 15 rue Adam Billault à Nevers (Nièvre).
Vente aux enchères publiques d'un ensemble immobilier sis :
Commune de Savigny Poil Fol (58170) : une maison d'habitation – Lieudit «Barillet»
Cadastrée Section A n° 125 pour 10a 25ca
MISE A PRIX : 2.500,00 €uros
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Nevers.
Pour tous renseignements, s'adresser :
Au Cabinet de **Maître Josiane Monteiro,** Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58000) – 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.
Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut être consulté.
Les visites seront effectuées **le Vendredi 22 Mai 2015 à 14h30** par Maître Poncet-Père, Huissier de Justice à Guerigny (58), 03.86.85.14.53.

AL581614068

ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault – BP 70110
58001 Nevers Cédex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 02 JUIN 2015 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers,
Palais de Justice – 58000 Nevers

A l'initiative de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE, Société Coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 398 824 714, dont le siège social est 8 Allée des Collèges – 18000 Bourges, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es-qualité audit siège,
Ayant pour Avocat Maître Josiane Monteiro, Avocat au Barreau de Nevers, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, demeurant 15 rue Adam Billault à Nevers (Nièvre).
Vente aux enchères publiques d'un ensemble immobilier sis :
COMMUNE DE SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre) : une maison d'habitation avec abris & terrain attenant sise Lieudit « Moiry », cadastré :
Section E n° 128 lieudit « La Route Bleue » pour 09a 08ca
Section E n° 129 lieudit « Moiry » pour 97ca
MISE A PRIX : 27.000,00 €uros
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.
Pour tous renseignements, s'adresser :
Au Cabinet de Maître Josiane Monteiro, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58000) – 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.
Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut être consulté.
Les visites seront effectuées Mercredi 27 Mai 2015 à 14h00 par la SELARL L.G.W., Huissiers de Justice à Nevers (58), 03.86.59.73.40.

AL581614468

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL OLIVIER LAPORTE

Abon, 58290 Maux
RCS Nevers 485 371 645

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2015, il a été transformée l'EARL Olivier LAPORTE en
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : GAEC Olivier LAPORTE
Siège social : Abon, 58290 Maux
Gérants : M. et Mme Laporte Olivier et Valérie, demeurant Abon, 58290 Maux
Capital social : 285 000 euros divisé en 2 850 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 13 mars 2015 sous le n° 735
Pour avis, la gérance

AL581614316

EARL DE GONGE

Gonge - 58270 Ville Langy
RCS Nevers - 452 279 458

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2015, il a été transformée l'EARL de GONGE en :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : GAEC de GONGE
Siège social : Gonge, 58270 Ville Langy
Gérants : M. et Mme Bachelin André et Edith, Gonge, 58270 Ville Langy
Capital Social : 301 900 euros divisé en 3 019 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 mars 2015 sous le n° 747
Pour avis, la gérance

AL581614327

EARL TARDIVON DES PRES DELIN

16 Grande Rue - 58800 Héry
RCS Nevers - N° 750.704.991

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2015, l'EARL TARDIVON DES PRES DELIN a été transformée en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun « TARDIVON DES PRES DELIN », dont le siège social est fixé 16 Grande Rue, 58800 Héry
Le groupement a été agrée par décision préfectorale en date du 13 mars 2015
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : GAEC TARDIVON DES PRES DELIN
Siége Social : 16 Grande Rue, 58800 Héry
Associés gérants : M. et Mme Tardivon Emmanuel et Nathalie, demeurant 16 Grande Rue, 58800 Héry
Capital social : 459.770 euros divisé en 45.977 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, La gérance

AL581614329

EARL GUILLIEN

Château Gaillard
58800 Epiry
RCS Nevers - N° 326.750.767

Par acte sous seing privé en date du 15 mars 2015, l'EARL GUILLIEN a été transformée en :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet: activités réputées agricoles
Dénomination sociale : GAEC GUILLIEN
Siège social : Château Gaillard - 58800 Epiry
Associés gérants : M. et Mme Guillien Philippe et Michèle, demeurant à Château Gaillard - 58800 Epiry.
Capital social : 372.660 euros divisé en 24.844 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers et de numéraire
Durée: 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.
Pour avis, La gérance.

AL581614330

EARL DE LA JUSTICE

La Justice – 58350 Dompierre sur Nièvre
RCS Nevers – N° 384 144 929

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2015, l'EARL DE LA JUSTICE a été transformée en :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : GAEC DE LA JUSTICE
Siège social : La Justice – 58350 Dompierre sur Nièvre
Associés gérants : M. Olivier Hubert, demeurant La Justice – 58350 Dompierre sur Nièvre et M. et Mme Hubert Patrick et Marie-José, demeurant ensemble Les Biches – 58350 Dompierre sur Nièvre.
Capital social : 337.369,67 € divisé en 22.130 parts d'une même valeur nominale représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 mars 2015
Pour avis, La gérance

AL581614418

EARL VILLETTE BERNARD ET ELODIE

La Ménagerie - 58250 Rémilly
RCS Nevers - 502 457 757

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2015, l'EARL VILLETTE Bernard et Elodie a été transformée en
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : GAEC VILLETTE Bernard et Elodie
Siège social : La Ménagerie, 58250 Rémilly
Gérants : M et Mme Villette Bernard et Elodie, La Ménagerie, 58250 Rémilly
Capital social : 349 280 euros divisé en 34 928 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.
Pour avis, la gérance

AL581614435

EARL DE CLAIREFONTAINE

140 rue Pasteur - 58600 Garchizy
RCS Nevers - N° 493 393 284

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL de CLAIREFONTAINE a été transformée en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de CLAIREFONTAINE, dont le siège social est fixé 140 rue Pasteur - 58600 Garchizy.
Le groupement a été agréé par la FSCDO le 6 mars 2015
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination Sociale : GAEC de CLAIREFONTAINE
Siège Social : 140 rue Pasteur - 58600 Garchizy
Associés Gérants : M. et Mme Thibaudat Eric et Béatrice, demeurant 140 rue Pasteur - 58600 Garchizy
Capital Social : 351 900 euros divisé en 3 519 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers et de numéraires
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, La gérance.

AL581614437

EARL DU CHAMP DE LA CHAUME

Niault - 58110 Chougny
RCS Nevers - 509 302 337

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2015, l'EARL du CHAMP de la CHAUME a été transformée en
Forme: Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : GAEC du CHAMP de la CHAUME
Siège social: Niault - 58110 Chougny
Gérants : LOISEAU Jean-Luc et Sylvie, demeurant Niault - 58110 Chougny
Capital social : 266 920 euros divisé en 26 692 parts de 10 euros représentant des biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation: Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.
Pour avis, la gérance

AL581614441

EARL CLERC PASCAL

Briotte - 58330 Saint Saulge
RCS de Nevers - N° 326 314 267

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL CLERC Pascal a été transformée en :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : GAEC de BRIOTTE
Siège social : Briotte 58330 Saint Saulge
Associés gérants : M. et Mme Clerc Pascal et Evelyne, demeurant Briotte 58330 Saint Saulge.
Capital social : 204 693,29 € divisé en 13 427 parts de 15,24 € représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.
Pour avis, La gérance

AL581614443

NIEVRE MERRAIN

S.A.S. au capital de 40 000 €
Siège social : Le Bourg 58700 Murlin
417 690 989 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, l'associé unique a supprimé la clause d'agrément figurant à l'ancien article 12 (Agrément) des statuts. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581614460

SOCIETE MALVICHE

S.A.S. au capital de 162 000 €
Siège social : 58140 Saint Martin du Puy
335 130 951 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, l'associé unique a supprimé la clause d'agrément figurant dans les statuts. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581614462

MAISON CHARLOIS

S.A.S. au capital de 386 000 €
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
308 983 162 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 26/03/2015, l'associé unique a supprimé la clause d'agrément figurant à l'ancien article 12 (Agrément) des statuts. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581614463

➜ CESSION

LE FROMAGER GOURMAND

Suivant acte ssp du 30 Mars 2015 enregistré à la recette des impôts de Nevers le 09/04/2015, bordereau n°2015/369, case n°2.
La société LE FROMAGER GOURMAND, SAS, au capital de 2 000 000 euros, sise à Saint Priest en Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay, 481 146 173 RCS Saint Etienne, sous le numéro,
A vendu à la société NEVERAL, SNC, au capital de 8 000 € dont le siège social est à Varennes Vauzelles (58), Rue Léonard de Vinci, Lotissement des Commailles, 480 555 564 RCS Nevers.
La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à Rue Léonard de Vinci, ZAC les Commailles 58640 Varennes Vauzelles, moyennant le prix de 50 954,65 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.
Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL581614467

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

REPRISE EN EXPLOITATION DIRECTE.

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2012 à St Satur et du 16avril 2012 à Rennes, enregistré au Pôle départemental d' enregistrement Nevers le 25 avril2012, Bordereau n°2012/583, Case n°7, la société LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER,ayant son siège social à La Gacilly (56200), La Croix des Archers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le n°876 580 077, représentée par Monsieur Jean-Michel Boisserand, donne en location gérance à la SARL SAKURA BEAUTE, ayant son siège social à Cosne Cours sur Loire (58200), 1 et 3 rue du commerce, encours d'immatriculation au RCS de Nevers et représentée par Madame Caroline COSTA,Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à Cosne Cours sur Loire (58200), 1 et 3 rue du commerce, à compter du 1er mai2012 pour une durée indéterminée.Par lettres recommandées en date du29 octobre et 7 novembre 2014 les parties ont convenu que ledit contrat prendra fin à la date du 30 avril 2015.A compter du 1er mai 2015, le fonds de commerce ci-dessus désigné est repris en exploitation directe par la Société LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER.
Pour insertion unique,.

AL581614446

FAVRAC SAS

465 Route de Demeurs
58130 Urzy(FRANCE)
RCS Nevers B 329 950 604

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 28 mars 1997 enregistré à Nevers Nord le 2 avril 1998 Folio 30 Bordereau 144/2 par la SAS FAVRAC loueur dont le siège social est à Urzy (58130) 465 route de Demeurs à la SARL FAVRAC AGRIFLEX, locataire-gérant dont le siège social est à Soucieu en Jarrest (69510) 8 rue Joseph Comeau et portant sur un fonds de commerce, de commercialisation, d'installation de stockage exploité à Urzy (Nièvre) 465 route de Demeurs est venu à expiration le 31 mars 2015.

Pour insertion unique,

Le Président

AL581614448

Me Hubert ADENOT
Notaire à Corbigny (58)

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE NERON

Capital : 657 140,00 €
Siège social : Lieu-dit Néron
58190 Saizy
RCS : Nevers
SIREN : 439 011 032

Par assemblée en date du 10/04/2015,

Suite au décès de Madame Yvette ROUMIER née TARTART, co-gérante, survenu à Clamecy (58) le 16/10/2014, les cogérants du GAEC de NERON sont :

-Monsieur Patrick ROUMIER, demeurant à SAIZY (58190), Néron.

-Monsieur Thierry ROUMIER, demeurant à SAIZY (58190), Néron.

Inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de Nevers.

Pour Avis,

Me ADENOT

AL581614452

LOCATION GÉRANCE

Suivant ASSP du 12/03/2015, la sté SONIMETAL, SAS au capital de 381 122 €, siège social «Les Glénons» - 58260 La Machine, RCS Nevers 348 910 696 a donné en location gérance à la Sté DEBBAS FRANCE, SAS au capital de 182 938 €, siège social 30 rue Alexandre. Bâtiment E - 92230 Gennevilliers, RCS Nanterre 542 077 664, un fonds industriel de fabrication de matériel d'éclairage sis «Les Glénons» - 58260 La Machine pour une durée de 5 ans à compter du 01/04/2015 avec tacite reconduction.

AL581614469

➜ NON DISSOLUTION

JM NEGOCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 26 route de Marcé
58180 Marzy
RCS 521 992 339

L'assemblée générale extraordinaire du 20/07/2013 suite au rapport de la gérance a décidé qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et prend acte de la nécessité pour la société de régulariser la situation avant le 31/12/2015 conformément aux articles L.223-42 et suivants du code de commerce.

AL581614442

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

RESTO ET PAINS

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social
3 route d'Armes - 58500 Clamecy (Nièvre)
RCS Nevers B 504 273 442

Les associés, par décision en date du 31 mars 2015 et après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL581614310

GAEC BLANDIN JEAN ET JEAN-LOUIS

Route de l'Armance - Bonneçon
58190 Nuars
RCS Nevers - 452.108.731

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er avril 2015, l'associé a décidé la dissolution du GAEC Blandin Jean et Jean-Louis au 31 mars 2015.

Monsieur Jean-Louis Blandin est nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé Route de l'Armance - Bonneçon - 58190 Nuars.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Route de l'Armance - Bonneçon - 58190 Nuars.

L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée de la CDOA.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL581614438

COQUELICOT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Le Bois de Velle
58170 Millay
514 674 589 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er janvier 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles Delphin, demeurant Le Bois de Velle 58170 Millay, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Bois de Velle 58170 Millay. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581614439

COQUELICOT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Le Bois de Velle
58170 Millay
Siège de liquidation : Le Bois de Velle
58170 Millay
514 674 589 RCS Nevers

L'Assemblée Générale réunie le 1er janvier 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles Delphin de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581614440

SOCIETE DE MATERIELS FORESTIERS ET AGRICOLES – S.M.F.A.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 12 500 €
Siège social : Le Bourg – 58800 Hery
479 245 342 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 29/07/2014 prévoyant l'absorption de la SOCIETE DE MATERIELS FORESTIERS ET AGRICOLES – S.M.F.A. par la société NENUPHAR, SARL au capital de 20 000 € ayant son siège social à Bourges (18) – 156, Route d'Issoudun, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 528 413 396.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE DE MATERIELS FORESTIERS ET AGRICOLES – S.M.F.A. sont devenues définitives à cette date.

AL581614065

➜ AVIS DE CONSTITUTION

MORVAN BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
à capital variable
au capital souscrit de 1 000 euros
Siège social Le Cérizot
58230 Moux en Morvan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Moux en Morvan du 10 avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Société par actions simplifiée

Dénomination MORVAN BOURGOGNE

Sigle MOB

Siège Le Cérizot - 58230 Moux en Morvan

Durée 99 ans

Capital souscrit 1 000 euros

Capital minimum 1 000 euros

Objet L'ensemble des activités d'hébergements, que ce soit de type traditionnel, de caractère ou insolite, notamment chambres d'hôtes.

L'ensemble des activités de loisirs, bien-être et/ou touristiques.

La location de biens mobiliers et/ou immobiliers ainsi que la location de terrains et de domaine.

L'achat et la vente de tous produits en direct et sur internet.

La réalisation de prestations de conseil auprès des particuliers et des entreprises, l'accompagnement, la formation, l'expertise à l'exclusion de celles ayant trait à l'immobilier et aux assurances.

L'organisation évènementielle, l'animation, l'organisation et les prestations de formations, cours, réseaux, séminaires, congrès et colloques.

L'élaboration de supports de communication.

Et plus généralement, toutes prestations visant notamment l'attractivité territoriale et la valorisation du terroir et des savoir-faire locaux.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président Madame Dominique Annet, demeurant Le Cérizot - 58230 Moux en Morvan

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, le Président

AL581614324

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date à St Martin sur Nohain du 05/03/2015, il a été constitué la société à responsabilité limitée suivantes :

Dénomination sociale : EF BENNES

Siège social : 4 rue des Arbres – Villardeau - 58150 St Martin-sur-Nohain

Objet social : toutes activités de transport routier par bennes et plus généralement toutes prestations de services liées au transport routier de marchandises

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 500 euros

Gérance : M. Ibrahim El fayzi, demeurant 1 rue Bourgirault 58200 Cosne sur Loire et M. Mustapha El fayzi demeurant 4 rue des Arbres, Villardeau, 58150 St Martin sur Nohain.

Immatriculation de la Société au R.C.S de Nevers.

La Gérance

AL581614432

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 01/03/15 à Cosne sur Loire (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Mahonie

Siège: 1, rue du Bourgirault, 58200 Cosne sur Loire

Objet: acquisition et gestion de biens immobiliers.

Durée: 99 ans

Capital: 800 €

Gérance: M. El fayzi Ibrahim, demeurant 1 rue du bourgirault – 58200 Cosne sur Loire

Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.

La gérance

AL581614433

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date à St Martin sur Nohain du 05/03/2015, il a été constitué la société à responsabilité limitée suivantes :

Dénomination sociale : EL FAYZI

Siège social : 4 rue des Arbres – Villardeau – 58150 St Martin-sur-Nohain

Objet social : toute activité de transport de béton prêt à l'emploi et plus généralement toutes prestations de services liées au transport de marchandises

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 500 euros

Gérance : M. Ibrahim El fayzi, demeurant 1 rue Bourgirault 58200 Cosne sur Loire et M. Mustapha El fayzi demeurant 4 rue des Arbres, Villardeau, 58150 St Martin sur Nohain.

Immatriculation de la Société au R.C.S de Nevers.

La Gérance

AL581614434

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cosne Cours sur Loire du 18 mars 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 31 mars 2015, bordereau 2015/328, case 1, extrait 740, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 3T SHIATSU

Siège social : 48, rue du Commerce, Etage 2 - 58200 Cosne Cours sur Loire

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1 500 Euros

Objet :

- La pratique en principal du Shiatsu en cabinet et/ou à domicile,

- la pratique de toutes activités complémentaires au Shiatsu pour le développement et le bien-être personnel, en lien avec la philosophie de la médecine traditionnelle chinoise.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cession des actions : la cession d'action entre Associés est libre et soumise à l'agrément préalable à la société pour toute cession à un tiers.

Président : Monsieur Ton That Phat TON THAT TRI demeurant La Perroterie 58200 Cosne Cours sur Loire, de nationalité française, a été statutairement nommé en qualité de Président pour une durée illimitée.

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis

AL581614453

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/04/2015, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELARL CABINET DENTAIRE 88 COLBERT,

Siège social : 2 place de la Résistance, Nevers (Nièvre)

Objet : exercice de la profession de chirurgien-dentiste

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 3 000 €

Gérance : Monsieur Philippe RAULLINE, demeurant 26 rue des Neufs Piliers, Nevers (Nièvre),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS,

Pour avis, le gérant

AL581614457

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : AJMB

Siège social : Fussy 58800 La Collancelle

Objet : L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de ses biens immobiliers; l'entretien, l'aménagement, et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à ceux-ci.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérance : Monsieur ROUMIER Michel Fussy 58800 La Collancelle

Immatriculation : RCS de Nevers

Pour avis,

AL581614458

SCEA JAUPITRE CMJ

Bourras l'Abbaye
58350 Saint Malo en Donziois
RCS Nevers - 531 648 053

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, la SCEA JAUPITRE CMJ a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités de production agricole

Dénomination sociale : GAEC JAUPITRE CMJ

Siège social : Bourras l'Abbaye - 58350 Saint Malo en Donziois

Gérants : Mme Jaupitre Marilyne et Mrs Jaupitre Claude et Jérémie - Bourras l'Abbaye - 58350 Saint Malo en Donziois

Capital social : 650 040 euros divisé en 65 004 parts de 10 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé par la FS CDOA le 6 mars 2015.

Pour avis, la gérance

AL581614436

YONNE

➜ NOMINATION

TONNERRE PNEUS JEANDOT

SAS au capital de 7.622,45 €
Siège social : Zone Artisanale, Route de Paris, 89700 Tonnerre
417.897.667 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 31/03/15 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau président la SAS HOLDING GROSJEAN EN ABREGE H.G. ayant son siège social 37D Rue des Abattoirs, 71200 Le Creusot, immatriculée sous le n° 529.234.262 RCS Chalon Sur Saône en remplacement de M. Bruno Chauvière , Président démissionnaire. RCS Auxerre

AL891614438

JEANDOT

SAS au capital de 56.290 €
Siège social : 3 Rue des Prés Sergents, 89300 Joigny
317.944.544 RCS Sens

L'associée unique, par décision du 31/03/15, a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau président la SAS HOLDING GROSJEAN EN ABREGE H.G. ayant son siège social 37D Rue des Abattoirs, 71200 Le Creusot, immatriculée sous le n° 529.234.262 RCS Chalon sur Saône en remplacement de M. Christophe Jeandot, Président démissionnaire. RCS Sens

AL891614439

HOLDING ETC

SARL au capital social de 60 000 Euros
Place de l'Europe -
89000 Saint-Georges-sur-Baulches
799 255 351 RCS Auxerre

Le 20 février 2015 la collectivité des associés a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société SAS NOREA domiciliée Cour du vieux château - 21290 Puligny Montrachet et en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société COFIDES-L'AUDIT domiciliée 8 rue Alfred de Vigny - CS 31770 - 25044 Besançon Cedex.

Pour avis.

AL891614449

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL RD SARL

au capital de 13.000 €
6 Impasse Des Martineaux,
89600 Saint Florentin
538915117 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du30/03/2015, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 13.000 € à 19.000 €. L'augmentation de capital est à effet rétroactif au 31 décembre 2014. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence..

AL891614424

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 20/03/2015 concernant le changement de nom de M. Hardy. Il fallait lire : M. Hardy Bryan, Nicolas, Roger, André Au lieu de : M. Hardy Bryan

AL891614423

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL SHA

L'AGE du 31.3.2015 de SHA, SARL au capital de 5000€, 44 rue Thenard, 89100 Sens, 803 858 448 RCS Sens, a décidé :

- de nommer nouveau gérant, Mr Cyril Balasingam Jude Thuvishan, 2 rue Saint Exupéry, 77500 Chelles, en remplacement de Mr Kathiresu Gunendiran.

- de modifier la dénomination sociale qui devient : THIRU. Mention au RCS de Sens.

AL891614425

MICRO TECHNIQUE ASSEMBLAGE

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 22 route de la Haye au Roi Hameau de Blanche
89340 Villeneuve-La-Guayard
412 446 221 RCS Sens

L'AGE du 01.04.15 a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la Société, son objet, son capital social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Il a été mis fin au mandat du gérant, M. Yves COLAS demeurant 22 route de la Haye au Roi - 89340 Villeneuve-La-Guayard, qui a été nommé en qualité de Président de la SAS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.

Dépôt légal au RCS Sens.

AL891614426

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte reçu par Maître G.Leguy, Notaire à Avallon (Yonne), 4 Rue de Lyon, soussigné le 23 décembre 2014 enregistré à Auxerre le 22 janvier 2015, bord. n°2015/74 case n°1, extrait 241, contenant donation de parts sociales par Monsieur et Madame Ronald Walker à leurs deux enfants, Messieurs Stephen et Peter Walker, de la SCI MAV, au capital de 42.685,72 €, siège social à Domecy sur Cure (Yonne), Villars, SIREN n°431.946.839, RCS Auxerre, il a été notamment constaté la démission de Monsieur Ronald Walker de ses fonctions de gérants et la nomination de Monsieur Stephen Walker, demeurant à Gosport (Royaume-Uni), 14 Alverbridge View-PO12 2HF comme gérant de la SCI MAV à compter du 23 décembre 2014, pour une durée illimitée.

Modification au RCS d'Auxerre.

Pour avis unique le Notaire.

AL891614429

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FLORENTIN : jardin - fonds occupé

1 ha 83 a 20 ca - Les pres guerin: ZO-37 - Les sables: BH-164[P1]-208[P1]

VERGIGNY : jardin - occupé

1 ha 76 a 76 ca - La pointe des petits noyer: ZE-256[230]

Sur les communes de MALICORNE, ST DENIS SUR OUANNE et ST MARTIN SUR OUANNE, terres et prés à louer par Bail Rural de 18 ans :

Commune de MALICORNE - 14 ha 04 a 23 ca : 'Le regain des benoits': AC- 48 - 'Piece de mondebeau': AB- 112 - 'Pres des benoits': AC- 112 ZK- 4

Commune de SAINT-DENIS-SUR-OUANNE - 33 ha 96 a 30 ca : 'Les breauts': ZA- 5 - 'Les grands champs': ZA- 16(J)- 16(K) - 'Les petites vignes': ZA- 55(A)- 55(B)- 95 - 'Pres fenon': ZA- 49

Commune de SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE - 6 ha 95 a 10 ca : 'Champ du puits': ZI- 56- 57 - 'Champs de l'érable': ZI- 48 - 'Donzy': ZI- 64

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 4 mai 2015 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cédex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891614455

PROJET RENOVATION

SARL Unipersonnelle
au capital de 10000,00 Euros
3 rue de la puisaye - 89560 Lain
539596114 R.C.S. Auxerre

Sigle : SARL

Par décision du Gérant en date du 20/03/2015 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 20/03/2015

Nouvel objet social : Travaux d'isolation, aménagement et agencement intérieur, maçonnerie générale, revêtement des sols et murs, carrelage, charpente, couverture, fabrication et pose de menuiseries, terrassement.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891614430

GFA LA NERADE

Groupement Foncier Agricole
au capital de 265 261,29 euros
Siège social : 89740 Pimelles
331 278 655 RCS Auxerre

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 26 Mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Transfert du siège social de Pimelles (89740) au 27 Rue des Craies à Lezinnes (89160),

Prorogation de la durée de la Société de 30 années, soit jusqu'au 30 décembre 2050,

Constatation de la démission de Monsieur André COTE de ses fonctions de co-gérant suite à son décès.

La Gérance

AL891614434

MODIFICATION DE STATUTS

SARL JEAN-MARC BROCARD
(ancienne dénomination)
SAS JEAN-MARC BROCARD
(nouvelle dénomination)
SARL transformée en SAS
au capital de 510.600 €
Siège social : Préhy – 89800 Chablis
RCS Auxerre 339 300 014

Aux termes d'une assemblée du 20/3/2015, les associés ont décidé de transformer la SARL en SAS sans création d'un être moral nouveau. Il n'a été apporté aucune modification à la durée, au siège, à l'objet, au capital et à la date de clôture de l'exercice social. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Anciennes mentions :

Forme : SARL

Dénomination : SARL Jean-Marc Brocard

Nouvelles mentions :

Forme : SAS

Dénomination : SAS Jean-Marc Brocard

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire associé.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions entre associés et à un tiers non associé sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix de tous les associés.

Le mandat de gérant de Jean-Marc Brocard a pris fin le 20/3/2015. La société Financière Chaudenay, SAS au capital de 1.286.300 €, dont le siège est situé Route de Chablis à Préhy (89800), immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 449 971 126, a été nommée en qualité de président, pour une durée indéterminée à compter du 20/3/2015.

Le cabinet Dumont et Associés, commissaire aux comptes titulaire, et le cabinet Dardoise Jeunot Audit, commissaire aux comptes suppléant, ont été maintenus dans leurs fonctions.

Mention au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL891614444

SIGNÉ CHABLIS

EURL au capital de 5000 €
Siège social : 8 rue Auxerroise
89800 Chablis
792 258 550 RCS Auxerre

L'AGE du 01/04/2015 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui

devient: VALOUR
Le nom d'enseigne devient: S.Chablis
A compter du 01/04/2015
Modification au RCS d'Auxerre.

AL891614445

CESSION

**S.C.P. «Jean-Jacques GENET Nicolas DUVAL»
Notaires associés
9 Boulevard Maupéou
89100 Sens**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Jacques GENET, notaire associé à Sens (Yonne) le 7 Avril 2015 enregistré à Sens (89100) le 8 Avril 2015 Bord 2015/282 case n° 1 ext 778

M. André Raymond **Valentin**, artisan mécanicien, et Mme Maryline Patricia **Greslin**, surveillante de péage autoroutier, son épouse, demeurant à Egriselles-Le-Bocage (89500) 20 rue de la Vallée

ont cédé à la sarl à associé unique « **GARAGE LEGUEDARD** » au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à Egriselles-Le-Bocage (89500), 1 rue du Bocage, identifiée au SIREN sous le numéro 810226555 et immatriculée au RCS Sens.

Un fonds de commerce de **garage** sis à Egriselles-Le-Bocage (89500) 1 rue du Bocage connu sous le nom commercial «**Garage VALENTIN**», et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS Sens, sous le numéro 319655858,

Moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (8.800 €) et au matériel pour SEIZE MILLE DEUX CENTS EUROS (16.200 €)

Jouissance : 7 Avril 2015

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, par acte extra-judiciaire conformément à la loi dans les dix jours suivant la publication de la cession précitée au BODACC, en la SCP GENET et DUVAL notaires à Sens (Yonne) 9 boulevard Maupéou où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion unique
Me Jean-Jacques GENET

AL891614433

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TOTAL MARKETING SERVICES

Suivant acte SSP du 16.03.2015 la société TOTAL MARKETING SERVICES, société anonyme au capital de 324.158.696 euros, dont le siège social est 24 Cours Michelet - 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 034 921, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01.04.2015 sans tacite reconduction, jusqu'au 31.03.2018 à la SARL PIERRE au capital de 7622,45 euros dont le siège est à 29 Route de Paris - RN6 89380 Appoigny, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°422 307 504 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais Appoigny sis à RN6 - 29 Route de Paris - 89380 Appoigny.

AL891614447

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DES ORMES

**Société en liquidation
N° d'agrément 89-503 - N° HCCA 31293
N° RCS 441 263 712
Siège social de liquidation :
chez Mme Dominique Beeuwsaert,
les Bergeries 89130 Toucy**

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 8 avril 2015 sur convocation des liquidateurs Mme Dominique Beeuwsaert demeurant à Toucy et M. Jérôme Roy demeurant à Grandchamp.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL891614314

NELL CONSEILS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 33 impasse d'Enfer
89340 Villeblevin**

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 26/11/2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/12/2014, et la mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle nommé Mme Pascale Ollivier, 2A rue Maigrette à Flagy (77940), en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 2A rue Maigrette à Flagy (77940). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Sens, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Liquidateur.

AL891614446

ARCHI-GAMBETTA

**Société civile Immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 11-13 Avenue Gambetta
89 000 Auxerre
322 237 041 RCS Auxerre**

Avis de liquidation

SCI en liquidation dont le liquidateur est Monsieur Olivier SIMOUNET

Suivant délibération en date du 6 avril 2015 à 19 heures, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur Olivier SIMOUNET ont approuvé les comptes de liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre

Pour avis, le liquidateur

AL891614450

EARL DES LORRAINS

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 179 000 euros
Siège social 5 chemin Creux aux Moines
Arblay - 89116 Cudot
495 085 615 RCS Sens**

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. Jean-Claude Ledroit demeurant à Cudot (Yonne), Arblay, 5 chemin Creux aux Moines, et Monsieur Grégory Ledroit demeurant à Prunoy (Yonne), 2 route de Perreux, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 5 chemin Creux aux Moines, Arblay, 89116 Cudot.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891614340

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP du 01/04/2015 d'une Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée unipersonnelle, société civile régie par les articles L324-1 à L324-11 du code rural, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Ferme Aquacole de Crisenon

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles

Siège social : Crisenon – 89460 Prégilbert–

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 32.000 €

Gérant : Mme Audrey SEPTIER domiciliée à Thollon les Mémises (74500) – Les Vernes - Immatriculation au RCS Auxerre.

AL891614409

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PASSY du 25/03/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE BISTROT DE FABIEN

Siège social : 5 Grande Rue, 89510 Passy

Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce d'épicerie, mercerie, fruits et légumes, poissonnerie, charcuterie, restauration, café, animation soirée musicale et cabarets, dépôt de journaux, dépôt de gaz, transport de personnes, services à domicile, location de chambres

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros

Gérance : M. Fabien Drouart, demeurant 11 Rue du Puits 89510 Véron, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance

AL891614421

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : RESTAURANT L'ECU

Siège social : 87 Rue de la République, 89100 Sens

Forme : SAS

Capital : 3000 Euros

Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce des activités de bar, restaurant, restauration rapide, pizzeria, brasserie, pub, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires pouvant favoriser son développement.

Président : Monsieur Cédric Mussard demeurant : 10 route de Montard, 89100 Soucy élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891614431

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MONTSARD

Siège social : 67 rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 €

Objet social : Locations immobilières

Gérant : Monsieur Nicolas MONTAGNE, 67 rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891614435

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 02/05/2015, avis est donné de la constitution de la SARL

Dénomination sociale : «ENTRE PHASE ET NEUTRE – E.P.N»

Capital social : 1000 €

Siège social : 40, rue de la Croix Saint Vincent à 89340 Villeblevin

Objet : Tous travaux d'électricité générale

Durée : 99 ans

Gérance : Chantal Poteau 40, rue de la Croix Saint Vincent - 89340 Villeblevin

Immatriculation : RCS de Sens

Pour Avis

AL891614441

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-David Fonteneau, Notaire à Chablis (Yonne), le 8 avril 2015 il a été établi les statuts du «GFA LES NAUDETTES» avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «GFA LES NAUDETTES»

Siège : à CHABLIS (Yonne), 10 Boulevard du Docteur Taccussel

Durée : 99 ans

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme, de tous biens et droits immobiliers à destination agricole et de tous bâtiments d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

Apports en nature : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00C)

Apports en numéraire : DEUX CENTS EUROS (200,00C)

Capital social : QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (15.200,00C)

Gérant : Monsieur Stéphane MOREAU demeurant à Chablis, 10, Boulevard du Docteur Taccussel, né à Auxerre (Yonne), le 7 Juillet 1969

Parts Sociales : Toutes les cessions entre vifs ou à cause de mort sont soumises agrément.

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis et Mention

JD Fonteneau, Notaire

AL891614448

SAS NOMADE

Suivant acte sous seings privés à Sens du 8 Avril 2015, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NOMADE

Siège : 95 Grande Rue, 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Capital : 5 000 euros

Objet : Le négoce d'accessoire de mode, vêtements, sous vêtement, chaussures, maroquinerie, bijoux de fantaisie,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Custodia ALACS, demeurant 1 Rue des Garennes, 89510 Véron

AL891614067

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @



DORDOGNE

Paroles de jeunes

TEMOIGNAGE

Loïc et Steven Antonini, 44 ans à eux deux, ont choisi de s'installer sur la ferme familiale à Saint-Rabier qu'ils contribuent à développer. Avec leur père, ils élèvent 800 veaux de boucherie par an et bientôt une cinquantaine de veaux sous la mère.



J'aime

- que notre exploitation soit propre
- les randos en quad
- s'occuper des animaux
- le matériel agricole et qu'il soit bien entretenu.



J'aime pas

- être en retard
- les légumes verts
- ceux qui sont trop sûrs d'eux
- l'hypocrisie.

Frères et collègues en agriculture

Loïc Antonini a rejoint son père, Francis, sur la ferme familiale en devenant aide familial en 2007. Son frère, Steven, les a rejoint cette année, en mars. Mais tout commence bien plus tôt. En 1986 précisement, lorsque Francis, qui est alors mécanicien auto, choisit de reprendre la petite exploitation de ses parents : 12 hectares de surfaces, dont 4 ha plantés en noyers, 12 vaches. Il garde son emploi extérieur mais commence un élevage de veaux de boucherie en intégration avec l'entreprise Sobeval, implantée à Boulazac et spécialisée dans la transformation de viande de veaux. En fait, il est motivé par ses deux fils, tout jeunes encore, déjà passionnés par l'agriculture. Mais Loïc veut se tester ailleurs, il se formera à l'électricité et profite de ses deux ans d'apprentissage pour mettre de l'argent de côté. *« Je savais ce que je voulais faire, m'installer dès que la taille de l'exploitation le permettrait. »* Il devient donc aide familial avant de créer une EARL avec son père en 2011. Ils élèvent 400 veaux de boucherie, une production rémunératrice qui leur permet de réinvestir tout ce qu'ils gagnent dans l'exploitation.



Loïc et Steven Antonini et leur père dans l'atelier de veaux de boucherie. (PH. N. FRAY)

L'EXPLOITATION

- Sur 80 ha de SAU : 16 ha en noyers bio, le reste en prairies naturelles.
- 800 veaux de boucherie par an (2 bandes de 400 veaux).
- Cheptel de 32 vaches limousines.
- 12 veaux sous la mère vendus en 2014, année de création de ce nouvel atelier.

Explorer d'autres pistes

Mais Loïc, curieux de nature, veut explorer d'autres pistes. En 2009, il achète quatre vaches et monte une stabulation pour produire du broutard. Très vite, il s'intéresse à la production de veaux sous la mère, très exigente mais rémunératrice. Pour cela, il lui faut un cheptel. Il le monte peu à peu en achetant tous les ans des génisses de race limousine. Il doit aussi acquérir du foncier : pas facile, pas toujours bien compris. Mais il faut faire vite. Steven, son frère, inscrit au lycée agricole, veut rejoindre la société. Il sera d'abord salarié chez d'autres agriculteurs qui produisent du veau de lait sous la mère. Comme ça, il se forme vite et bien pour rejoindre Loïc le temps venu, dès que la situation financière de l'exploitation le permettra.

Aujourd'hui, c'est enfin possible. Avec 80 hectares, un cheptel de 32 mères limousines (qui sera doublé sous peu), un atelier conséquent de veaux de boucherie et une nouvelle production de veaux sous la mère créée l'an dernier, il y a du travail pour trois... Et ces courageux comptent bien ne pas s'arrêter là. Loïc n'a que 24 ans, Steven en a 20.

> *« On voulait que la petite ferme de nos grands-parents se développe et grandisse. Entre 2003 et 2009, on a monté quatre bâtiments d'élevage, le cinquième sera construit en avril. »*

Deux productions rémunératrices

Pour l'instant, chez les Antonini, on ne se préoccupe pas vraiment de où on va aller passer les prochaines vacances. *« Nous, ce qu'on aime, c'est l'élevage »*, déclare sans rire Loïc. On n'a aucun doute sur ce point. À 5 heures du matin, les deux frères et leur père sont déjà dans l'atelier de veaux de boucherie. À 6 heures, Loïc et Steven *"abandonnent"* Francis pour se rendre sur leur autre site, à 2 km du siège de l'exploitation, faire téter les veaux de lait. À 8 heures du matin, *« tout est fini*, déclare Steven, *enfin jusqu'au soir ».*

En avril prochain, ils agrandiront leur salle de tétée dans l'objectif de pouvoir y élever une cinquantaine de veaux par an. *« C'est sûr, il y a du travail, mais on aime ça, et puis c'est grâce à l'argent des veaux de boucherie que l'on a pu faire tous ces investissements sans trop emprunter »*, déclare Loïc.

Les deux frères apprécient les deux productions à part égale : ils tirent les enseignements de l'une pour en faire profiter l'autre. Ainsi, ils produisent des veaux de lait à la viande bien blanche car, comme pour l'atelier veaux de boucherie, ils ont voulu des cases collectives tout en inox.

Et quand ils ne sont pas sur la ferme... *« Ben, on n'a pas trop de loisirs extérieurs. Le sport ? On en fait assez ici, sur l'exploitation. »* Loïc a rejoint le syndicat Jeune Agriculteur. Quand son frère sera à 100 % sur la ferme, dans quelques jours, ils feront ce qu'ils ont toujours fait, en s'accordant peut-être quelques week-ends de repos. Mais au fond qu'est-ce qui fait courir les frères Antonini ? *« On voulait que la petite ferme familiale se développe et grandisse »*, avoue pudiquement Loïc. Objectif atteint.

NELLY FRAY

Actuellement, une exposition au sein des musées d'Art et d'Histoire de la ville du Havre en Normandie retrace 300 ans de négoce sur trois matières premières, le café, le coton et le cacao.

La face cachée du négoce

Aujourd'hui reconnu dans le monde entier pour son trafic de conteneurs, le port du Havre en Seine-Maritime, premier port d'Europe en la matière, a d'abord bâti sa réputation autour de trois « *C* », le café, le coton et le cacao. C'est en effet à partir du XVII[e] siècle que le commerce des matières premières dites tropicales monte en puissance. Elles feront dès lors, à la fois la fortune et la faillite des grandes maisons des négociants havrais. Le négoce de ces trois matières premières prospérera durant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, laissant ainsi le temps de constituer des réseaux, de la cueillette au produit consommé.

Encore largement méconnue, l'histoire de ces négociants du café, du coton et du cacao est actuellement racontée au travers d'une exposition qui rassemble des œuvres et objets inédits provenant pour la plupart de collections privées et révélant l'histoire des grandes maisons de commerce de l'estuaire, du début du XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours.

Ainsi, tableaux, photographies, dessins, gravures et objets d'art décoratif permettent aux visiteurs de mieux comprendre la face cachée des maisons de négoce et leur influence sur la transformation du port du Havre.



PHOTOGRAPHIES CCI MARSEILLE-PROVENCE

Le port du Havre au XIX[e] siècle (1843), par E. Loubon.

TROIS SITES D'EXPOSITION

L'exposition « *Café, Coton, Chocolat* » se déroule conjointement en trois lieux. La visite commence à l'Abbaye de Graville qui surplombe la ville du Havre et offre un panorama à la fois sur le port, le pont de Normandie et par beau temps jusque sur les côtes de la Manche. Le visiteur pourra entre autres y apprécier l'évolution des navires transportant les marchandises (maquettes) ainsi que des peintures de marine, « *qui témoignent de l'essor commercial du Havre à partir du XVIII[e] siècle. Dans les années 1860, le développement commercial, avec la découverte du café au Brésil et la croissance des importations de coton, des Indes et de la Turquie, fut tel que l'entrée du Havre devint trop étroite. Il a alors été décidé de détruire la tour François Ier constituée de murs de 5 à 6 mètres d'épaisseur, pour agrandir le passage de 17 mètres* », souligne Elisabeth Leprêtre, directrice des Musées Historiques devant un tableau de Théodore Gudin. Une animation sonore, mise en scène par Jean-Guy Coulange, permettra également aux curieux de découvrir le métier de marin d'aujourd'hui, raconté par les intéressés eux-mêmes.



F. DUGUE-F. CARNUCCINI

Boîte échantillons

L'exposition se poursuit dans deux anciennes demeures de négociants du XVIII[e] et XIX[e] siècles : l'hôtel Dubocage de Bléville et la Maison de l'Armateur.

La première permet de plonger au cœur des activités cotonnières, caféières et cacaoyères de la récolte au stockage, de 1850 à nos jours, grâce à de nombreux documents assortis de photos étonnantes et d'objets précieux : étoffes d'indiennes, moulins à café, chocolatière…

PREMIER PORT POUR LE COTON ET LE CAFE

Au XIX[e] siècle, Le Havre joue les premiers rôles comme place cotonnière de première importance, entièrement. « *En 1960, ce sont 300 000 tonnes de coton qui y arrivent contre seulement 10 000 tonnes en 2014. On était chargé de réceptionner le coton brut et d'en vérifier la qualité pour nos clients filateurs. A partir d'un échantillon, on pesait, tarait, vérifiait l'humidité afin de délivrer un certificat de conformité* », note Philippe Martin, ancien consignataire en coton. Le début du XX[e] signe l'apogée du négoce du café. « *Le Havre reste aujourd'hui, le premier port importateur de café avec 60 % des trafics et 150 000 à 160 000 sacs par an (un sac = 60 kg). À l'arrivée, on prélève un échantillon du lot. On torréfie le café, on le déguste et on l'accepte ou non* », précise Patrick Masson, directeur de la Maison Jobin et Cie. Le Havre est dès 1927, le premier port français des cacaos.

La visite se termine à la Maison de l'Armateur, joyau d'architecture. Elle s'intéresse au négoce avec les îles. Du début du XVIII[e] siècle jusqu'à la révolte des esclaves dominicains en 1804, le visiteur découvre l'histoire des grandes maisons de commerce de l'estuaire à travers des tableaux, des cartes et des objets leur ayant appartenu. Toutefois, cette longue histoire de dockers, marins, négociants, armateurs a également été marquée par l'esclavage. Aussi, des lettres et pièces de collections privées évoquent clairement le commerce des esclaves.

Construite autour de collections privées, l'exposition est appelée à évoluer au fil des mois, en fonction du départ et de l'arrivée programmés de certaines œuvres.

C. DELISLE

Une maison savante

La Maison de l'Armateur, par son architecture du XVIII[e] siècle, sa composition intérieure organisée autour d'un puits de lumière central, est un musée emblématique de l'histoire havraise. Elle a été construite de manière à ce que sans chauffage, sa température intérieure ne descende jamais en dessous de 12 °C. L'eau peut également y rentrer et sortir.

EN PRATIQUE

L'exposition « *Café, coton, cacao : 300 ans de négoce au Havre* » est visible jusqu'au 8 novembre 2015.

- Musée de l'hôtel Dubocage de Bléville : ouverture tous les jours de 10 heures (sauf le week-end 10 h 30) à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures (sauf le mercredi de 14 heures à 18 heures). Entrée gratuite



MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA VILLE DU HAVRE

Abbaye de Graville

- Maison de l'armateur et Abbaye de Graville : ouverture tous les jours de 11 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures (sauf mercredi de 14 heures à 18 heures). Entrée 5 euros l'une, 7 euros les deux.

Fermé le mardi, les 1[er] et 8 mai et le 14 juillet

musees.histoire@lehavre.fr

LE HAVRE

Une ville façonnée à l'image des négociants



C. DELISLE

« Le commerce havrais, au fil des siècles, a largement structuré la ville, organisé sa sociabilité, son urbanisme et influencé les arts », explique Elisabeth Leprêtre. Les négociants appartiennent à l'une des plus puissantes bourgeoisies d'affaires d'Europe, à la fin du XVIII[e] siècle. Cet effet de classe sera davantage accentué par l'essor commercial des années 1730-1740.

Avant 1750, la ségrégation géographique dans la société havraise n'existe pas vraiment. C'est notamment avec la croissance de la ville que l'habitat résidentiel du négoce se démarque dans l'espace urbain. Des quartiers se développent dans le sillage des maisons de négoce. Les négociants étaient généralement de riches propriétaires fonciers. Leur patrimoine leur servait de garantie dans leurs activités. « *Pour armer (équipage, matériel, ravitaillement…) un navire, un armateur devait trouver des financements, or à l'époque, on ne prêtait qu'aux riches, c'est pourquoi, les armateurs possédaient de nombreux objets attestant de leur richesse.* »